

Secrétariat Général

Direction générale des Ressources humaines MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury Session 2013

CAPES Externe- CAFEP

PHILOSOPHIE

Rapport de jury présenté par

Mme Souâd AYADA

Inspecteur général de l'éducation nationale

Président du jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Rapport présenté par madame Souâd AYADA Inspecteur général de l'Éducation nationale Président du jury

Les rapports des jurys de concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

COMPOSITION DU JURY	4
PRÉAMBULE	6
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	7
Première composition : Dissertation	7
1.1. Bilan statistique de l'épreuve	7
1.2. Rapport sur la dissertation	8
2. Deuxième composition : Explication de texte	17
2.1. Bilan statistique de l'épreuve	17
2.2. Rapport sur l'explication de texte	18
ÉPREUVE D'ADMISSION	23
1. Première épreuve : Leçon	23
1.1. Bilan statistique de l'épreuve	23
1.2. Les sujets proposés aux candidats	24
1.3. Rapport sur la leçon	32
2. Deuxième épreuve : Dossier	41
2.1. Bilan statistique de l'épreuve	41
2.2. L'explication de texte	42
2.2.1. Les textes proposés aux candidats	42
2.2.2. Rapport sur l'explication de texte	57
2.3. La compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique	
et responsable »	63
2.3.1. Les sujets traités par les candidats	63
2.3.2. Rapport sur l'épreuve	65
BILAN STATISTIQUE DU CONCOURS	67
1. Bilan de l'admissibilité	67
2. Bilan de l'admission	68
Répartition par académie d'inscription	70
LA SESSION 2014 DU CAPES EXTERNE DE PHILOSOPHIE	72
1. Textes réglementaires	72
2. Analyses et recommandations	74
ANNEXE : Liste des principaux ouvrages de la bibliothèque du concours	77

COMPOSITION DU JURY

Président du jury :

Madame Souâd AYADA

Inspecteur général de l'Éducation nationale

Vice-présidents du jury :

Anne DEVARIEUX

Maître de conférences, Université de Caen Basse-Normandie – ACADÉMIE DE CAEN Joseph VIDAL-ROSSET

Maître de conférences - HDR, Université de Nancy II - ACADÉMIE DE NANCY

Secrétaire général du jury :

Joël JUNG

Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional – ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Membres du jury :

Thierry BEDOUELLE

Professeur de chaire supérieure, lycée Blaise Pascal, Clermont-Ferrand – ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Michaël BIZIOU

Maître de conférences, Université de Nice Sophia-Antipolis – ACADÉMIE DE NICE

Denis COLLIN

Professeur agrégé, lycée Aristide Briand, Evreux – ACADÉMIE DE ROUEN

Henri COMMETTI

Professeur agrégé, lycée Pierre de Fermat, Toulouse – ACADÉMIE DE TOULOUSE

Hélène DEVISSAGUET

Professeur agrégé, lycée Condorcet, Paris – ACADÉMIE DE PARIS

Jean-Joël DUHOT

Maître de conférences – HDR, Université Jean Moulin Lyon III – ACADÉMIE DE LYON

Yvan ELISSALDE

Professeur agrégé, lycée Bertran de Born, Périgueux – ACADÉMIE DE BORDEAUX

Claire ETCHEGARAY

Maître de conférences, Université de Nanterre Paris X – ACADÉMIE DE VERSAILLES

Sophie FOCH-REMUSAT

Professeur agrégé, lycée Fénelon, Paris - ACADÉMIE DE PARIS

Hervé FRADET

Professeur agrégé, lycée Hoche, Versailles – ACADÉMIE DE VERSAILLES

Sophie GOUVERNEUR

Professeur agrégé, école nationale de commerce de Paris – ACADÉMIE DE PARIS

Thierry HOQUET

Professeur des universités, Université Jean Moulin Lyon III - ACADÉMIE DE LYON

Franck KAUSCH

Professeur agrégé, lycée Janson de Sailly, Paris - ACADÉMIE DE PARIS

Catherine LAMARQUE

Professeur de chaire supérieure, lycée A. Schweitzer, Le Raincy – ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Alain LASALLE

Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional – ACADÉMIE DE PARIS

David LEFEBVRE

Maître de conférences – HDR, Université de Paris-Sorbonne, Paris IV – ACADÉMIE DE PARIS

Béatrice LENOIR

Professeur agrégé, lycée Hélène Boucher, Paris – ACADÉMIE DE PARIS

Silvia MANONELLAS

Professeur agrégé, lycée Henri IV, Paris – ACADÉMIE DE PARIS

Gilles MARMASSE

Maître de conférences, Université de Paris-Sorbonne Paris IV – ACADÉMIE DE PARIS

Jean-Marie MEYER

Professeur de chaire supérieure, lycée Stanislas, Paris - ACADÉMIE DE PARIS

Guillaume PIGEARD DE GURBERT

Professeur agrégé, lycée Gay-Lussac, Limoges – ACADÉMIE DE LIMOGES

Vincent PIQUEMAL

Professeur de chaire supérieure, lycée Montaigne, Bordeaux – ACADÉMIE DE BORDEAUX

Philippe QUESNE

Professeur agrégé, lycée Jean Jaurès, Montreuil – ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Philippe SOUAL

Professeur de chaire supérieure, lycée Pierre de Fermat, Toulouse – ACADÉMIE DE TOULOUSE

Benoit SPINOSA

Professeur de chaire supérieure, lycée Paul Cézanne, Aix-en-Provence – ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Sophie TRINQUIER

Professeur agrégé, lycée Albert Schweitzer, Le Raincy – ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Virginie VUILLAUME

Professeur agrégé, lycée Stephen Liégeard, Brochon – ACADÉMIE DE DIJON

Éric ZERNIK

Professeur agrégé, lycée Louis Le Grand, Paris – ACADÉMIE DE PARIS

PRÉAMBULE

La session 2013 du CAPES externe et du CAFEP de philosophie est dans la continuité des précédentes sessions du concours. Depuis la session 2011, en effet, le concours du CAPES s'inscrit dans les cadres nouveaux de la réforme des études supérieures et de la mastérisation. Il a fait l'objet d'importantes reconfigurations, dont l'introduction d'une épreuve nouvelle portant sur la compétence professionnelle « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». Pour se présenter au CAPES, les candidats doivent avoir suivi et validé au moins quatre années d'études universitaires. Beaucoup ont par ailleurs bénéficié, l'année du concours, de stages d'observation et de pratique accompagnée, ce qui leur a permis d'acquérir une certaine expérience et connaissance de l'enseignement de la philosophie au lycée.

La session 2013 du CAPES externe de philosophie possède cependant quelques traits distinctifs.

- Une nette augmentation du nombre de postes offerts : 80 postes offerts en 2013, alors que 50 postes étaient offerts en 2012 et seulement 32 en 2011.
- Une légère augmentation du nombre d'inscrits au concours : 1082 en 2013 (927 inscrits en 2012 et 918 en 2011).
- Une augmentation significative du nombre de candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité : 606 en 2013 (488 en 2012 et 448 en 2011).

Ces augmentations n'ont nullement affecté la qualité du recrutement des professeurs certifiés de philosophie. La barre d'admissibilité de 9.5/20, commune au CAPES et au CAFEP, atteste un niveau honorable. Les deux épreuves écrites d'admissibilité ont permis aux candidats déclarés admissibles de faire la preuve d'une certaine maîtrise de la discipline « philosophie » et des qualités de réflexion et d'exposition que l'on est en droit d'attendre de futurs professeurs de philosophie. Les barres d'admission de 9.5/20 pour le CAPES et de 8.50/20 pour le CAFEP sont assez satisfaisantes. Elles donnent à penser que tous les candidats déclarés admis sauront trouver leur place dans l'institution scolaire et perfectionner leurs aptitudes au professorat de la philosophie.

La session 2014 marquera une profonde mutation du recrutement des professeurs certifiés. Les maquettes de tous les concours du CAPES seront modifiées de manière significative. Les lecteurs trouveront dans ce rapport les indications réglementaires qui fixent les modalités du nouveau CAPES de philosophie, ainsi que quelques analyses et recommandations.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1. PREMIÈRE COMPOSITION: DISSERTATION

Intitulé de l'épreuve :

« Dissertation dont le sujet se rapporte aux programmes de philosophie en vigueur dans les classes terminales. »

Durée : 5 heures. Coefficient : 3.

Correcteurs:

Mesdames et messieurs Anne DEVARIEUX, Béatrice LENOIR, Silvia MANONELLAS, Sophie TRINQUIER, Virginie VUILLAUME, Thierry BEDOUELLE, Denis COLLIN, Henri COMMETTI, Yvan ELISSALDE, Hervé FRADET, Franck KAUSCH, Alain LASALLE, Jean-Marie MEYER, Vincent PIQUEMAL, Eric ZERNIK.

1.1. Bilan statistique de l'épreuve :

Nombre de copies corrigées	736
Note minimale / Note maximale	01 / 18
Moyenne des candidats présents	06.32
Moyenne des candidats admissibles	09.86

1.2. Rapport établi par monsieur Thierry BEDOUELLE, à partir des remarques des correcteurs.

Sujet : Le droit à la différence.

Le sujet proposé cette année invitait les candidats à se pencher sur une question de philosophie du droit. Le libellé en a sans doute surpris plus d'un et, à cet égard, il a permis de distinguer de manière relativement aisée les étudiants faisant preuve d'une certaine rigueur dans l'identification des problèmes — et, de fait, le sujet se présentait d'emblée comme un nœud de questions, que les candidats étaient incités à démêler de ceux qui, faisant, comme on dit, avec « les moyens du bord », au lieu d'examiner ce qui est en question dans le droit à la différence, se sont réfugiés dans des idées générales, et ont mobilisé de vagues références sur le désir de reconnaissance (Hegel), l'allégorie de la caverne, la conception kantienne du respect ou la théorie levinassienne du visage, etc. Nombre de copies n'ont fait que développer des lieux communs issus de la « moraline » ambiante : il faut savoir s'accepter et accepter les autres ; les différences sont nécessaires à une société, mais elles ne doivent pas engendrer sa destruction ou conduire à l'immoralité... Face à de telles dérives, qui témoignent toutes de l'incapacité à prendre le sujet dans ses principes, et non dans ses conséquences pratiques, il importe de rappeler aux candidats un certain nombre d'exigences propres à l'exercice de la dissertation de philosophie, exigences sans le respect desquelles ils ne peuvent espérer obtenir à l'écrit une note propre à les rendre admissibles. Ce rappel n'occulte bien évidemment pas les remarques que les étudiants trouveront dans les précédents rapports. Il paraît donc utile qu'ils les lisent attentivement : ils y trouveront des observations complémentaires de celles qui suivent.

Un des principaux réquisits de la dissertation de philosophie se trouve dans la qualité de l'analyse conceptuelle et de la problématique innervant la copie. Le moment de l'introduction constitue à cet égard un des moments clé du travail demandé. Beaucoup de copies paraissent la concevoir comme une étape purement formelle, une espèce de figure obligée, auxquelles l'académisme de l'épreuve imposerait de sacrifier. Le lecteur a alors droit à de vagues efforts de définitions des concepts en jeu dans le sujet, à une série de questions débouchant sur une perplexité plus ou moins feinte, et à l'annonce d'un itinéraire, le plus souvent sortie du chapeau. L'introduction occupe pourtant une fonction liminaire essentielle : elle vise à construire un problème en se fondant sur une première approche des notions mobilisées par le sujet et à mettre en évidence un « cahier des charges » indiquant autant de tâches à accomplir pour résoudre ledit problème. S'il importe de procéder à une première élucidation du sens des concepts en jeu dans le sujet, cette démarche ne constitue pas un but en soi, puisqu'elle doit conduire à la position d'un problème, et elle ne constitue pas non plus la vérité définitive sur le sens de ces concepts, puisque ceux-ci ne trouveront leur signification qu'au terme de la dissertation. Quant à la problématique à proprement parler, il n'est pas nécessaire qu'elle adopte la forme grammaticale de la question — certains candidats semblent même croire que, en multipliant les guestions, ils augmentent leurs chances de tomber sur un « bon » problème... Il suffit qu'elle rende raison d'une perplexité, d'un embarras ou d'un étonnement propres à mettre la réflexion en mouvement : une chose est de poser un problème, une autre est de justifier le problème posé, de passer de l'étonnement à une position réflexive thématisant les données de l'embarras et impulsant le raisonnement.

Il ne s'agit pas non plus, dans cette phase préliminaire, de miniaturiser la réflexion à venir. Un correcteur note ainsi que nombre d'introductions ne sont qu'un artifice

rhétorique superflu : en posant de « simples questions qui tiennent lieu de premiers arguments contradictoires et qui créent le problème », elles amorcent déjà le travail du développement et montrent ainsi leur propre inutilité. Une introduction n'est pas un petit développement, et le développement n'est pas une grande introduction. Le même correcteur observe en outre que, dès le début de leur travail, les candidats gagneraient à « ferrer » le sujet, « en mettant en discussion son sens même, et non en disant qu'on analysera plus tard l'intitulé pour en dénoncer les ambiguïtés ». Un autre correcteur remarque que les candidats devraient « bien préciser où se trouve, selon eux, l'enjeu principal du sujet » : un premier éclairage conceptuel est utile à la mise en place d'une problématique, mais il paraît d'un autre côté très artificiel de passer en revue diverses significations, de proposer quelques définitions, pour conduire le lecteur à des questions gratuites, qui ne parviennent pas à montrer en quoi le sujet posé conduit à un donné qui, en lui-même, constitue un problème.

La mise en place d'une problématique rigoureuse impliquait d'abord une attention soutenue aux concepts mobilisés par le sujet donné. La notion de différence a été une des plus malmenées par les candidats. Pour nombre d'entre eux, les différences sont en elles-mêmes des inégalités, de la même manière que l'égalité impliquerait d'elle-même l'identité des individus. Mais de telles assimilations ne sont pas légitimes : si, en mathématiques, l'égalité implique l'identité stricte des termes en présence, dans les domaines politique, juridique ou social, l'égalité présuppose les différences.

Il faut, en effet, souligner que des individus ayant les mêmes droits ou jouissant de l'égalité en droits ne sont pas, de ce fait, des êtres identiques. Ils ne sont tout au plus que des êtres semblables et sont considérés comme égaux abstraction faite des différences qui les distinguent les uns des autres. Et d'ailleurs, on voit mal comment cette égalité en droits pourrait, comme certains candidats le pensent, abolir purement et simplement les différenciations infinies du réel et instaurer un monde parfaitement homogène, peuplé d'êtres identiques les uns aux autres...

D'un autre côté, la différence n'est pas l'inégalité. Les différences sont, en effet, de divers ordres et paraissent constitutives de l'individualité de chacun. Mais le premier homme de bon sens venu ne dira pas que, comme telles, les différences sont créatrices d'inégalité. Pour qu'elles soient telles, il importe de les mettre « en situation » et de les considérer non pas en elles-mêmes, mais en relation à des buts ou à des circonstances communs aux individus en présence : pour reprendre l'exemple de Rousseau, le nain et le géant transforment leur différence de taille en inégalité quand il s'agit pour eux d'avancer sur le même chemin. Mais, par elles-mêmes, les disparités de langues, de mœurs, de croyances, de pratiques culinaires, ou encore de richesse ne constituent pas des inégalités qu'il faudrait raboter au nom d'on ne sait quelle exigence absolue d'égalité.

Sur ces différents points, il n'était pas impossible de se rapporter à la philosophie de Hobbes pour distinguer égalité et identité : l'état de nature est précisément pensé, jusque dans ses conséquences désastreuses, comme constitué d'individus égaux et différents. Cette observation relativement banale a conduit nombre de candidats à ne pas tenir compte du fait que le droit à la différence n'est problématique que dans le cadre d'une confrontation des différences et de ce qu'il est légitime d'attendre du droit : celui-ci doit-il être indifférent à toutes les différences et ne considérer les hommes que du point de vue de leurs similitudes? Ou y a-t-il des différences qui doivent obtenir un statut juridique jusqu'à devenir des « droits-créances » ? Adopter la première orientation impliquait de considérer que le droit n'a pas à tenir compte des particularités des personnes et qu'il doit uniquement se soucier de fonder une communauté donnée sur la seule base du commun ou des similitudes. Admettre la seconde orientation conduisait à rechercher quelles différences sont susceptibles d'être reconnues par la loi, voire par l'action politique, pour que le droit atteigne plus concrètement et plus complètement sa finalité propre. En ne s'interrogeant pas sur la finalité du droit et, notamment sur la

justice, et en assimilant toute différence à une inégalité, beaucoup d'analyses se sont enfermées dans des approches biaisées et se sont privées des conditions qui leur auraient permis de mieux cerner le sens, la légitimité et aussi les fragilités du droit à la différence.

Une même faiblesse d'analyse conceptuelle a conduit nombre de candidats à admettre que les différences étaient naturelles et de surcroît facteur de troubles, voire de querres, et qu'il importait donc de les abolir par le biais de la loi et de l'égalité des droits. Cette perception a sans doute sa légitimité, et on pouvait trouver encore une fois chez Hobbes des outils théoriques pour en penser les principes et les implications. Mais il n'était pas interdit d'interroger la validité des positions hobbesiennes et d'examiner si le jeu des différences, loin de conduire à une guerre de chacun contre chacun dont on ne pourrait sortir que par l'artifice d'un pacte, ne se pacifie pas de lui-même, par exemple par un calcul d'intérêt contournant l'affrontement et inventant les moyens de l'accord interindividuel, ou par l'interaction des amours-propres qui en viennent toujours à trouver un terrain d'entente. Ce faisant, il n'était pas nécessaire de faire appel à un droit qui, tel un deus ex machina, viendrait mettre de l'ordre là où les différences sèment le désordre. A la suite de Pascal, on pouvait expliquer que le droit traduit le jeu de la différence des forces et que l'appel à la norme idéale du juste n'est qu'un mensonge destiné à occulter la dimension toujours particulière de la loi. Avec Kant, on pouvait aussi penser l'émergence du droit comme un moment dans la dialectique de l'insociable sociabilité, et non comme un principe qui, émanant de l'autorité souveraine, viendrait de l'extérieur harmoniser les différences...

Encore fallait-il s'interroger sur la source des différences dont on voulait à tout prix qu'elles fussent facteur de désordre. Rares ont été les candidats qui, soupçonnant les limites d'un droit à la différence, ont cherché à penser celle-ci, non comme la résurgence de la nature dans le monde humain, mais comme un effet des pratiques sociales, économiques ou politiques particulières et donc historiques, voire comme le maquillage de celles-ci en celle-là. La différence n'a sans doute pas les mêmes droits à exprimer et à faire valoir, et les réponses qu'on peut lui apporter ne sont évidemment pas les mêmes selon qu'on la rapporte à la nature, comme dans le cas des handicaps (ou, du moins, de certains d'entre eux), ou à une situation historique particulière, comme dans le cas du droit des minorités ou des communautés. Ainsi, de manière générale, la notion de différence a fait l'objet d'une analyse peu différenciée. Pour tel candidat, la différence, « de fait » existe, « qu'elle soit différence de genre, de sexe, de croyance, d'orientation sexuelle, sociale, politique ou culturelle ». Mais peut-on vraiment soutenir que toutes ces différences sont du même ordre ? N'était-il pas nécessaire de procéder à quelques distinctions, entre la différence considérée comme un fait et s'imposant à la conscience individuelle (le handicap), la différence considérée comme une valeur à faire reconnaître par le législateur (la variété des pratiques ou des initiatives individuelles considérées comme favorables au bien commun), et la différence conçue comme une des dimensions du sens de l'existence individuelle ou collective (par exemple la différence culturelle)?

Dans le même ordre d'idées, une correctrice note que « de façon générale, les candidats paraissent ne concevoir qu'un État centralisé, que ce soit pour le poser en idéal ou pour le critiquer sévèrement. Les Etats fédéraux ou les régions autonomes ne semblent pas exister ». Un des enjeux du sujet était bien évidemment de déterminer le sens et la légitimité juridiques d'une différence géographique, non pas en la réduisant à une simple interrogation d'ordre physique ou spatial, mais en concevant l'espace comme le lieu d'une histoire, de traditions, de mœurs particuliers. Ce faisant, le droit à la différence peut prendre la forme de régimes juridiques dérogatoires au droit commun. Les correcteurs n'attendaient évidemment pas des candidats qu'ils prennent, de façon unilatérale et dogmatique, la défense de la République « une et indivisible », pas plus qu'ils ne devaient se faire les chantres de la laïcité « à la française ». Ils attendaient tout simplement d'eux qu'ils s'interrogent, selon les modalités mêmes de la philosophie, sur

le sens de cette expression si commune qu'elle en devient opaque : « droit à la différence ».

Les mêmes difficultés ont entouré la notion de droit. Un correcteur souligne que, du fait de leur ignorance du sens de ce concept, beaucoup de candidats ont proposé des assimilations irrecevables : droit et loi, par exemple, ou droit et justice. On a souvent présenté, non une analyse du droit, mais une caricature étonnante du droit, qui serait un véritable lit de Procuste pour les comportements juridiques. Le droit comme appareil judiciaire, comme pouvoir judiciaire, n'a quasiment jamais été analysé : trop rares sont les candidats qui ont une idée, même générale, du travail d'un juge, du déroulement d'un procès, de la rationalité particulière à l'œuvre dans la jurisprudence, ou qui furent capables d'utiliser de manière pertinente la distinction entre « droit de » et « droit à » (ou entre les droits-liberté et les droits-créance).

Plus fondamentalement encore, il faut s'étonner de l'oubli quasi-général dans lequel est tombée la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 à laquelle, pourtant, on ne cesse de se rapporter : on s'en tient le plus souvent au seul article 1, tout en le réduisant au dogme le plus grossier - les hommes sont égaux en droit. Cette formulation est non seulement erronée (l'article 1 affirme « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »), mais encore elle occulte la deuxième partie de cet article qui, précisément pour le sujet donné, pouvait ne pas être négligée : « les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune »... A fortiori les candidats ignorent-ils nombre d'autres affirmations de cette Déclaration qui auraient pu guider leurs analyses : par exemple, l'article 8, posant le principe de l'individualisation des peines, l'article 10, fondant la liberté d'opinion, ou l'article 13, portant sur la progressivité de l'impôt. La manière avec laquelle ce texte fondateur du droit moderne articule égalité et différence, droit et distinctions, aurait pu conduire les candidats à ne pas verser dans l'exaltation de l'égalité abolissant toutes les différences, ou dans la dénonciation des uniformisations brutales pratiquées par la loi. Une culture juridique élémentaire, fondée sur un texte cardinal de la culture occidentale, lu et relu, des heures durant, tout au long de la scolarité, aurait ainsi été d'un grand secours pour le traitement du sujet donné.

Il n'est pas nécessaire d'en appeler à la théorie aristotélicienne de l'équité pour connaître et reconnaître la validité du principe juridique à partir duquel on juge de manière semblable les choses semblables et les dissemblables à proportion de leur dissemblance... Si nombre de copies, figées dans une pensée d'entendement, opposent les méchantes différences à la bonté pure de la loi ou, à l'inverse, dressent la grandeur des différenciations individuelles, nées de la volonté de puissance, contre la loi au discours morne et uniformisant, quelques-unes observent finement que le droit laisse place à la différence, que, notamment dans son application juridique, il en appelle à une distinction entre les situations, et qu'il n'écrase pas les individus. Quand certains candidats s'enferment dans un verbalisme abstrait masquant la réalité — la critique humienne des abstractions philosophiques a encore de beaux jours devant elle! —, d'autres osent se confronter au donné et, reprenant à leur compte les observations qui, depuis Parménide, fondent la philosophie, pensent ce qui est. Une copie a ainsi proposé des réflexions éclairantes, en prenant comme point de départ le droit à un congé de maternité, droit universel, mais lié à la différence sexuelle.

Au moment de bâtir leur problématique, de nombreux candidats ont observé que l'expression « droit à la différence » était traversée d'une tension importante, opposant l'affirmation de la différence et le règne du droit. Cette tension a été formulée de diverses manières : le droit et la différence s'opposent comme le général et l'individuel, comme la norme et le fait, ou encore comme l'égalité et l'inégalité. Dans le cadre d'une telle analyse, il conviendrait de penser ce qui apparaît bien comme une véritable contradiction dans les termes : ou bien on laisse place aux différences, au risque de vouer la communauté politique à sa fragmentation interne ou à la domination des plus

forts sur les plus faibles, ou bien on instaure le règne du droit, avec l'inconvénient majeur de négliger les différenciations individuelles, voire de chercher à les détruire. Le problème serait donc de savoir comment concilier l'égalité en droits, sans laquelle le jeu des différences factuelles engendrerait l'injustice, et la reconnaissance de ces mêmes différences, par laquelle on se prémunit contre un droit instituant une égalité uniformisante, voire totalitaire.

Cette deuxième approche du sujet a donné lieu à des copies de qualité assez disparates, mais plusieurs défauts ont empêché qu'un grand nombre d'entre elles soient jugées pleinement satisfaisantes. Tout d'abord, en s'autorisant des philosophies de Hobbes ou de Nietzsche, ces analyses ont cru bon de rabattre la différence sur les multiples disparités factuelles; il ne leur était alors pas trop difficile de dénoncer, notamment en mobilisant le fameux texte de Rousseau sur le droit du plus fort, une méconnaissance de la distinction du fait et de la norme. Il ne pourrait donc pas y avoir de droit à la différence, puisque cela reviendrait à identifier le droit et le fait, ou le droit et la force. Il faut cependant noter que les différences ne sont pas toutes de l'ordre du fait ou, du moins, que toutes les différences « factuelles » n'ont pas le même sens. On ne voit pas bien, en effet, comment on pourrait assimiler la revendication d'une différence culturelle, liée par exemple à une affiliation historique particulière, et le pistolet d'un brigand qui nous surprend au coin du bois. D'un côté, la demande d'une reconnaissance juridique de la différence est rapportée à une manière spécifiquement humaine de mener son existence ; elle participe d'un projet de vie qui ne peut ni ne veut faire l'économie de certains paramètres particuliers, par exemple culturels, et de leur intégration dans le droit. De l'autre côté, l'affirmation de la force fait l'impasse sur cette reconnaissance et ne se concoit pas comme l'expression d'un mode d'existence qui puisse être rationnellement défendu. Sur la base d'une telle distinction, il était possible de montrer que le droit à la différence ne reconduit pas au fait brut ou à la force nue, mais que, tout à l'inverse, il pose le problème de l'intégration, dans le droit lui-même, d'expériences multiples, porteuses de sens pour les individus eux-mêmes et pour leur existence. Sur ces points, les analyses parfois sollicitées de C. Taylor, dans Multiculturalisme. Différence et démocratie, pouvaient conduire à une délimitation plus fine des problèmes à résoudre.

Une deuxième difficulté attendait les candidats adoptant une telle problématique : la loi, comprise comme principe de pacification des relations belliqueuses induites par les différences individuelles, n'a-t-elle pas une dimension particulière ? Sans doute pose-t-elle un principe universel de répartition des droits; sans doute aussi n'est-elle juste qu'à la condition d'être l'expression de la volonté générale. Mais cette volonté n'est pas un universel abstrait : elle émane d'exigences particulières propres à un peuple donné, et les conditions concrètes de sa formulation ne sont jamais telles qu'elle pourrait tabler sur une unanimité parfaite. Les embarras de Rousseau sur la question des suffrages (*Du Contrat Social*, IV, 2) pouvaient ici servir de guide à la réflexion : soumettre une loi aux suffrages des citoyens, ce n'est pas demander s'ils l'approuvent ou non, mais si elle est conforme à la volonté générale qui est la leur. Soit, mais il faut bien en venir à un calcul majoritaire, et dénoncer comme erreur l'avis des minoritaires ; par contrecoup, la loi cesse d'apparaître comme l'énonciation de l'universel.

On sait comment la critique libérale du Contrat Social (Constant, Tocqueville, Mill) trouvera dans ces difficultés de la pensée de Rousseau une incitation à chercher les moyens d'endiguer la « tyrannie de la majorité » et de prémunir les différences particulières des individus contre la fausse universalité de la loi. En définitive, la loi viserait à éradiquer les différences au nom d'une différence particulière, maquillée en droit. Certains candidats l'ont bien vu. Utilisant, par exemple, la critique marxiste de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ils ont montré que le refus d'un droit à la différence au nom de l'égalité en droits masquait un type d'homme particulier, le bourgeois, instrumentalisant le droit pour imposer à tous sa propre différence. Faute d'une telle interrogation, certaines copies « idolâtrèrent » la loi, comprise comme le remède universel à tous les troubles fomentés par les différences; d'autres, reprochant

à la loi d'être uniformisante, et donc totalitaire, tombaient dans un embarras sans doute artificiel : comment choisir alors entre les différences assimilées à un désordre pernicieux, et l'ordre juridique, certes pacifiant, mais uniformisant ? Beaucoup de candidats, gênés par leur propre approche du sujet (et, sans doute aussi, par leur mauvaise utilisation du temps de l'épreuve), se sont réfugiés dans des troisièmes parties allusives, superficielles, peinant à énoncer une solution au problème qu'ils avaient créé.

Cette solution, des candidats ont cru la trouver dans l'éthique, ce qui les a conduits à une dernière impasse. En se rapportant à la théorie kantienne du respect, à quelques souvenirs de la théorie levinassienne de l'altérité et du visage, ou à *Race et histoire* de C. Lévi-Strauss, leurs réflexions se sont abandonnées à la facilité de remarques aussi généreuses que naïves, exaltant les bienfaits des différences, dès lors qu'elles sont moralement reconnues par le plus grand nombre, condamnant les barbares, c'est-à-dire ceux qui « croient à la barbarie », ou faisant de la différence visible et reconnue en tout visage le principe de l'humanité. Ces observations parurent assez hasardeuses, non seulement parce qu'elles n'étaient pas, le plus souvent, fondées sur une appropriation directe et approfondie des textes et des thèses mobilisés, mais aussi parce qu'elles ne permettaient pas de résoudre les difficultés préalablement construites : on ne voyait pas bien comment un droit moral à la différence dont, d'ailleurs, les principes étaient laissés dans le flou, fournissait une réponse à l'opposition de la différence et du droit.

Les copies les plus satisfaisantes ont assumé une double prise de risque. D'une part, elles se sont d'emblée placées dans le refus de l'alternative sans doute grossière évoquée ci-dessus, certaines d'entre elles consacrant une première partie à montrer qu'il n'y avait pas grande signification à traiter de la différence en général ou de sa dimension belliqueuse et à concevoir le droit comme un principe égalisateur, faisant fi de quelque différence que ce soit. Concernant ce premier point, le jury a pu lire des analyses éclairantes sur le traitement différencié des individus ou des situations, ou encore sur l'existence de droits proportionnés au mérite — sur ces suiets, la philosophie d'Aristote (Ethique à Nicomague, V) permettait de formuler rapidement des positions essentielles. D'autre part, ces travaux ont cherché à penser le droit à la différence non seulement dans sa signification juridique propre (quel peut bien être le sens d'une telle expression? Sur quels principes peut-on la fonder ?), mais aussi dans ses attendus et ses implications politiques (Le droit à la différence met-il en péril la dimension politique de l'existence humaine ?). Les plus combattives de ces copies ont tenté d'unir ces deux orientations, en se demandant si le sens juridique ou la légitimité du droit à la différence pouvait être politiquement fondé.

Dans cette perspective, quelques candidats ont d'abord tenté de construire le sens de l'expression « droit à la différence », par exemple en distinguant progressivement entre le droit de la différence et le droit à la différence. S'il est vrai qu'il n'y a pas de communauté politique sans assomption des différences qui la constituent, quel fondement juridique peut-on leur reconnaître ? Doivent-elles se fonder sur des revendications individuelles ou communautaires, ou être consacrées par une norme intangible, distribuant les mérites et les positions sociales ou politiques entre les différents membres ou groupes constitutifs de la communauté politique ? Opposant une approche antique à une conception moderne du politique, certains travaux ont montré que la justice de la cité se fonde sur une différenciation interne de ses groupes constitutifs (Platon) ou des genres de vie (Aristote), et sur leurs droits politiques respectifs. Le débat moderne sur la tolérance (J. Locke, Spinoza, P. Bayle, mais aussi J. Rawls) fournissait alors les moyens de penser un basculement théorique : le droit à la différence (notamment en matière de foi) doit être précisément distingué du droit des êtres différents — à proportion de leur fonction sociale ou de leur excellence politique à exercer le pouvoir. En faisant porter le débat sur la question de la croyance religieuse et en montrant que la citoyenneté ne se fonde pas sur des questions de foi, les penseurs modernes de la tolérance s'enquièrent, en effet, d'un fondement politique de la communauté distinct de l'ordre intangible de la nature ou de la religion. Le droit à la

différence religieuse (droit de faire son salut selon les principes que chacun juge les plus appropriés pour lui-même, comme chez Locke, ou droits de la conscience erronée, comme chez Bayle) implique non seulement un droit indifférent aux différences individuelles, dès lors qu'elles ne contreviennent pas à l'unité et à l'ordre communs, mais en même temps appelle une mise à jour de ses propres principes. Une fois amorcée la reconnaissance d'un droit à la différence (en l'occurrence religieuse), il pouvait être utile de s'interroger sur le champ des différences susceptibles d'être juridiquement reconnues (les différences culturelles fournissaient, de ce point de vue, un large domaine d'investigation), sur les modalités de cette reconnaissance juridique (revient-il à la puissance publique de garantir l'exercice de ces nouveaux droits-créance et doit-elle aller jusqu'à les instituer, se transformant ainsi en véritable instituteur des identités individuelles ou collectives ?) et, plus fondamentalement encore, sur les principes pouvant lui donner sa légitimité.

Sur ce dernier point, quelques (trop rares) copies se sont efforcées de montrer que le droit à la différence recouvre un problème lié à la reconnaissance politique des identités. L'essentiel n'était pas de souligner (par exemple avec Hegel) l'importance de la reconnaissance — sur ce point, les correcteurs ont pu lire des récitations relativement plates de la dialectique du maître et de l'esclave — mais de s'engager, par exemple avec les pensées de C. Taylor ou d'A. Honneth, dans une interrogation sur sa dimension politique et juridique. Faut-il concevoir la communauté politique sur la base d'une égalité instituée, par le droit, entre des semblables, ce qui implique que leurs différences soient considérées comme juridiquement indifférentes, ou bien y a-t-il place, en elle, pour une reconnaissance de droits différenciés ? Malgré les limites inhérentes à l'épreuve de la dissertation, certains candidats, s'appuvant sur les thèses de l'Ecole de Francfort et, plus particulièrement, sur celles de J. Habermas, ont su pousser leur raisonnement jusqu'à montrer que l'éthique de la discussion procure sens et légitimité au droit à la différence. La difficulté à résoudre pouvait sembler de taille, puisqu'il fallait tenir ensemble d'une part la reconnaissance moderne de la liberté individuelle et donc de l'égalité en droits, et, d'autre part, l'institutionnalisation de droits spécifiques garantissant à ces mêmes individus de pouvoir préserver, dans le cadre même d'une communauté ne perdant rien de sa cohésion et de sa justice, les marques propres à leur identité. Résoudre cette aporie impliquait qu'on évitât à la fois une indifférence du droit à l'égard de toute affirmation publique de l'identité, le cloisonnement de la communauté politique en identités indifférentes les unes aux autres, et, enfin, un enfermement des individus dans des pratiques identitaires contraires à leur liberté et à leur égalité (quels droits faut-il, par exemple, accorder à la culture d'un groupe affirmant le principe de l'assujettissement des femmes ?). En se rapportant à certaines thèses de J. Habermas, quelques candidats ont fait valoir que l'usage public du raisonnement et le critère de l'universalité permettent de fonder le droit à la différence : il n'est pas, en droit, impossible de trouver des normes de conduites auxquelles tous les participants à des discussions rationnelles pourraient donner leur accord, y compris lorsque ces mêmes normes établissent des droits différenciés. Sans doute cette position comportait-elle des fragilités — notamment en ce qu'elle n'allait pas toujours jusqu'à interroger l'existence de droits liés à la culture ou à la collectivité, et non pas seulement à l'individu -, mais elle avait le mérite d'échapper aux problématiques biaisées dont il a été question plus haut et, en même temps, de saisir le problème dans sa double dimension juridique et politique.

Il va de soi que le jury n'attendait pas particulièrement que les candidats fassent état de leur connaissance précise des débats contemporains sur le multiculturalisme ou sur la politique des identités... Certaines bonnes, voire très bonnes copies, se sont autorisées de la conception romaine de la citoyenneté pour penser un droit universel qui fasse droit à des particularités ethniques ou religieuses. D'autres ont considéré que l'expression « droit à la différence » était mal formée : en s'adossant à la théorie kantienne du droit, elles ont voulu ancrer toute différence des droits dans la référence à un droit universel. D'autres enfin, refusant toute forme de « catéchisme » républicain, ont néanmoins tenté de penser conceptuellement la laïcité en la fondant sur la nécessaire abstraction de l'égalité des droits : l'universalité abstraite de la déclaration de 1789 ne

devrait pas être comprise comme une faiblesse, mais, tout à l'inverse, comme la force d'une norme qui, refoulant les différences dans la sphère privée et jugeant que le droit ne peut ni ne doit répondre aux diverses revendications identitaires, peut seule unir les différents membres d'une communauté.

Afin d'encourager tous les étudiants qui se préparent sérieusement à la difficile épreuve de la dissertation, nous terminons ce rapport par une brève synthèse d'une copie à laquelle les membres du jury ont accordé la note de 15/20. Ces étudiants pourront ainsi constater qu'on ne leur demande pas de faire preuve de génie, mais, simplement, de mener avec rigueur et précision, une réflexion authentiquement philosophique.

L'introduction de cette copie bâtit progressivement une aporie : ou bien on considère que le droit implique une reconnaissance égale des différences individuelles, et dans ce cas, on aboutit à un droit contraire au principe de justice puisque ce droit reproduit les inégalités de fait, ou bien on fait du droit le moyen d'établir une égalité entre les individus, ce qui n'est pas non plus satisfaisant, précisément parce qu'on en vient à nier les différences. Le droit à la différence conduirait à choisir entre l'inégalité pour des individus différents et l'égalité pour des individus semblables, abstraction faite de toute différence.

La résolution de cette aporie conduit le candidat à examiner, dans sa première partie, la contradiction propre au concept de « droit à la différence ». A proprement parler, cette notion est un non-sens, puisque le droit implique une égalité de traitement entre les individus d'un même État. Les différences individuelles doivent donc être refoulées dans la sphère privée. De son côté, le domaine public doit être régi par le principe de la volonté générale qui ne reconnaît pas les différences naturelles mais, au contraire, y met fin. Ce principe, formulé par Rousseau dans le *Contrat Social*, et reformulé par la *Théorie de la Justice* de Rawls, par exemple à l'aide du principe du « voile d'ignorance », vise à définir le droit comme ce qui fait abstraction des différences.

Le deuxième moment de la copie se fonde sur la nécessité de reconnaître que cette première compréhension du droit engendre une inégalité des droits : des individus différents doivent être traités de manière différente, ce qui implique de reconnaître, aux côtés d'une justice fondée sur le principe de l'égalité arithmétique, un droit attentif à la singularité des cas et respectant le principe de l'égalité géométrique. Dans cette perspective, le droit ne fait plus abstraction des différences, mais les reconnaît, et même les corrige. Ce faisant, l'analyse reprend les critiques de Marx à l'encontre de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : les droits de l'homme sont des droits abstraits, qui, sous couvert du principe de l'égalité, acceptent et encouragent les différences et les inégalités entre les hommes. Mais une telle orientation est elle aussi aporétique : en cherchant un égalitarisme strict, elle vise à abolir les différences individuelles.

Le dernier temps de la copie cherche alors comment concilier l'exigence de justice, propre au droit, et le respect de la liberté, c'est-à-dire de la libre affirmation de la différence. La réflexion propose de distinguer entre un droit engagé dans la tâche indéfinie de corriger les disparités contraintes ou subies, et un droit reconnaissant et même encourageant les différences volontaires, par lesquelles l'individu doit s'affirmer lui-même. Dans le premier cas, le droit est d'une certaine manière impuissant, car il vient trop tard, après les inégalités. Dans le deuxième cas, en revanche, la liberté reconnue aux différences individuelles peut être bénéfique, à condition de la penser à partir non d'un droit à la différence, mais du principe de différence formulé par J. Rawls : les inégalités engendrées par le jeu des libertés individuelles ne doivent pas être défavorables aux plus défavorisés. Dans ce cas, la différence ne fait pas l'objet d'une reconnaissance juridique. Elle apparaît au candidat comme un « principe moral », un « idéal » que l'individu doit faire prévaloir.

Un tel itinéraire a paru relativement clair et ordonné, fondé sur une problématisation maîtrisée du sujet, et progressant à l'aide de références précises à un petit nombre d'auteurs.

Pour finir, les candidats doivent savoir que la réussite à l'épreuve de dissertation ne s'improvise pas. Ils s'y prépareront efficacement non seulement en s'entraînant de manière régulière, en tenant compte des remarques que leurs correcteurs, dans les différents centres de préparation, pourront leur proposer, mais aussi en travaillant dans la compagnie des philosophes et en conservant toujours le souci de l'interrogation et de l'analyse conceptuelle. Les copies que les différents binômes de correcteurs, et parfois le jury tout entier, ont eu le plaisir de lire témoignent aisément du fait que cette tâche n'est pas irréalisable.

2. DEUXIÈME COMPOSITION: EXPLICATION DE TEXTE

Intitulé de l'épreuve :

« Explication de texte français ou en français ou traduit en français. Le texte est extrait de l'œuvre d'un auteur inscrit aux programmes de philosophie en vigueur dans les classes terminales. »

Durée : 5 heures. Coefficient : 3.

Correcteurs:

Mesdames et messieurs Hélène DEVISSAGUET, Claire ETCHEGARAY, Sophie FOCH-REMUSAT, Sophie GOUVERNEUR, Catherine LAMARQUE, Michaël BIZIOU, Jean-Joël DUHOT, Thierry HOQUET, David LEFEBVRE, Gilles MARMASSE, Guillaume PIGEARD DE GURBERT, Philippe QUESNE, Philippe SOUAL, Benoit SPINOSA, Joseph VIDAL-ROSSET.

2.1. Bilan statistique de l'épreuve :

Nombre de copies corrigées	715
Note minimale / Note maximale	01 / 17
Moyenne des candidats présents	07.98
Moyenne des candidats admissibles	11.96

2.2. Rapport établi par madame Claire ETCHEGARAY et monsieur Joseph VIDAL-ROSSET, à partir des remarques des correcteurs.

Sujet:

Tout ce que Dieu a révélé est certainement véritable, on n'en saurait douter. Et c'est là le propre objet de la foi. Mais pour savoir si le point en question est une révélation ou non, il faut que la raison en juge, elle qui ne peut jamais permettre à l'esprit de rejeter une plus grande évidence pour embrasser ce qui est moins évident, ni se déclarer pour la probabilité par opposition à la connaissance et à la certitude. Il ne peut point y avoir d'évidence, qu'une révélation connue par tradition vient de Dieu dans les termes où nous la recevons et dans le sens où nous l'entendons, qui soit si claire et si certaine que celle des principes de la raison. C'est pourquoi nulle chose contraire ou incompatible avec des décisions de la raison, claires et évidentes par elles-mêmes, n'a droit d'être sollicitée ou reçue comme une matière de foi à laquelle la raison n'ait rien à voir. Tout ce qui est révélation divine doit prévaloir sur nos opinions, sur nos préjugés et nos intérêts, et est en droit d'exiger un parfait assentiment. Mais une telle soumission de notre raison à la foi ne renverse pas les limites de la connaissance, et n'ébranle pas les fondements de la raison, mais nous laisse cet usage de nos facultés pour lequel elles nous ont été données.

Si l'on n'a pas soin de distinguer les différentes juridictions de la foi et de la raison par le moyen de ces bornes, la raison n'aura absolument point de place en matière de religion, et l'on n'aura aucun droit de blâmer les opinions et les cérémonies extravagantes qu'on remarque dans la plupart des religions du monde ; car c'est à cette coutume d'en appeler à la foi par opposition à la raison qu'on peut, je pense, attribuer, en grande partie, ces absurdités dont la plupart des religions qui ont pouvoir sur le genre humain et le divisent, sont remplies. Car les hommes ayant été une fois imbus de cette opinion, qu'ils ne doivent pas consulter la raison dans les choses qui regardent la religion, quoique visiblement contraires au sens commun et aux principes de toute leur connaissance, ils ont lâché la bride à leurs fantaisies, et au penchant qu'ils ont naturellement vers la superstition ; par où ils ont été entraînés dans des opinions si étranges, et dans des pratiques si extravagantes en fait de religion, qu'un homme raisonnable ne peut qu'être surpris de leurs folies, et que regarder ces opinions et ces pratiques comme des choses si éloignées d'être agréables à Dieu, grand et sage, qu'il ne peut s'empêcher de penser qu'elles paraissent ridicules et choquantes à tout homme de bien et de modération. De sorte que dans le fond la religion, qui devrait nous distinguer le plus des bêtes, et contribuer plus particulièrement à nous élever comme des créatures raisonnables au-dessus des brutes, est la chose en quoi les hommes paraissent souvent le plus déraisonnables, et plus insensés que les bêtes mêmes. Credo, quia impossibile est: Je le crois parce qu'il est impossible¹, est une maxime qui peut passer dans un homme de bien pour un emportement de zèle ; mais ce serait une fort mauvaise règle pour déterminer les hommes dans le choix de leurs opinions ou de leur religion.

John Locke, *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, Livre IV, chapitre XVIII, traduction par Pierre Coste revue et légèrement modifiée.

-

¹ Cf. Tertullien, De Carne Christi, V.

On commencera par rappeler les attentes élémentaires du jury qui sont les mêmes chaque année pour l'épreuve de l'explication de texte, avant d'établir le rapport de l'épreuve de cette session.

Il est un peu inquiétant de devoir constater qu'un bon nombre de copies sont particulièrement mal présentées, surchargées de ratures, quand elles ne sont pas tout simplement illisibles. Embarrassé par la notation d'une copie dont l'écriture était à déchiffrer, le jury a procédé à une triple correction qui n'a finalement pas été au profit du candidat.

Il va sans dire que des candidats qui se présentent à un concours où il existe une épreuve écrite doivent rendre une copie dont l'aspect et l'écriture n'indisposent pas d'emblée le correcteur. C'est une évidence qu'il est regrettable de devoir rappeler dans un rapport comme celui-ci, mais, encore une fois, la quantité non négligeable de copies très peu soignées nous contraint à ce rappel.

L'exercice de l'explication de texte obéit à des règles très précises que tous les candidats devraient avoir en tête, car ces règles ne changent pas: un texte philosophique répond à un problème philosophique; expliquer un texte philosophique exige donc dans un premier temps que l'on identifie le problème philosophique auquel le texte s'efforce de répondre et, dans un second temps, que l'on explique l'argumentation adoptée dans le texte pour répondre à ce problème. L'ordre de l'explication correspond donc, en général, à l'ordre de l'argumentation du texte. Si l'ordre de l'explication adoptée par le candidat s'écarte de l'ordre du texte, il est nécessaire qu'il justifie cet écart par rapport à une règle générale, car le texte devant être expliqué dans son intégralité, rompre l'ordre du texte pour l'expliquer risque de désorienter le lecteur.

On ne répétera probablement jamais assez que tout le texte et rien que le texte doit être expliqué. Cette rengaine pédagogique, « tout le texte, rien que le texte », signifie qu'aucun développement sur le système philosophique d'un auteur ne peut se substituer à l'explication du texte proprement dite. Connaître l'œuvre, « la philosophie » de l'auteur du texte n'est un atout que si et seulement si cette connaissance est judicieusement utilisée pour expliquer le texte proposé. Dans le cas contraire, en dépit de l'érudition du candidat, on jugera que l'épreuve n'est pas réussie. Un candidat moins érudit mais qui prend le texte comme un authentique exercice de réflexion philosophique est a priori mieux à même de réussir l'épreuve qu'un candidat qui cherche à étaler sa culture mais oublie de montrer qu'il sait réfléchir à la lecture d'un texte. De même, la comparaison avec d'autres positions philosophiques adoptées par d'autres auteurs sur un thème apparemment analogue n'est souhaitable que si et seulement si cette comparaison éclaire le texte.

Venons en maintenant au texte de Locke proposé pour cette session. Disons tout de suite que tous les membres du jury ont été sensibles à la subtilité et à la complexité de l'argumentation de Locke sur une question qui touche à la philosophie de la religion. Les copies qui ont montré une compréhension de la subtilité conceptuelle de ce texte ont donc été valorisées.

Cependant, trop d'explications de texte se livrent à des gloses très générales, tandis que d'autres, en aussi grand nombre, ont pour travers une lecture « myope » du texte. Le premier défaut s'explique par le refus, plus ou moins conscient, de lire le texte pour lui-même, refus qui pousse souvent les candidats à y projeter une doxographie mal maîtrisée. Ainsi, tenir Locke pour un représentant de l'empirisme est insuffisant à plus d'un titre. Rappelons tout d'abord que la désignation d'« empirisme » est employée en un sens que Kant forgera dans la Critique de la raison pure sans que jamais la tradition britannique, Locke et Hume notamment, ne s'en soit réclamée explicitement. Certes, parler d'empirisme peut être pertinent chez Locke, dans la mesure où toutes les idées dérivent de quelque expérience, mais cela se révèle inadéquat si l'on a en vue un sensualisme exclusif, puisqu'il y a, outre les sens, une seconde source de nos idées nommée réflexion et qui est une expérience intérieure, une expérience sur nos idées sensibles. Par ailleurs, si l'empirisme désigne une prétention à fonder une connaissance sur des vérités sensibles, il est là aussi inapproprié. Locke consacre, en effet, d'importants chapitres de son œuvre à montrer que la connaissance intuitive et la connaissance démonstrative reposent sur des relations entre idées.

Ainsi, au lieu de se consacrer uniquement à la question de savoir comment un soidisant empiriste peut rendre compte de l'idée de Dieu, il aurait mieux valu s'intéresser au problème qu'affronte directement le texte : la compatibilité entre la foi et la raison.

Une fois aperçu, ce point ne pouvait être développé de manière formelle. Il pouvait être éclairant de renvoyer à des antécédents dans l'histoire de la philosophie. Certaines copies ont ainsi fait bon usage des références à Averroès, Thomas d'Aquin, Augustin. Mais il fallait avant tout dégager l'argument propre de Locke, lequel supposait de faire la distinction entre les vérités contraires à la raison et les vérités dépassant la raison. Une vérité au-delà de la raison (above the reason) ne lui est pas nécessairement contraire (contrary to reason). Il convenait donc de cerner avec précision la thèse soutenue par Locke qui était de maintenir la possibilité de la foi comme foi, tout en justifiant la possibilité d'un examen par la raison.

Le deuxième défaut que présentaient bien des copies tenait, inversement, à une lecture du texte qui, analysant chaque mot en renvoyant à des références et des arguments manifestement éloignées du problème, échoue également à éclairer le propos de Locke et à en rendre comte philosophiquement. Par exemple, expliquer la première phrase du texte en renvoyant à l'argument de la première des six *Méditations métaphysiques* de Descartes a toutes les chances de créer la confusion. Cela ne peut se justifier que si l'ont met clairement en évidence la spécificité de l'argument lockien dans ce texte en particulier. Faut-il rappeler que ce n'est pas parce que le terme de

« doute » apparaît dans un texte qu'il faut immédiatement et sans réflexion l'expliquer par une référence au doute hyperbolique cartésien ?

La première phrase du texte avait pour fonction de poser ce qui est pour Locke intuitivement évident : si Dieu existe et qu'il s'est adressé à nous, son message est vérace. Elle vise donc à déplacer le problème de la question de la véracité divine à la question de la véracité des médiations (texte, tradition, témoignages) par lesquelles la Révélation, nécessairement, se transmet jusqu'au croyant. Une démarche analogue se trouve déjà chez Hobbes, mais sans la référence au « critère » promu ici par Locke : la non-contradiction des vérités dépassant la raison.

Un autre point a donné lieu à des rapprochements avec la philosophie cartésienne susceptibles d'égarer les candidats: la notion d'évidence, qui dans la tradition britannique renvoie davantage à l'idée de preuve ou de garantie. L'un des arguments du texte consiste à dire que devant une preuve plus forte, la raison ne peut pas refuser son assentiment. Là encore, renvoyer à la démarche de Descartes consistant à refuser de donner son assentiment à l'évidence apparente pouvait conduire à un contresens. C'est, en effet, parce que la raison approuve toujours le plus évident qu'un point prétendument révélé qui n'aurait point d'évidence ne pourrait être cru. Tout le problème est donc là : si la raison n'examine pas les points de la Révélation, c'est la crédibilité de celle-ci qui s'effondre.

Pourtant la foi porte bien sur des vérités qui dépassent la raison. Car Locke maintient qu'elle a un domaine propre, une « juridiction » distincte de celle de la raison. Pour comprendre qu'il n'y avait là nulle contradiction, il fallait expliquer le critère proposé par le texte : une vérité qui dépasse la raison et relève de la foi suppose de ne pas entrer en contradiction avec la raison. Cela exige donc un travail d'interprétation, une exégèse des énoncés de la Révélation. Par exemple, l'expression « Jésus, fils de Dieu » devra simplement être entendue comme « Jésus, envoyé de Dieu ». Il faut toujours veiller à ce que les relations intuitives et démonstratives entre idées, de même que la connaissance sensible et la connaissance probable, ne soient pas ruinées. En conséquence, une analyse conceptuelle d'inspiration kantienne était bienvenue, si et seulement si elle parvenait à déterminer précisément l'originalité de la position de Locke. C'est bien la raison qui définit les bornes entre raison et foi.

Reste que ce travail de lecture patient et rigoureux n'a été que rarement mené, ce que déplore le jury qui, le plus souvent, a lu des copies qui attestaient un manque de discernement, de sens de l'analyse et de connaissances philosophiques précises. C'est pourquoi rares sont les copies qui sont en mesure d'interroger le sens du critère proposé par Locke dont la logique et la portée devaient être explicitement mises à la question. Des exemples auraient incontestablement éclairé le propos. La référence fournie par Locke à la fin du texte offrait l'occasion de prendre l'incarnation ou la trinité pour des fils conducteurs de l'analyse, tout au long de la copie.

Enfin, l'intention du texte aurait gagné à être éclairée par un rapprochement avec l'Essai sur la tolérance (1667) et la Lettre sur la tolérance (1686). Une attention au passage du singulier la foi (dans le premier paragraphe) au pluriel les religions (dans le second paragraphe) était sur ce point précieuse, et pas seulement pour suivre le développement de préoccupations d'ordre logique à des questions d'ordre éthicopolitique. Que les religions révélées sont au nombre de trois et qu'à l'époque de Locke, le christianisme est traversé de tensions dont les conséquences politiques sont ravageuses, étaient des faits qu'il n'était pas inutile de rappeler. Mais là encore, ce qui importait était de rendre précisément compte du mouvement argumentatif du texte : on ne peut commenter le second paragraphe en oubliant le premier. C'est parce qu'on néglige le « critère » défini dans le premier paragraphe que l'intolérance règne selon Locke. C'est donc la négativité du critère qui était décisive. Précisément parce que la raison ne peut pas, positivement, identifier les vérités de la foi, elle doit tolérer ce qui ne lui est pas contraire. Autant ce critère paraît difficile à déterminer d'un point de vue logique, autant son enjeu moral apparaît très bien dans le second paragraphe : ce qui serait contraire à la raison, selon Locke, serait toute thèse niant la légitimité d'un usage de la raison.

Il était donc important d'opérer le lien conceptuel entre cet usage venant réguler « l'enthousiasme » et la « modération » éthique. La référence à Aristote était sans doute bienvenue, mais devait être complétée par une caractérisation précise de la « juste mesure » dans ce contexte. Enfin, il ne fallait pas être aveuglé par le début du paragraphe pour comprendre que dans la dernière phrase, en référence au propos de Tertullien, le « zèle » de l'homme de bien soit excusé en quelque façon, bien qu'il ne soit jamais une règle de l'esprit.

Le texte soulevait de réelles difficultés et il permettait de distinguer les candidats dont le sens de l'analyse et de la réflexion philosophiques s'étaient aiguisés à sa lecture. Certains ont su faire montre de belles qualités pour suivre la pensée de Locke et en éprouver la cohérence et la profondeur. Ces candidats ont su tirer le meilleur profit de leurs connaissances des discussions philosophiques sur la religion et sa place par rapport à l'État dans l'Angleterre du XVIIe siècle pour éclairer le texte. D'autres ont transformé, de manière parfois brillante mais moins appropriée à l'exercice, l'explication de texte en une dissertation d'histoire des idées religieuses et politiques. Ces candidats, sans doute cultivés, négligeaient le nerf du travail qui leur était demandé : expliquer une position philosophique déterminée à partir de l'analyse d'une argumentation déterminée. On ne répétera jamais assez que l'exercice de l'explication de texte permet aux membres du jury de juger des capacités d'analyse de candidats qui seront de futurs professeurs de philosophie et dispenseront un enseignement qui, pour être instruit, doit rester élémentaire, c'est-à-dire soucieux de notions claires et de problèmes philosophiques simples.

ÉPREUVES D'ADMISSION

1. PREMIÈRE ÉPREUVE : LEÇON

Intitulé de l'épreuve :

« Leçon portant sur les programmes des lycées. »

Durée de la préparation : 4 heures.

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 40 minutes ; entretien : 20 minutes).

Coefficient: 3.

Examinateurs:

Mesdames et messieurs Anne DEVARIEUX (présidente de commission), Hélène DEVISSAGUET, Sophie TRINQUIER, Virginie VUILLAUME, Michaël BIZIOU, Yvan ELISSALDE (président de commission), Hervé FRADET, Thierry HOQUET (président de commission), Franck KAUSCH, Jean-Marie MEYER, Philippe QUESNE, Philippe SOUAL, Joseph VIDAL-ROSSET (président de commission), Eric ZERNIK.

1.1. Bilan statistique de l'épreuve :

Nombre de candidats admissibles	203
Nombre de candidats présents	175
Note minimale / Note maximale	01 / 16
Moyenne des candidats présents	07.71
Moyenne des candidats admis	09.35

1.2. Liste des sujets proposés aux candidats (Le sujet traité par le candidat est indiqué en gras.)

Qu'est-ce qu'une vie humaine ?	Peut-on être sûr de bien agir ?
Faut-il rejeter tous les préjugés ?	Qu'est-ce que le malheur ?
Peut-on faire de l'esprit un objet de science ?	« Vis caché. »
Le don.	N'y a-t-il de réalité que de l'individuel ?
Comment juger de la justesse d'une interprétation ?	La souveraineté de l'État.
La vérité peut-elle se définir par le consensus ?	Rendre justice.
La science permet-elle de comprendre le monde ?	Avoir mauvaise conscience.
La morale est-elle désintéressée ?	Art et imagination.
Y a-t-il des biens inestimables ?	L'ordre et le désordre.
Philosophe-t-on pour être heureux ?	Le hasard.
Le génie et la règle.	La paix est-elle l'absence de guerres ?
La nature peut-elle être un modèle ?	L'action politique.
Peut-on ne penser à rien ?	Le tyran.
La politique est-elle une science ?	L'identité personnelle.
De quoi dépend notre bonheur ?	L'abstraction.
La passion de la vérité.	Mon corps est-il naturel ?

Tout ce qui est vrai doit-il être prouvé ?	Punition et vengeance.
Doit-on apprendre à percevoir ?	Se suffire à soi-même.
Qu'est-ce qu'un esprit juste ?	La passion de la liberté.
La mathématisation du réel.	Peut-on changer le monde ?
Donner sa parole.	Entre l'opinion et la science, n'y a-t-il qu'une différence de degré ?

Y a-t-il un ordre dans la nature ?	Le sacrifice.
Le vrai a-t-il une histoire ?	La juste mesure.
En quel sens peut-on dire que la vérité s'impose ?	Faire le mal.

L'involontaire.	Y a-t-il des limites à la connaissance ?
Qu'est-ce qui menace la liberté ?	Paraître.
L'enfance.	Y a-t-il des correspondances entre les arts ?
Qu'est-ce qu'une injustice ?	La spontanéité.
Le langage trahit-il la pensée ?	La beauté morale.
Une activité inutile est-elle sans valeur ?	Les idées et les choses.
Le droit et la force.	L'art est-il universel ?
Toute description est-elle une interprétation ?	La bonne intention.
Tout futur est-il contingent ?	Le pouvoir et l'autorité.
Percevoir, est-ce s'ouvrir au monde ?	Le droit de mentir.
Que doit-on croire ?	L'organique et l'inorganique.
La réalité sensible.	L'intérêt constitue-t-il l'unique lien social ?
L'arbitraire.	L'expérience a-t-elle le même sens dans toutes les sciences ?
La force des idées.	Doit-on le respect au vivant ?
Qu'est-ce qu'un homme juste ?	L'artifice.
L'homme a-t-il besoin de l'art ?	L'obéissance.
Nommer.	Peut-on manquer de volonté ?
La liberté d'indifférence.	La raison a-t-elle pour fin la connaissance ?

La liberté peut-elle faire peur ?	La mémoire et l'oubli.
La mort de Dieu.	La société fait-elle l'homme ?

Que peut-on contre un préjugé ?	Prose et poésie.
Le bonheur est-il un idéal ?	L'outil et la machine.
Ai-je un corps ou suis-je mon corps ?	L'inutile.
Qui parle ?	Droit et violence.
L'équité.	De quoi suis-je inconscient ?
N'y a-t-il de foi que religieuse ?	La pluralité des arts.
Y a-t-il un jugement de l'histoire ?	Le vrai et le vraisemblable.
La réalité du désordre.	Qui travaille ?
L'échange constitue-t-il un lien social ?	Convaincre et persuader.
9 , 11 1, 11, 11, 11, 11, 11, 11, 11, 11,	1
Une idée peut-elle être générale ?	Faire la paix.
D'où vient le convitude 2	La gánia et la savant

Une idée peut-elle être générale ?	Faire la paix.
D'où vient la servitude ?	Le génie et le savant.
L'homme est-il un animal politique ?	L'esprit de système.
Qu'est-ce qu'une fiction ?	La rigueur des lois ?
Liberté et nécessité.	Doit-on tenir le plaisir pour une fin ?
La liberté fait-elle de nous des êtres meilleurs ?	Invention et découverte.
L'oubli.	L'échange n'a-t-il de fondement qu'économique ?
L'élection.	La pensée peut-elle se passer de mots ?
Le langage du corps.	Y a-t-il des fins de la nature ?
L'art et le jeu.	Y a-t-il des perceptions insensibles ?
Le droit positif.	Peut-on réduire le raisonnement au calcul ?
Pourquoi aller contre son désir ?	Concept et métaphore.
L'histoire a-t-elle un sens ?	La réflexion.
Le travaille libère-t-il ?	L'expression.
Une connaissance peut-elle ne pas être relative?	La tyrannie des désirs.
Qu'est-ce qu'un justicier ?	L'art pour l'art.

La passion est-elle immorale ?	La représentation politique.
Sommes-nous sujets de nos désirs ?	L'indémontrable.
Que nous apprennent les animaux sur nous-mêmes ?	La propriété et le travail.
Une morale sceptique est-elle possible ?	Le silence.

La traduction.	Le droit peut-il se passer de la morale ?
La mesure.	Que nous apprend l'expérience ?
L'objectivité.	L'homme est-il le sujet de son histoire ?
La puissance.	Toute faute est-elle une erreur ?
Répondre de soi.	Le réel est-il rationnel ?
Est-il vrai que plus on échange, moins on se bat ?	« Connais-toi toi-même. »
L'idée de progrès.	À quelles conditions une expérience est-elle possible ?
L'égalité est-elle toujours juste ?	Le désir de savoir.
Peut-il y avoir une société sans État ?	L'événement.
Y a-t-il un bonheur sans illusion ?	L'anarchie.
La patience.	Peut-on perdre sa liberté ?
Le beau et le bien.	La démocratie est-elle le règne de l'opinion ?
Peut-on se passer de toute religion ?	La création artistique.
La bêtise.	L'art est-il le règne des apparences ?
La confiance.	La vie peut-elle être objet de science ?
La fidélité.	La vision peut-elle être le modèle de toute connaissance ?
Connaissance de soi et conscience de soi.	Y a-t-il des injustices naturelles ?
Qu'est-ce qui n'a pas d'histoire ?	Apprendre à voir.
Le courage.	L'artiste doit-il être de son temps ?

Sur quoi fonder l'autorité ?	Art et représentation.

Qu'est-ce que le sacre ?	Le sujet.
Le temps perdu.	Peut-on avoir raison contre les faits ?
Que sont les apparences ?	L'amitié.
Ami et ennemi.	Qu'est-ce qui fait d'une activité un travail ?
L'opinion a-t-elle nécessairement tort ?	Temps et mémoire.
Faut-il chercher un sens à l'histoire ?	La liberté du choix.
Le langage rend-il l'homme plus puissant ?	La vie morale.
Les preuves de la liberté.	Une imitation peut-elle être parfaite ?
La culture est-elle la négation de la nature ?	La recherche du bonheur.
La conscience de soi est-elle une donnée immédiate ?	Le dialogue.
Qu'est-ce qu'être inhumain ?	Avoir raison.
Peut-on tout interpréter ?	L'art de gouverner.
Y a-t-il une causalité en histoire ?	Le désir de vérité.
Que perdrait la pensée en perdant l'écriture ?	Le désir et la loi.
L'échange ne porte-t-il que sur les choses ?	L'existence du passé.
Qu'est-ce qui est possible ?	La parole et l'écriture.
Une interprétation peut-elle échapper à l'arbitraire ?	La vie intérieure.
La technique et le travail.	Le moi est-il une illusion ?
Pourquoi des maîtres ?	La connaissance sensible.
La conscience morale.	Peut-on dire que les mots pensent pour nous ?
Pourquoi punir ?	Le pouvoir des mots.
Qu'est-ce que parler le même langage ?	Le choix.
L'État doit-il être fort ?	La parole.
Ì	

Dans quel but les hommes se donnent- Désir et besoin.

Le sujet.

Qu'est-ce que le sacré ?

ils des lois ?	
Qu'est-ce qu'un fait de culture ?	Le respect.
Le bien est-ce l'utile ?	Les limites de la raison.
Peut-on fonder une morale sur le plaisir ?	Dire je.
Suis-je dans le temps comme je suis dans l'espace ?	Droit et morale.
Peut-il y avoir esprit sans corps ?	La morale et les mœurs.
N'y a-t-il de vrai que le vérifiable ?	Le personnage et la personne.
Existe-t-il une méthode pour rechercher la vérité ?	Le despotisme.
Puis-je ne pas vouloir ce que je désire ?	Le relativisme.
Les coïncidences ont-elles des causes ?	La parole intérieure.
Faudrait-il ne rien oublier ?	La valeur morale de l'amour.
Que nous apprend la maladie sur la santé ?	L'homme d'État.
L'irréparable.	Les sens sont-ils source d'illusion ?
L'inestimable.	Le temps n'est-il pour l'homme que ce qui le limite ?
La vie de l'esprit.	Faut-il ne manquer de rien pour être heureux ?
L'irrationnel.	Avons-nous besoin de maîtres ?
La promesse.	L'art peut-il ne pas être sacré ?
Le droit et la convention.	Peut-on connaître le vivant sans le dénaturer ?
L'intersubjectivité.	Faudrait-il vivre sans passion ?
La jurisprudence.	Peut-on donner un sens à son existence ?
La solitude.	Y a-t-il des erreurs de la nature ?
La sympathie.	Peut-on avoir de bonnes raisons de ne pas dire la vérité ?
Y a-t-il un art d'interpréter ?	Peut-on être dans le présent ?

L'avenir peut-il être objet de connaissance ?	Si nous étions moraux, le droit serait-il inutile ?
Qu'est-ce que le moi ?	La guerre peut-elle être juste ?

Le droit sert-il à établir l'ordre ou la justice ?	Doit-on apprendre à vivre ?
Peut-on ne pas savoir ce que l'on dit ?	Qu'est-ce qu'un alter ego ?
Qu'est-ce qu'une vérité contingente ?	Y a-t-il une servitude volontaire ?
Peut-on être en conflit avec soi-même ?	Tout peut-il se démontrer ?
L'ambiguïté des mots peut-elle être heureuse ?	Tout droit est-il un pouvoir ?
Peut-on désirer l'impossible ?	De quoi parlent les mathématiques ?
Peut-on connaître par intuition ?	Faut-il rejeter toute norme ?
Suis-je libre ?	En quoi la méthode est-elle un art de penser ?
L'homme est-il chez lui dans l'univers ?	La violence peut-elle avoir raison ?
Y a-t-il des convictions philosophiques ?	Être libre, est-ce se suffire à soi-même ?
L'indifférence peut-elle être une vertu ?	Qu'apprend-on quand on apprend à parler ?
L'amour peut-il être raisonnable ?	Peut-on prouver l'existence ?
Le bonheur est-il le but de la politique ?	Faut-il être cohérent ?
Par le langage, peut-on agir sur la réalité?	Y a-t-il une morale universelle ?
Notre rapport au monde est-il essentiellement technique ?	Pourquoi sommes-nous des êtres moraux ?
Peut-on faire table rase du passé ?	Qu'est-ce que l'inconscient ?
Peut-on douter de tout ?	L'irresponsabilité.
Peut-on haïr la raison ?	Qu'est-ce qui est irréversible ?
Peut-on recommencer sa vie ?	L'échange peut-il être désintéressé ?
À quoi nos illusions tiennent-elles ?	Qu'est-ce qu'un pauvre ?

Ai-je des devoirs envers moi-même ?	A quelles conditions une démarche est-elle
	scientifique?

Qu'est-ce que prouver ?	Le travail a-t-il une valeur morale ?
Peut-on parler d'une morale collective ?	Qu'est-ce que juger ?
La science politique.	Peut-on se mettre à la place d'autrui ?
La loi peut-elle changer les mœurs ?	L'art peut-il se passer d'œuvres ?

1.3. Rapport établi par monsieur Thierry HOQUET, à partir des remarques des examinateurs.

Il faut tout d'abord souligner le fait que, dans l'ensemble, les leçons présentées ressemblent à des leçons. Le propos est construit, avec un plan apparent. Celui-ci est le plus souvent énoncé et suivi. La plupart des candidats mobilisent par ailleurs des références classiques, même si ce ne sont pas toujours les plus pertinentes sur le sujet traité. L'introduction fait son travail : elle analyse le sujet, les notions y sont définies, quoique pas toujours précisément. Il faut souligner la qualité rhétorique et l'ambition théorique de nombreux candidats. Bien des leçons sont des petits bijoux ciselés. Plein de finesse argumentative, d'esprit de sérieux et de profondeur, d'inspiration, de volonté de préciser et de distinguer. Le seul problème est que ce sont des bijoux que la moindre brise suffirait à dissiper une fois à l'extérieur de l'espace confiné de la salle où se déroule l'entretien.

Pour reprendre une opposition éculée, les défauts des candidats tiennent donc moins à la forme (les candidats savent ce qu'on doit faire) qu'au contenu (ils ne traitent pas de ce qui est attendu sur le sujet précis soumis à leur sagacité).

Beaucoup de leçons se déroulent, en effet, dans un climat étrange. Le candidat entre et prend place. Il porte souvent avec lui quelques livres dont il lira des passages de sa plus belle voix. De grands noms de l'histoire de la philosophie font vibrer l'air. Le candidat énonce son propos avec la plus grande conviction. Pour qui ne prêterait attention qu'à la surface, tout semble bien se dérouler. Pourtant, pour reprendre une expression anglaise très parlante, il y a un éléphant dans la pièce : quelque chose dont on ne parle pas est pourtant bien présent, énorme, mais on fait comme si de rien n'était, on tourne autour, on l'ignore, et on s'indigne de la grossièreté de qui aurait l'impudence de pointer du doigt cette présence massive et quelque peu embarrassante. Les questions du jury consistent alors à tenter de faire voir au candidat cet éléphant que son propos a parfois évoqué (il arrive que le nom de l'éléphant ait même été prononcé une fois ou deux dans la leçon, en passant) mais qui n'a jamais été l'objet d'une analyse un peu fouillée.

Ainsi, une leçon sur « Avoir raison » propose l'idée qu'avoir raison, c'est être installé dans sa propre conviction ou persuasion, avec intransigeance — et que ce sentiment que le candidat substantive en l'avoir-raison n'a rien à voir avec avoir « des » raisons, moins encore avec faire « des » raisonnements ou même avoir « la » raison. Toutes les suggestions du jury osant aller dans le sens d'une spécification (« Mais tout de même, pour avoir raison, ne faut-il pas se tenir des raisonnements ? avancer des raisons ? ») sont reçues avec courroux par le candidat qui guitte la salle très en colère contre les interrogateurs. Et tant pis si l'on ne s'est pas demandé ce qu'était cette chose étrange qu'on nomme « raison », ce qu'elle pouvait être pour qu'on puisse l'avoir, ou si quand on l'avait, on l'avait seul, en maître et possesseur ou seulement en prêt, ou en partage. Bref, chez de bons candidats, bons rhéteurs, bons gymnastes du raisonnement philosophique, l'idée de la « problématique » étouffe, finit par étrangler : et lesdits « bons candidats » succombent. C'est que l'on aura beau raffiner sur l'énoncé, cela ne donnera rien si l'on n'est pas conscient qu'il y a bien un « problème » qui se pose. Et que celui-ci n'est pas qu'une question de mots. Bien sûr les mots sont importants, nous y reviendrons. Mais rien ne remplace la compréhension du problème : celle-ci ne s'invente pas, c'est une question de culture philosophique, mais aussi de maturité.

Une leçon sur « Comment juger de la justesse d'une interprétation ? » convoque une bonne référence : Dilthey et la distinction *erklären/verstehen* ; mais quand on demande au candidat pourquoi les phénomènes humains exigent la compréhension plus que l'explication, il répond que ces phénomènes sont moins précis ou moins déterminés causalement que les phénomènes naturels. On l'invite à aller plus loin, rien ne vient :

l'idée que les phénomènes humains puissent avoir quelque chose comme un « sens » ou une « signification », qu'ils puissent être le dépôt d'une intention qui exige l'interprétation, paraît incongrue à ce candidat. De même une leçon sur « Paraître » est très prolixe sur « l'apparaître du phénomène », mais au delà de ce noble vocabulaire philosophique, elle ignore quasi totalement ces réalités impures que sont simulacres, illusions, ou séduction.

Trop souvent, des ficelles rhétoriques tiennent lieu d'analyse ou de pensée : ainsi tout « peut-on » ou « faut-il » est systématiquement disséqué par les candidats : capacité physique ou possibilité matérielle, légitimité... Cette modalité peut être importante, bien sûr, mais elle ne doit pourtant jamais prendre le pas sur une analyse des concepts clefs du sujet. Sur « La vérité peut-elle se définir par le consensus ? », on ne doit pas identifier trop vite consensus à universalité ou objectivité.

Dans une leçon consacrée à « Peut-on fonder une morale sur le plaisir ? », le jury découvre, au cours de l'entretien, que le candidat ignore ce qu'on appelle l'hédonisme. L'ignorance est pardonnable : mais elle gêne et tend à tempérer l'intérêt que l'on prendra à l'analyse du « peut-on ». De même, dans une leçon consacrée à la question « Peut-on douter de tout ? », le scepticisme est défini, ou plutôt caricaturé comme une forme de « nihilisme » et le candidat ne mentionne pas la pensée cartésienne. Un tel manque empêche le jury d'apprécier à leur juste valeur les réflexions intéressantes, mais somme toute, sophistiques, sur les différents sens de « peut-on ». Sur « Peut-on faire de l'esprit un objet de science? », le candidat ne fait pas de distinctions conceptuelles entre esprit, âme, pensée, moi, psychisme, ou raison. Il passe d'un terme à l'autre comme s'ils étaient mutuellement substituables. Il consacre toute sa première partie à prouver que l'on peut se passer de la notion d'esprit en science, en prenant l'exemple de la biologie selon Descartes : mais c'est là passer à côté du sujet, car la question des sciences qui laissent de côté l'esprit ne se posait pas directement ici. Le candidat ne se pose la question épistémologique des sciences de l'esprit (qu'appelait pourtant son sujet) que dans une troisième et dernière partie, et de façon trop rapide, avec pour seule référence la science des rêves de Freud, qui est censée, selon lui, expliquer scientifiquement les rêves, donc l'esprit.

Un autre candidat, pour traiter le sujet « Faut-il chercher un sens à l'histoire? », part du principe que l'histoire a nécessairement un sens et choisit de se demander pour quelles raisons « il faut » en chercher un. Dès lors, le candidat ne doute jamais de la possibilité de donner un sens à l'Histoire, il ne convoque ni Kant, ni Hegel, ni Marx. Le candidat sait manifestement beaucoup de choses sur Nietzsche ou Heidegger, mais des considérations sur l'« oubli de l'être » et sur « Ihistorial », et plus généralement, tout propos jargonnant, ne peuvent tenir lieu d'une réflexion correcte et simple sur le sens de la question.

Il apparaît que certains candidats ont passé plus de temps à lire des manuels de méthodologie qu'à lire de la philosophie et à analyser des concepts ou des textes. D'autres au contraire pensent qu'ils sont attendus comme des spécialistes d'un auteur et qu'il importe de régaler le jury d'une belle conférence. C'est une erreur. Une bonne leçon n'est ni un corrigé extrait des annales du baccalauréat, ni une conférence de recherche. Un candidat proposa sur la question « Y a-t-il une morale universelle ? » une mécanique bien huilée : 1/ Marx (l'universel serait une idéologie) ; 2/ Rousseau (la morale est fondée sur un sentiment) ; 3/ Kant (le seul universel est formel). Le jury a apprécié les qualités formelles et la clarté du propos. Mais l'absence de questionnement, la rigidité dans le maniement des définitions, n'ont pas manqué d'inquiéter le jury — nous y reviendrons.

Partant à présent du principe que les candidats sont formés, cultivés et qu'ils ont travaillé, nous devons répondre à quelques questions qui portent sur les définitions et les références.

Faut-il définir les termes ?

Les hors-sujet s'expliquent souvent par une absence de maîtrise des notions mobilisées. On déplore un grand flottement au niveau des concepts. La notion de « culture » est identifiée à celle de « société », celle d' « opinion » à « hypothèse », la « réalité sensible » devient la « sensation » ou la « perception », la « passion » est identifiée au « désir », etc. Il importe ici de rappeler aux candidats qu'ils disposent de dictionnaires, et qu'ils peuvent au moins s'assurer de bien distinguer les concepts et de savoir de quoi ils parlent. De telles approximations expliquent la plupart des propos hors-sujet.

Définir, donc, bien sûr. Mais la juxtaposition des définitions ne conduit pas à une analyse du sujet : un traitement thématique du sujet croit pouvoir s'éviter la construction d'un problème. La leçon « Avons-nous besoin de maîtres ? » divise l'exposé en deux moments correspondant aux deux définitions du maître (le maître qui domine/ le maître qui enseigne) sans parvenir à problématiser cette distinction.

Il arrive que les termes des intitulés soient survolés, et laissés sans définition, ou mal définis. Par exemple dans l'exposé sur « Peut-on douter de tout ? », le doute est, sans plus, défini comme « acte de volition » : c'est trop vague. Dans celui sur « La tyrannie des désirs », on interprète la tyrannie comme signifiant le rapport de force des désirs entre eux, comme si tyrannie signifiait tiraillement. Ou bien les termes de l'énoncé se trouvent assimilés à un pseudo-synonyme. Par exemple dans la leçon sur « Le bonheur est-il le but de la politique ? », on parle surtout du « bien-être » en guise de « bonheur ». Dans l'exposé sur « Le langage rend-il l'homme plus puissant ? », la puissance est identifiée à l'efficace ou la force. Dans celui sur « Le droit et la force », « droit » devient « loi », comme si le droit consistait seulement à faire la loi, non à l'exécuter ni à rendre justice — tout le travail du juge (et du gouvernement) passant à la trappe de l'interrogation.

La définition peut aussi piéger lorsque les termes s'y figent et s'y rigidifient : comme si l'enjeu du sujet n'était pas, justement, de faire trembler les lignes conceptuelles. Par exemple, « L'homme est-il un animal politique ? » : le candidat prend pour acquis le sens de « politique » et l'entend au sens très large de « social ». Le candidat qui a traité « À quoi tiennent nos illusions ? » ne pense qu'aux illusions individuelles des sens, oubliant celles, plus collectives, de l'opinion commune (comme le préjugé, la superstition, l'idéologie, etc.) et celles de la raison, si on admet cette catégorie.

Certains candidats verrouillent si bien leur propos dans un cadre définitionnel strict qu'ils ne parviennent plus à réfléchir. Ainsi, une leçon consacrée à la question « Y a-t-il une morale universelle ? » pose, dès le début de l'introduction, que, par définition, une morale est universelle : ceci posé, il ne reste plus alors qu'à définir le fondement d'une telle morale (est-ce le Bien en soi, est-ce le sentiment, est-ce la loi morale ?). À aucun moment, cette équivalence morale/universelle n'est interrogée ou questionnée : la leçon se contente de déterminer comment on peut l'expliquer. C'est trop court. Heurs et malheurs de la définition, donc.

On peut aussi relever une méconnaissance des expressions toutes faites proposées parfois en énoncés du type : « Avoir raison contre les faits », visiblement inconnue du candidat qui choisit pourtant le sujet, ou « Répondre de soi » jamais envisagé dans son sens courant. La question « Ai-je des devoirs envers moi-même ? » ignore quels pourraient être des devoirs envers soi et construit l'ensemble de l'exposé sur l'idée qu'ils correspondent à l'ensemble des devoirs que l'on se donne.

Le jury recommande donc aux candidats de ne jamais tenir pour acquis le sens d'un concept, de ne jamais faire le pari de sa pure univocité. Sans aller jusqu'à s'obséder des définitions au point d'en faire le principe et la fin de leur exposé, les candidats doivent

s'en inquiéter. Les manques sont parfois flagrants et doivent être corrigés. Le jury a regretté que dans l'intitulé « L'art et le jeu », le candidat ne songe jamais à parler du jeu au sens de l'interprétation. On a pénalisé une leçon sur « L'homme est-il le sujet de son histoire ? », qui ne pensait jamais à l'histoire comme ce que font les historiens, et qui consacrait les deux tiers de son exposé à parler de l'histoire personnelle, autrement dit de la vie.

Il est ici à propos de rappeler que chaque sujet est unique, et doit être tenu pour tel. Seul son intitulé doit servir de quide, intitulé qu'on doit absolument respecter. Faute de quoi, disions-nous, on peut en toute bonne conscience ne pas entrer dans le sujet et en traiter un autre. Le hors-sujet est en effet assez fréquent, comme dans la leçon sur « Est-ce parce qu'ils sont ignorants que les hommes ont des croyances ? ». Le candidat, inattentif à la lettre de l'intitulé, préfère traiter uniquement de « Est-il possible grâce au savoir d'en finir avec toute croyance? ». Traitant « Ai-je des devoirs envers moimême? », un autre candidat néglige « envers », et réfléchit à l'origine des devoirs et non à leur bénéficiaire. Le candidat prend si bien pour acquis la réponse qu'il en vient à soutenir très vite que l'on n'a de devoirs qu'envers soi-même, la question étant seulement de savoir d'où ils viennent. Dans « Le langage du corps », le candidat n'analyse pas le double sens du génitif et glisse sans cesse de l'un à l'autre. Les candidats sont invités à ne jamais reformuler un intitulé qu'avec une prudence extrême, à ne jamais l'assimiler à un autre, et surtout à scruter à la loupe ses éléments. L'énoncé est porteur d'indices : la marque du pluriel (comme dans « Les preuves de la liberté ») invite à faire des distinctions, voire une esquisse de typologie; une conjonction de coordination comme « et » (« L'outil et la machine ») invite à explorer l'identité, la différence maximale ainsi que les autres types de relations. Tout cela est utile. Rien de cela ne remplace cependant le bon sens dans l'analyse et la capacité de répondre de ses choix : car le diable vient souvent se loger dans le détail.

Ce qu'on veut dire, c'est que les règles sont généralement connues des candidats : c'est leur interprétation et leur mise en œuvre qui pose problème. Convaincus qu'il faut définir, les candidats se lient pieds et poings et se trouvent incapables d'avancer. Hantés par le spectre du hors-sujet, ils s'interdisent de beaux développements sur des pans entiers de la question. Ainsi, chaque erreur a ses raisons et la lecon pèche parfois pour avoir voulu suivre trop étroitement une règle. En rétrécissant leur sujet à peau de chagrin, les candidats pensent se prémunir contre tout débordement coupable. Ainsi, sur « Qu'est-ce qu'une injustice ? », un candidat choisit de ne pas parler du tout de la justice parce que, observe-t-il, l'énoncé portait sur une injustice et non sur l'injustice : or, note-til, l'article défini et non l'indéfini, s'applique à la justice : on ne demanderait jamais qu'est-ce qu'une justice ? Exit donc « la » justice au prétexte que l'énoncé dit « une » injustice. Mais, du coup, sans référence à la justice, l'injustice risque fort d'être un concept creux: la leçon s'ouvre donc par un exemple qui la met d'emblée sur les marges de ce qu'il importerait de traiter : si je décide de ne pas payer mes impôts, se demande le candidat, est-ce que je commets une injustice ? L'injustice sera donc interprétée dans l'horizon de la contravention, du « hors-la-loi » : interrogé sur ce choix, le candidat n'en démordra jamais. De même, « Répondre de soi » donne lieu à un exposé, par un candidat manifestement talentueux, rigoureux, inspiré — dont la leçon n'aura qu'un défaut : elle ne parle pas du sujet proposé. Elle parle bien du soi, et se situe même dans un éloge assez convenu de l'intersubjectivité, rappelant la présence implicite de l'autre dans la constitution même du « soi » ou du « moi », via le langage dans lequel je me parle à moi-même. Mais est-ce là le sens de « répondre de soi » ? Ne s'agit-il pas de se justifier, de rendre raison de ses actes ? De manière symptomatique, le thème de l'interpellation est convoqué par le candidat qui cite Judith Butler et Louis Althusser. Oui mais voilà: elles sont vidées de toute dimension politique, de la question de l'assignation, de l'identité : le policier qui m'interpelle n'est qu'une figure de cette altérité bienveillante qui m'invite à déployer un récit de soi. Le candidat dit « Butler et Althusser » mais il pense implicitement « Ricœur ». Il dit « interpellation » mais pense « narrativité ». Il pense qu'il traite « Répondre de soi », alors qu'en réalité il parle de « se raconter soi », ou tout au plus de « répondre à l'autre à propos de soi ».

La question des références.

Le candidat peut-il choisir de ne pas parler de quelque chose ? C'est ici un grand principe intangible : qu'aucune référence n'est attendue, incontournable, indispensable. Sur « Nommer », le nominalisme n'est jamais évoqué par le candidat sans que cela l'ait pénalisé : il avait fait d'autres choix, et sa lecon s'est efforcée incontestablement de traiter le sujet. Pourtant, on pourrait citer tout un florilège de sujets dont le traitement et le choix des références ont semblé très discutables. Ainsi, « L'amitié » peut-elle être traitée comme « sympathie » (humienne) sans que l'on fasse référence à la doctrine antique de l'amitié ? De même, il paraît difficile de ne pas mobiliser quelques textes précis de Platon pour traiter de « La réalité sensible ». Or, le candidat s'en tient à une caricature, selon laquelle Platon « refuse le sensible » et nous invite à « nous en passer » pour accéder au « monde des Idées ». Sur «La morale peut-elle être désintéressée? », la référence à Kant ne peut pas être seulement allusive. Une leçon sur « L'opinion a-t-elle nécessairement tort ? » n'évoque ni Platon ni Descartes et assimile, sans examen, l'opinion à la croyance. Une autre, consacrée à la question « Avons-nous besoin de maîtres ? », est élaborée sans aucune référence philosophique. En tout état de cause, si on ne fait référence qu'à Nietzsche dans une lecon sur « Qu'est-ce qu'une fiction? », il faut s'attendre à des questions du jury pour décentrer un peu le propos ; il faut surtout accepter d'y répondre. Le jury est parfois surpris de voir certains candidats refuser de changer de perspective alors qu'on les invite à le faire lors de l'entretien, nous y reviendrons.

Le candidat peut-il choisir librement ce dont il va parler ? Ici encore, on aimerait répondre un grand « oui », massif et enthousiaste. Pourtant, il nous faut mettre en garde les candidats. En effet, une forme de manie amoureuse leur permet de retrouver l'objet de leur amour (en l'occurrence, l'énoncé proposé à leur examen) dans les objets les plus improbables. Ainsi, une leçon sur « La mesure » donne lieu à un exposé qui s'attarde pendant plus de vingt minutes sur le *Léviathan* de Hobbes pour parler de la monnaie et de l'échange. Peu importe alors la justesse ou la fausseté de ce qui est dit de Hobbes, peu importe le ton inspiré et pénétré avec lequel le propos est tenu : quand on demande au candidat en quoi son analyse s'applique plus à la « mesure » qu'à n'importe quel sujet sur l'échange ou la monnaie, il répond qu'il y avait tant à dire sur un tel sujet que parmi tous les auteurs, tous les textes possibles, il a préféré s'en tenir à ceux pour lesquels il avait une affinité particulière. Et peu importe s'il n'y est pas ou guère question de « mesure ».

Un grand nombre de leçons sont donc des hors-sujet, alors qu'elles portent sur des sujets classiques : outre cette leçon sur « La mesure » qui parle presque exclusivement des échanges, de la monnaie et du travail, on peut citer : « À quelles conditions une expérience est-elle possible ? » qui traite des limites de la connaissance, ou « L'expérience a-t-elle le même sens dans toutes les sciences ? » qui n'évoque à aucun moment les différentes sciences...

Il existe une tension très nette entre les leçons écrasées par les auteurs qu'elles citent et celles qui négligent des auteurs importants. Les candidats doivent être encouragés à bâtir une réflexion qui ne se retranche pas derrière les auteurs sans pour autant les négliger. Un nombre significatif d'exposés a montré qu'il est possible d'organiser sa réflexion avec clarté et sens critique, et avec peu de références ; les candidats ne doivent pas négliger de s'appuyer sur un certain nombre de références utiles, sinon incontournables. Il y a là deux manières de rater une leçon : par aplatissement devant la référence ou par dédain de la référence.

Les auteurs les plus cités sont incontestablement (par ordre alphabétique) : Aristote, Descartes, Hobbes, Kant, Rousseau. Cela correspond sans doute à l'esprit du concours qui met l'accent sur une culture philosophique classique. Mais cela ne doit pas laisser croire qu'il y a des « passages obligés ». Trop souvent les mêmes textes, les mêmes

passages sont cités à l'envi, et rarement à propos. Fallait-il expliquer dans le détail le morceau de cire pour traiter le sujet « La mathématisation du réel » ? N'aurait-il pas mieux valu avoir recours aux Règles pour la direction de l'esprit, et au thème de la « mathesis universalis »? La formule est citée par le candidat... mais elle est immédiatement plaquée sur la morale provisoire du Discours de la méthode sans plus de commentaire. Les auteurs sont moins analysés qu'écrasés sous des platitudes scolaires. Platon, quand il est nommé, devient le philosophe du monde intelligible. Les leçons sur la démonstration ou le raisonnement, le dialogue, le beau, les maîtres, l'amour, auraient pu faire grand usage de différents dialogues, du Ménon, à l'Hippias, au Phèdre ou au Banquet. Mais, de tous ces textes, on n'entendit quère parler pendant cette session. En revanche, les mêmes chapitres du Léviathan sont inlassablement ressassés, donnant en général lieu à des visions tout à fait simplistes d'un Hobbes autoritariste et totalitaire. Même quand l'ouvrage est apporté dans la salle et donne lieu à la lecture d'un passage, le jury a bien souvent constaté que cette apparente familiarité avec le texte n'était qu'une feinte : le candidat ignorait ce qu'il y avait seulement au verso de la page citée.

À l'index des valeurs montantes, Locke et Hume ont certes connu un certain regain. Une lecon sur « Conscience et attention » évoque Locke comme « le penseur de la table rase », mais le candidat ignore comment le même Locke a défini « consciousness », il ne connaît pas le chapitre II, 27 sur l'identité personnelle, il n'a jamais entendu dire que c'est dans la traduction de l'Essai sur l'entendement humain par Pierre Coste que le terme « conscience » est déployé dans son sens actuel en français. Le jury ne peut qu'exprimer ses regrets ou sa frustration : c'est vraiment dommage. De même, le Second traité du gouvernement civil est cité pour la fondation du droit de propriété sur le travail, mais sans que les implications politiques et polémiques de ce thème soient seulement évoquées : ne s'agissait-il pas, par exemple, d'exproprier les Indiens de leurs terres en déclarant qu'ils ne les avaient pas travaillées et donc qu'elles ne leur appartenaient pas? Ou quoiqu'on pense de cette interprétation, ne s'agissait-il pas, pour le moins, en asseyant le droit de propriété sur le travail, de congédier le droit du premier occupant? Rappelons que la lecture d'un extrait ne saurait suffire. Les seules lectures qui ont été utiles portaient sur des points très précis et n'étaient pas là pour exposer la thèse de l'auteur, car c'est au candidat de le faire.

Abordons à présent la question du rapport de la philosophie à ses autres. Les candidats ont tendance à réduire tous les sujets au « moi », au « psychique », à « l'individuel ». Faut-il voir là le penchant naturel d'individus vivant dans une démocratie pacifiée et consumériste? Le choix des sujets tout d'abord : les candidats écartent massivement tout sujet renvoyant à des positivités ou à la culture : « L'art peut-il ne pas être sacré ? » est écarté au profit de « La Promesse ». Le traitement des sujets ensuite : trop de candidats oublient qu'il ne s'agit pas de faire porter la réflexion sur des mots, mais sur des réalités. Une leçon consacrée au sujet « Faire la paix » ne prend pas en compte la réalité concrète de la paix, n'envisage aucune dimension historique, dépréciée car jugée trop « contingente ». Le candidat, au lieu de travailler concrètement ce qui « fait » la paix, préfère analyser la « décision existentielle » de celui qui vit en paix avec lui-même et en conclut qu'en aucune situation politique réelle, on ne « fait la paix », la seule paix possible étant dans le rapport à soi. Qui a connu la guerre appréciera. De même, « Peut-on avoir raison contre les faits ? » devient la question de la contradiction entre plusieurs de « mes » jugements : « je juge que » devient la formule reine de la leçon, comme si on avait « raison » seul, et que les jugements (l'opinion ou l'illusion) étaient des faits. Le candidat s'engage donc dans la voie de la ratiocination et écarte toute référence à l'épistémologie (Le physicien a-t-il raison de dire que la terre tourne contre le phénoménologue qui affirme qu'elle ne tourne pas ? Où sont les faits en ce cas ?), ni à l'histoire (De Gaulle avait-il raison contre les faits le 18 juin 1940 ?).

En philosophie politique, Montesquieu est l'un des grands absents et avec lui les questions de la diversité des régimes, la question des lois et des mœurs, séparée de la question du droit naturel. « La démocratie est-elle le règne de l'opinion ? » a donné lieu

à un traitement tout à fait abstrait. À aucun moment les pratiques de gouvernement démocratique (referendum) ou de l'habitus politique démocratique (lobbying) n'ont été évoquées. On a mentionné « Qu'est-ce qu'une injustice ? » qui donne comme seul exemple le fait de ne pas payer ses impôts. Une leçon sur « Ai-je un corps ou suis-je mon corps ? » parle du corps en général, sans penser à la spécificité du corps organique. Elle ne mentionne pas non plus certaines caractéristiques ou parties du corps qui peuvent servir à identifier quelqu'un : visage, empreintes digitales, odeur. Elle s'en tient en gros à l'affirmation du « dualisme » et passe à côté de la dimension juridique du sujet, où le verbe « avoir » peut référer au concept de propriété : puis-je vendre ou louer mon corps, pourquoi la loi interdit-elle dans certains pays de vendre des organes au nom de l'intégrité de la personne ? Le fait que je suis mon corps pose-t-il des limites à mon droit d'en user comme d'une propriété privée ? Enfin, le candidat, interrogé sur l'expression juridique d'habeas corpus, répond qu'il s'agit d'une notion de théologie.

Concernant les sciences physiques, Pierre Duhem est fréquemment cité, bénéficiant de son inscription au programme de l'agrégation. Pourtant, on n'a guère entendu d'utilisations réellement utiles de cet auteur. On s'étonne qu'en physique, l'ouvrage classique d'Alexandre Koyré, *Du monde clos à l'univers infini*, soit complètement ignoré. Sur l'âge classique, Descartes est parfois convoqué ; Galilée, Bacon ou Newton, jamais. Certains exemples scolaires ont la faveur des candidats : Le Verrier et sa découverte de Neptune — mais cela ne va pas plus loin.

Concernant les sciences naturelles et le vivant, les auteurs de prédilection des candidats sont sans aucun doute Schopenhauer (pour les sujets impliquant l'amour) et Bergson (notamment L'évolution créatrice, également au programme de l'agrégation). Cela donne lieu à des affirmations massives et fausses : par exemple, le vivant « n'est pas » susceptible d'être traité mathématiquement, point à la ligne — mais quid de la statistique? Celle-ci n'est pas évoquée. On ignore ce que serait un traitement mathématique de l'organisme, puisque les mathématiques sont posées, à la Bergson, comme incompatibles avec le vivant ou plutôt « la vie ». Quant à Schopenhauer, il invite beaucoup de candidats qui traitement de l'amour, à affirmer que le mâle doit chercher la femelle et la femelle le mâle : paré de cette référence, le candidat recourt à un mystique « instinct de l'espèce » pour rendre raison du « normal ». On a parfois du mal à distinguer ce glorieux « instinct » de « l'opinion commune » que par ailleurs les candidats sont toujours si prompts à vilipender. L'éros platonicien est bien entendu le grand refoulé de ces leçons. Un candidat a cité Darwin, mais de manière assez paradoxale dans une partie sur le providentialisme ou la physico-théologie, sans qu'on puisse réellement déterminer si, selon le candidat, Darwin réfutait ce providentialisme ou au contraire le prolongeait et de quelle manière. Le jury peut tout entendre à condition que cela soit justifié et argumenté; mais le candidat qui citait ainsi le chapitre XIII de L'origine des espèces semblait ignorer l'essentiel de l'argument darwinien et se garda bien de prononcer le mot de « sélection naturelle », que pourtant on aurait pu attendre à propos de « l'ordre de la nature ».

Esthétique et anthropologie, on l'a dit, sont relativement peu choisies dans les leçons. En esthétique, Kant règne en maître : face au triomphe de la *Critique de la faculté de juger*, même Hegel fait grise mine. L'ensemble des candidats semble penser qu'il n'y a pas de référence indispensable à l'art, que ce soit à la diversité des arts, aux époques des arts, ou aux œuvres d'art. Une leçon sur « Qu'est-ce que la fiction ? » ne cite aucun personnage, aucune œuvre précise, tout au plus quelques genres : cinéma, théâtre, roman, et jeux vidéo. C'est que la fiction, c'est bien connu, est un concept théorique et les candidats sont toujours extrêmement vigilants à ne pas offenser le jury en ayant l'audace ou la grossièreté d'illustrer leur propos. Il est vrai qu'un exemple fait retomber de la généralité au concret, crime que les candidats s'efforcent de ne pas commettre. Il est vrai également que deux exemples bien choisis permettraient de distinguer, d'affiner, de comparer différents types... — ce qui avouons-le, serait indécent. Il ne reste donc au malheureux jury, lors des entretiens, qu'à oser transgresser l'interdit et à demander au candidat de comparer tel et tel cas entre eux. L'entretien s'apparente donc souvent à la chute du château de cartes : certains candidats le voient

s'effondrer médusés ; d'autres affectent de ne rien voir jusqu'à leur sortie de la salle, de peur de perdre la face.

L'absence totale d'exemples ne concerne pas d'ailleurs uniquement les leçons sur des sujets de science, de politique ou d'esthétique. Il est bien sûr délicat pour un jury blanchi sous le harnais de l'enseignement de la philosophie de se mettre dans la peau de jeunes gens qui débutent en philosophie. Mais tout de même, on s'étonne. Les candidats sont des jeunes gens cultivés : ils cloisonnent leur personne, leur cerveau, leurs goûts et choisissent de se présenter comme des tables rases ignorant totalement le monde des œuvres et de la culture. Le jury est au pain sec : pas un seul petit morceau de fable de La Fontaine pour illustrer le droit du plus fort ou celui du premier occupant. Il est donc utile de rappeler aux candidats qu'ils ne doivent pas avoir peur : un professeur de philosophie a le droit d'être cultivé et plaisant, en plus naturellement de sa hauteur de vue, de sa finesse et de sa grande maîtrise du corpus philosophique.

La plupart des bonnes leçons partent de situations concrètes, d'exemples dont il faut rappeler qu'ils sont nécessaires. Mais le choix d'un exemple est risqué : un mauvais exemple nuit au propos, montrant trop clairement que le sujet n'est pas vraiment compris. Un candidat a bien analysé le sujet « La promesse », partant de l'analyse des expressions courantes mobilisant le concept, comme « je te promets, je ne recommencerai pas » ; il a alors établi un lien entre ce concept et la notion de faute ou de culpabilité. Un autre candidat sur « L'art de gouverner » est parti de la stratégie amoureuse de Dom Juan plutôt que de se situer d'emblée dans la philosophie politique. Dans l'ensemble, les leçons sont très abstraites, impersonnelles, voire totalement désincarnées. Des sujets sur la loi sont traités sans aucun exemple emprunté au champ juridique, une leçon sur « L'événement » ne donne aucun exemple d'événement historique. Les candidats, — pudeur ou ignorance ?— font très peu de références à d'autres champs que la philosophie : histoire, sciences, art, littérature. De rares candidats s'y risquent : une leçon sur « Peut-on haïr la raison ? » propose une référence suivie à Cinna, pertinente et développée.

On ne saurait terminer ce rapport sans faire l'éloge des bonnes leçons. Elles se caractérisent par l'élaboration progressive d'un point de vue personnel sur une question, appuyée sur des références classiques de préférence, grâce à une réflexion dialectique qui sait ne pas s'enfermer dans une position dogmatique et explorer la richesse conceptuelle d'un intitulé qu'on doit analyser de près. Au lieu de quoi trop de leçons n'entrent pas dans le sujet choisi, et lui substituent un autre énoncé de leur crû; ou bien le sujet est traité de manière unilatérale.

Les meilleures leçons se distinguent par la finesse avec laquelle elles saisissent et exposent le problème. L'introduction permet alors de cerner le sujet et non de l'élargir sans limite, jusqu'à se perdre dans le vague et le général. Ainsi, une leçon sur : « Qu'apprend-on quand on apprend à parler ? », ne porte pas sur l'apprentissage d'une langue étrangère. Ici, « problématiser » le sujet nécessite de distinguer apprentissage de la parole, du langage et d'une langue. Sur « Qu'est-ce qu'une vérité contingente ? », le candidat travaille sur la distinction vérité de fait/de raison ; il se demande si ce qui relève de l'expérience est en tant que tel contingent, ou ce qui distinguerait un fait d'une vérité contingente, etc. L'analyse est fine et construite, elle expose la question des futurs contingents avec clarté et mobilise les auteurs avec intelligence.

Problématiser ne consiste pas à décréter de façon préalable de prétendus enjeux moraux ou épistémologiques de la question, sachant qu'ils ne sont énoncés en introduction que pour être oubliés dans le développement. Si le questionnement est un principe de la pensée philosophique, il n'est pas qu'un point de départ : il doit commander toute la réflexion qui revient sur ce qu'elle a posé, voire démontré, offrant des rebondissements perspicaces. Une leçon sur « Peut-on réduire le raisonnement au calcul ? » qui justifia dans un premier temps la réduction mathématique du raisonnement en vue du vrai, sut reposer la question des fins, lorsque le raisonnement vise l'action et

que le calcul est appliqué en morale. Agir par calcul répond-il à nos fins morales ? Le raisonnement moral peut bien, par le calcul, évaluer l'efficacité des différents moyens, mais le calcul ne dira pas quelle fin choisir, laquelle est moralement bonne.

Les bonnes leçons se singularisent également par la qualité de construction. Une leçon consacrée à la question « Le bonheur est-il le but de la politique ? » (en dépit, on l'a dit, d'un aplatissement du terme « bonheur ») est parvenue, sur un sujet très classique, à construire un raisonnement rigoureux procédant à l'examen progressif d'hypothèses clairement définies et bien argumentées. Un exposé bien structuré et construit, qui se donne la possibilité de bien développer son argumentation, a le mérite de la clarté et suscite l'intérêt. Le jury apprécie les candidats qui savent conduire leur auditoire et raisonnent bien, qualité pédagogique essentielle. Une leçon n'est pas un exposé, les réflexions ne doivent pas y être juxtaposées mais articulées. Un candidat ayant à traiter : « D'où vient la servitude ? » analyse la source intérieure que constitue la nature même de l'âme, puis la source externe et réelle que constituent la politique et les lois, avant d'examiner le possible dépassement de la conscience servile par elle-même, la question n'étant plus seulement celle de l'origine, mais celle de l'histoire. Autrement dit, le candidat a su utiliser de manière ordonnée une culture philosophique pour affirmer une position philosophique précise : la servitude vient toujours d'une acceptation de se laisser asservir. Le jury a rarement vu les candidats avoir le courage d'assumer une position philosophique forte et accepter de la défendre dans la lecon comme dans la discussion.

La qualité des références est également une composante essentielle de la réussite. Une bonne leçon doit être dense, les références non seulement judicieuses, mais fouillées. Perspicacité du choix et de l'analyse, et honnêteté intellectuelle, sont ici appréciées. Un candidat qui doit traiter le sujet « Sur quoi se fonde l'autorité ? », ne peut pas s'autoriser à plagier Hannah Arendt en s'attribuant en introduction les définitions et les problématiques de « Qu'est-ce que l'autorité ? », sans jamais faire mention de leur auteur. De plus, si certains textes contemporains sont des commentaires de textes plus classiques, les candidats, faisant référence aux premiers, ne doivent pas ignorer totalement « les sources ». Dans plusieurs leçons sur l'esclavage ou sur le travail, on ne reprochera pas aux candidats de ne pas avoir lu Hegel, et de ne pas savoir analyser la dialectique du maître et de l'esclave : mais il est dommage de faire référence (parfois même sans aucune précision d'auteur) à l'asymétrie entre l'esclave et le maître sans en rien connaître. Cela conduit à des contresens sur Hegel, ou à des allusions rapides à Kojève. Les meilleures leçons n'ont pas été des exposés d'histoire de la philosophie, mais des leçons qui savaient faire justement la part entre commentaire et thèse.

Enfin, l'entretien est un moment important. Il s'agit d'y trouver l'occasion de reprendre le propos : le soutenir, avec conviction et sans reniement, mais sans aveuglement non plus. C'est le moment de reconnaître certaines erreurs ou insuffisances et de savoir à propos compléter, corriger, préciser ce qui a été dit. Certaines lecons correctes sont bien malheureusement suivies d'entretiens plats ou décevants, quand des leçons médiocres sont heureusement complétées par un entretien riche. La réussite de l'épreuve repose bien sur les deux aspects conjoints de l'épreuve : la leçon et l'entretien. Beaucoup de candidats conçoivent l'entretien comme un exercice d'autojustification. Au CAPES, l'entretien vise d'abord à clarifier et corriger des points, mais aussi à faire voir au candidat des aspects qu'il a oubliés ou négligés. Rappelons que le candidat a parfaitement droit à ses options théoriques et à son point de vue, comme à ses références, du moment qu'il accepte de les voir soumis à l'épreuve du doute. L'entretien, à cet égard, ne vise pas à rejeter le parti pris de la leçon, mais à le tester et à l'améliorer. Les questions qui suivent l'exposé constituent donc, non pas une tentative faite par les membres du jury pour mettre le candidat en difficulté, mais plutôt une suite naturelle de l'exposé destinée à clarifier certains points de l'analyse et surtout à amorcer une réflexion à plusieurs voix — ce que les futurs professeurs seront amenés à faire lorsqu'ils seront confrontés à des classes.

2. DEUXIÈME ÉPREUVE : DOSSIER

Intitulé de l'épreuve :

« Epreuve sur dossier comportant deux parties. Durée de la préparation : 2 heures 30 minutes. Durée totale de l'épreuve : 1 heure vingt minutes.

Coefficient: 3.

Première partie : épreuve d'explication d'un texte français ou en français, ou traduit en

français, suivie d'un entretien avec le jury (14 points).

Durée de la présentation : 30 minutes maximum.

Durée de l'entretien : 30 minutes.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence " Agir en fonctionnaire de

l'Etat et de façon éthique et responsable " (6 points).

Durée de la présentation : 10 minutes. Durée de l'entretien : 10 Minutes. »

Examinateurs:

Mesdames et messieurs Souâd AYADA (présidente de commission), Claire ETCHEGARAY, Catherine LAMARQUE, Béatrice LENOIR, Silvia MANONELLAS, Thierry BEDOUELLE (Président de commission), Denis COLLIN, Henri COMMETTI, Jean-Joël DUHOT, Joël JUNG (Président de commission), David LEFEBVRE, Gilles MARMASSE, Guillaume PIGEARD DE GURBERT, Vincent PIQUEMAL (Président de commission), Benoît SPINOSA.

2.1. Bilan statistique de l'épreuve :

Nombre de candidats admissibles	203
Nombre de candidats présents	176
Note minimale / Note maximale	04 / 18
Moyenne des candidats présents	08.37
Moyenne des candidats admis	10.56

2.2. L'explication de texte

2.2.1. Les textes proposés aux candidats

(Les textes choisis par les candidats sont indiqués en gras. Les titres des ouvrages sont souvent mentionnés en abrégé.)

Bacon, *Novum Organum*, PUF, I, 5, p. 101-102, «1.L'homme, ministre [...] pour un succès médiocre.»

Aristote, *Catégories*, Vrin / trad. Tricot, Chap. 5, p. 7-9, Du début à « chose ne pourrait exister.»

Aristote, *Métaphysique*, Vrin / trad. Tricot, Gamma, 4, 1006b11-35, p. 202-204, «Qu'il soit donc entendu [...] et n'est pas un homme.»

Hegel, *Esthétique*, Champs-Flammarion, vol. 1, p. 219-220, « En parlant de l'opposition [...] leurs répliques réelles.»

Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, Vrin / Derathé, §308, Rem., p. 313-314, «On affirme que *tous* [...] personnel sur les affaires générales. »

Descartes, Passions de l'âme, Pléiade, I, §43-44, p. 716-717, « Art. 43. *Comment l'âme [...]* qu'avec les mouvements mêmes.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / trad. Tricot, II, 1, 1103a13-1103b6, p. 87-89 «La vertu est de deux sortes [...] se distingue d'une mauvaise.»

Spinoza, *Traité Théologico-Politique*, GF / vol. 2, Chap. 20, p. 327-328, «S'il était aussi facile [...] a pour limite sa puissance.»

Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*, Aubier / Hyppolite, t. 2, p. 259, « Langage et travail [...] pervertie par les autres. »

Descartes, *Principes de la philosophie*, Pléiade, IV, §203, p. 665-666, « Comment on peut parvenir [...] nos sens."

Kant, Prolégomènes, Pléiade, II, § 53, p. 125-126, « Dans le phénomène [...] chose en soi.»

Spinoza, *Ethique*, GF / vol. 3, V, 5-6 (dém. + scolie), p. 309-311, « Une affection à l'égard d'une chose [...] observations de cette sorte.»

Descartes, *Dioptrique*, Pléiade, IV, p. 203-204, « Il faut, outre cela, prendre [...] elles doivent ne lui pas ressembler.»

Durkheim, Sociologie et philosophie, PUF / Quadrige, Chap. 4, p. 137-138, « Ainsi, pour expliquer les jugements [...] les idéaux qu'elle construit.»

Kant, *Projet de Paix perpétuelle*, Pléiade, III, Appendice, II, p. 378-379, « [Car] une maxime que je n'ose [...] son administration précédente.»

Plotin, *Ennéades*, Belles Lettres, VI, 7, §15, « Qui donc, au spectacle [...] objet de contemplation. »

Descartes, Lettre à Mersenne, Œuvres, Pléiade, oct. 1639, p. 1059-1060, « Il examine ce que c'est [...] fait de réflexion. »

Rousseau, *Emile*, Pléiade, IV, Livre II, p. 304, « En quoi donc consiste [...] le besoin qui s'en fait sentir. »

Hume, *Traité de la nature humaine*, II : Les passions, GF, Partie III, Section 3, p. 270-271, « C'est la perspective de la souffrance [...] quelques autres considérations. »

Leibniz, *Nouveaux Essais*, GF/1966, II, chap. 1, § 2, p. 91-92, « Cette *tabula rasa* [...] sur sa propre nature.»

Leibniz, Théodicée, GF, I, §§ 45-47, p. 129-130, « Il y a toujours une raison prévalente [...] leur donner l'existence.»

Platon, Ménon, Pléiade I, 85b-86b, p. 535-536, « Ton avis Ménon ? [...] tu as raison. »

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / trad. Tricot, III, 7, 1113b14-1114a21, p. 140-142, «La maxime suivant laquelle [...] esprit singulièrement étroit.»

Locke, Deuxième Traité du Gouvernement civil, Vrin / Gilson, §§ 123-127, p. 146-147, « Si l'homme est aussi libre [...] ainsi leur propriété.»

Platon, *République*, Pléiade I, V, 462a-e, p. 1036-1037, « Ceci donc n'est-il pas le point [...] avec une bonne législation.»

Cournot, *Matérialisme*, *vitalisme*, Vrin, Section 4, §3, p. 174-176, « Le hasard ! [...] un financier.»

Kant, *Fondements Métaphysique Mœurs*, Pléiade, II, Section I, p. 253-254, « En fait, nous remarquons [...] qui est toujours conditionnée.»

Nietzsche, *Gai Savoir*, Folio, 1950, § 354, p. 300-302, « Si cette observation est juste [...] de paraître tels. »

Rousseau, *Emile*, Pléiade IV, Livre IV, p. 571-572, « Apercevoir, c'est sentir [...] que je sente ce que je sens.»

Aristote, Les Politiques, GF, VII, 1, 1237b7-1323b36, p. 451-452, « Les biens extérieurs [...] prudent et tempérant.»

Kant, *Critique Raison Pure*, Pléiade I, p. 1447-1449, « Que I'on prenne les sensations [...] d'aucune autre manière.»

Spinoza, *Traité politique*, GF / vol. 4, II, §§ 2-4, p. 15-16, « Toute chose naturelle [...] droit qu'il a de puissance.»

Rousseau, *Contrat Social*, Pléiade III, III, 4, p. 404-405, « Celui qui fait la loi [...] et tous à l'opinion.»

Aristote, *Métaphysique*, Vrin / trad. Tricot, A, 2, 982a3-982b7, p. 12-15, « [Et] puisque cette science [...] dans l'ensemble de la nature.»

Kant, Prolégomènes, Pléiade, II, § 52c, p. 123-124, « Quand je parle [...] une réponse négative.»

Sénèque, *De la vie heureuse*, Les Stoïciens / Pléiade, Chap. 9-10, p. 731-732, « Mais toi aussi, me dit-on [...] tu accordes le plaisir.»

Kant, *Prolégomènes*, Vrin / Guillermit, § 59, p. 150-151, « Au commencement [...] seul l'entendement pur. »

Leibniz, *Théodicée*, GF, I, §§ 7-8, p. 107-108, « Dieu est la première raison [...] la suprême raison.»

Platon, *Banquet*, Pléiade I, 210e-211c, p. 746-748, « Efforce-toi, reprit-elle [...] l'essence même du beau.»

Bachelard, *La philosophie du non*, PUF / Quadrige, p. 7-9, « Comment alors ne pas voir [...] d'autres évidences.»

Aristote, Les Politiques, GF, III, 11, 1281a39-1281b38, p. 240-242, « Mais qu'il faille que la masse [...] un jugement imparfait.»

Leibniz, *Nouveaux Essais*, GF/1966, II, chap. 1, § 2, p. 91-92, « Cette *tabula rasa* [...] sur sa propre nature.»

Hegel, *La raison dans l'histoire*, 10-18, p. 87-88, « La succession empirique [...] sceau de l'universalité.»

Descartes, *Passions de l'âme*, Pléiade, II, §144, p. 763, « Des désirs dont l'événement [...] ce qui est à désirer.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / trad. Tricot, X, 3, 1174a12-1174b14, p. 490-494, «Qu'est-ce que le plaisir [...] puisqu'il est un tout. »

Spinoza, Lettre XIX, *Œuvres*, GF / vol. 4, p. 182-183, « Pour moi, je ne puis accorder [...] et sa mise à exécution.»

Platon, *République*, Pléiade I, I, 343d-344c, p. 880-881, « Voici comment, homme [...] avantageux et profitable.»

Hegel, *Encyclopédie / Sc. de la logique*, Vrin; p. 572-573, « Il peut bien arriver [...] série de ses actes.»

Augustin, *Cité de Dieu*, Le Seuil / Points, XI, 26, vol. 2, p. 45-46, « Car nous sommes [...] être heureux, sans être ?»

Kant, *Critique Faculté de Juger*, Vrin / Philonenko, §33, p. 119-120, « Deuxièmement une preuve *a priori* [...] imposé par une preuve. »

Platon, *Le Politique*, Pléiade, II, 296b-297b, p. 403-404, « L'Etranger : Supposons que d'aventure [...] de pires qu'ils étaient. »

Hume, *Dialogue religion naturelle*, Vrin / 1997, XII, p. 213-214, « Je demande au théiste [...] guérir de votre animosité.»

Descartes, *Discours de la Méthode*, Pléiade, IVe partie, p. 148-149, « En suite de quoi [...] remarquer être en Dieu.»

Aristote, Seconds Analytiques, Vrin / trad. Tricot, I, chap. 31 en entier, « Il n'est pas possible [...] il en est ainsi.»

Platon, *République*, Pléiade I, VII, 519c-520c, p. 1108-1109, « Aussi est-ce notre [...] l'une et l'autre chose. »

Leibniz, *Théodicée*, GF, Discours, §§ 64-65, p. 88-89, « La représentation des sens [...] que la raison nous trompe.»

Spinoza, *Ethique*, GF / vol. 3, IV, Préface, p. 218-219, « Les hommes, en effet, ont [...] efficiente arrive nécessairement.»

Platon, *République*, Pléiade I, VI, 508d-509c, p. 1097-1098, « Eh bien ! conçois aussi [...] ce qu'il m'en semble.»

Pascal, *Pensées*, Le Seuil / Lafuma, §136, p. 516b-517a, « Divertissement. Quand je [...] la chasse que la prise.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / Trad. Tricot, III, 4, p. 129-130, « Ceux qui prétendent [...] qu'il se partage. »

Descartes, *Méditations*, Pléiade, Méd. I, p. 272-273, « Je supposerai donc [...] qui viennent d'être agitées.»

Epictète, *Entretiens*, Belles Lettres, t. 4, chap. 1, p. 16-17, « Et ainsi préparé et exercé [...] regardons-le comme nous étant étranger.»

Hume, *Enquête sur l'entendement humain*, Aubier / Leroy, Chap. 5, p. 93-94, « Toute croyance [...] incertitude.»

Platon, *Philèbe*, Pléiade, II, 34d-35d, p. 585-586, « De la faim, de la soif [...] on ne peut plus vrai.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / trad. Tricot, VI, 7, en entier, p. 289-292, « Le terme sagesse dans les arts [...] humains qu'ils recherchent.»

Pascal, *Pensées*, Le Seuil / Lafuma, §821, p. 604, « Car il ne faut pas se méconnaître [...] toujours vacillante.»

Spinoza, *Traité Théologico-Politique*, GF / vol. 2; Chap. 6, p. 120-121 + note p. 340-431, « Il est temps maintenant [...] un ordre fixe et immuable.»

Platon, *Banquet*, Pléiade I, 207a-208b, p. 741-743, « Quelle est, selon toi [...] et en tout le reste.»

Anselme, *De Libertate arbitrii*, Le Cerf, t. 2, Chap 1, p. 209-213, Chapitre en entier. Platon, *Gorgia*s, Pléiade I, 484a-486c, p. 428-429, « La philosophie, en effet [...] il mérite les verges. »

Platon, Lois, Pléiade, II, 715a-d, p. 761-762, « C'est que, là où les charges [...] ont fait présent aux cités.»

Spinoza, *Traité Théologico-Politique*, GF / vol. 2, Préface, p. 19-20, « Si les hommes pouvaient régler [...] et donc la crainte.»

Kant, *Critique Raison Pratique*, PUF / Picavet, p. 126-128, « Mais n'a-t-on pas un mot [...] la raison donnant ses lois.»

Augustin, *Cité de Dieu*, Le Seuil / Points, XII, 7-8, vol. 2, p. 71-72, « Que l'on ne cherche pas [...] pour l'être inférieur. »

Montesquieu, *Esprit des Lois*, Pléiade, I, 1, p. 233-234, « Dieu a du rapport [...] ils ne les suivent pas toujours.»

Descartes, *Discours de la Méthode*, Pléiade, Ile partie, p. 132-134, « J'étais alors en Allemagne [...] conduits que par elle.»

Heidegger, *Concepts fondamentaux*, Gallimard, p. 41-42, « Nous sommes incertains du philosopher [...] ce que philosopher veut dire.»

Platon, *République*, Pléiade I, VI, 510c2-511c4, p. 1099-1100, « Ceux qui travaillent sur la géométrie [...] vient terminer sa démarche.»

Platon, *Protagoras*, Pléaide I, 319a-319d, p. 86-87, « Comme elle est belle [...] cela s'enseigne. »

Rousseau, *Contrat Social*, 1ère version, Pléiade, III, I, 2, p. 284-285, « Il est faux que dans [...] conduite qu'à elle-même.»

Rousseau, *Contrat Social*, Pléiade III, IV, 8, p. 467-469, « Le droit que le pacte social [...] nous avons exclus.»

Aristote, *Métaphysique*, Vrin / trad. Tricot, Gamma, 3, 1005b6-34, « Qu'ainsi il appartienne au philosophe [...] les autres axiomes.»

Diderot, Lettre sur les aveugles, Œuvres philosophiques, Garnier, p. 120-122, «Considérez Monsieur Holmes [...] être privé.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / trad. Tricot, II, 4, 1105b18-1106a12, p. 100-102, «Qu'est-ce donc que la vertu ? [...] ce sont des dispositions.»

Descartes, *Règles*, Pléiade, I, p. 37-38, « Le but des études [...] buts particuliers. » Hume, *TNH* / I : L'entendement, GF, Partie IV, Section 6, p. 343-344, « Pour moi, quand je pénètre [...] simplicité et cette identité.»

Kant, Fondements Métaphysique Mœurs, Pléiade II, Section I, p. 259-260, « Quant à la troisième [...] de l'effet de son action.»

Husserl, *La Crise des sciences européennes*, Gallimard / TEL, §14, p. 79-80, « La caractéristique de l'*objectivisme* [...] relativisme anthropologique.»

Platon, *Philèbe*, Pléiade II, 50b-51e, p. 610-611, « Mais Socrate, pour avoir [...] je le conçois. »

Leibniz, *Discours de Métaphysique*, Vrin / 1988, § 19, en entier, p. 55-56, «19.-Utilité des causes finales [...] tous les obstacles.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / trad. Tricot, II, 3, 1105a17-1105b18, p. 98-100, «Mais on pourrait [...] philosophie de ce genre.»

Diderot, Entretien D'Alembert / Diderot, Œuvres philosophiques, Garnier, p. 274-277, «Diderot—Voyez-vous cet œuf ? [...] métaphysico-théologique.»

Platon, *Philèbe*, Pléiade II, 38b-39e, p. 590-591, « Mais n'est-ce pas [...] eh oui, absolument. »

Marx, Capital / Œuvres-Economie, Pléiade, I, I, 1, III, p. 674-675, « L'aspect de la monnaie [...] une nouvelle frontière.»

Platon, *Le Politique*, Pléiade, II, 294a-295b, p. 399-401, « Notre intention, la chose [...] nos propos actuels.»

Sartre, *L'Etre et le néant*, Gallimard / TEL / 1943, IV, 1, p. 560-561, « Mais la force de contrainte [...] et ses conduites.»

Hume, TNH / III : La morale, GF, Partie II, Section 7, p. 145-147, « Quand je réfléchis [...] la société politique.»

Leibniz, *Principes de la nature et de la grâce*, GF, p. 228-229, « Or cette raison suffisante [...] autrement. »

Kant, *Essai grandeurs négatives*, Vrin, 1972, p. 32-33, « En conséquence, le déplaisir [...] plus considérable que le premier.»

Rousseau, *Lettre écrite Montagne*, Pléiade, III, p. 844-845, « Le droit est selon Pufendorf [...] ôté dans aucun temps.»

Platon, *République*, Pléiade I, II, 358e-359c, p. 900-901, « II est naturel, c'est bien [...] faire de l'égalité.»

Condillac, *Traité des Sensations*, Fayard, I, 2, § 6-9, p. 19-20, « §6. Naissance de la mémoire [...] sensation qui n'est plus.»

Cicéron, *Des Devoirs*, Belles Lettres, III, 29, p. 84-86, « Peut-être quelqu'un [...] un lien social entre les hommes.»

Descartes, Lettre à Mersenne, Œuvres, Pléiade, juillet 1641, p. 1124-1125, « Mais j'appréhende qu'il ne soit [...] la plus impertinente du monde.»

Mill, L'Utilitarisme, PUF / Quadrige, Ill, p. 76-77, « Il n'est pas nécessaire [...] ce qu'enseigne l'expérience.»

Descartes, *Discours de la méthode*, Pléiade, p. 174-175, « Et je ne m'étonne [...] qu'on les ignore. »

Kant, *Critique Faculté de Juger*, Vrin / Philonenko, §65, p. 193-194, « On dit trop peu de la nature [...] la cause de cette finalité.»

Sextus Empiricus, *Esquisses Pyrrhoniennes*, Seuil / Points, I, 32, p. 179-181, « Et d'après Protagoras [...] suspendons notre assentiment.»

Kant, *Doctrine du Droit*, Pléiade III, Intro. Doc. Droit, p. 479-480, « Est *just*e toute action [...] comme mobile de l'action.»

Wittgenstein, Remarques Philosophiques, Gallimard / 2004, § 47, p. 52-53, « Mais que sont les parties [...] de différentes façons.»

Spinoza, *Traité politique*, GF / vol. 4, V, §§ 4-6, p. 38-39, « Si dans une cité [...] pour se maintenir.»

Kant, *Critique Raison Pure*, Pléiade I, p. 1216-1217, « Le concept ne me fait penser [...] zéros à son livre de caisse.»

Leibniz, *Théodicée*, GF, I, §§ 12-14 en entier, p. 110-111, « L'on s'est servi de tout temps [...] l'ordre des deux espèces.»

Aristote, Les Politiques, GF, I, 4, en entier, p. 96-97, « Puisque donc la propriété [...] destinés à l'action.»

Sénèque, *De la vie heureuse*, Les Stoïciens / Pléiade, Chap. 8, p. 730-731, « Il faut en effet prendre [...] là où règneront les dissensions.»

Kant, *Prolégomènes*, Vrin / Guillermit, § 18 en entier, « Nous devons remarquer [...] s'accorder entre eux. »

Platon, *Timée*, Pléiade, II, 27d-29c, p. 443-445, « Or, iI y a lieu [...] c'est le 'certain'.» Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*, Aubier / Hyppolite, t.1, p. 34-35, « Le vrai [...] de la vérité. »

Platon, *Protagoras*, Pléiade I, 323d-324c, p. 92-93, « Pour tout ce qu'il y a [...] et qui s'enseigne.»

Heidegger, *Etre et Temps*, Gallimard / Vezin, p. 169 sq., « Dans la préoccupation [...] à la quotidienneté.»

Nietzsche, *Humain Trop Humain*, Gallimard, I, § 39, p. 68-70, « L'histoire des sentiments [...] qu'il appelle intelligible.»

Malebranche, *Recherche de la vérité*, Vrin, Livre II, Partie III, chap. 4, p. 197, « Pour ruiner toute la sagesse des Stoïques [...] secours particulier de Dieu.»

Nietzsche, *Généalogie de la morale*, GF, III, §28, p. 180-181, « Si on fait abstraction [...] ne pas vouloir du tout.»

Descartes, *Méditations*, Pléiade, Méd. VI, p. 327-328, « Mais il y a plusieurs autres choses [...] de ces choses-là.»

Aristote, Les politiques, GF, I, 8, 1256a8-1256b39, p. 112-114, « Un tel patrimoine [...] c'est évident.»

Husserl, *La Crise des sciences européennes*, Gallimard / TEL, §2, p. 10-11, « La façon exclusive dont [...] d'amères déceptions.»

Kant, *Critique Raison Pure*, Pléiade I, p. 1027-1029, « Platon trouvait surtout ses idées [...] franchir toute limite assignée.»

Spinoza, *Ethique*, GF / vol. 3, IV, 45, Prop., corol. Scolie, p. 263-264, « Prop. XLV. *La haine* [...] ni plus amplement.»

Kant, Fondements Métaphysique Mœurs, Pléiade II, Section I, p. 250-252, « De tout ce qu'il est possible [...] d'en déterminer le prix.»

Husserl, *Idée de la phénoménologie*, PUF, p. 68-69, « Il est nécessaire [...] pur au sens de la phénoménologie.»

Augustin, *Confessions*, Pléiade, VIII, §20-21, p. 943-945, « En réalité, pour s'y diriger [...] absent dans l'autre.»

Kant, *Critique Raison Pure*, Pléiade I, p. 1370-1372, « Il est nécessaire que [...] caché dans le monde sensible.»

Leibniz, *Théodicée*, GF, I, §§ 52-53, p. 132-133, « Tout est donc certain et déterminé [...] prévalente réussit toujours.»

Kant, *Théorie et pratique*, Vrin, p. 44-46, « Je me contenterai [...] en actes. »

Aristote, Les Politiques, GF, III, 6, p. 226-228, « Il faut d'abord établir [...] communauté d'hommes libres.»

Hume, *Enquête sur l'entendement humain*, Aubier / Leroy, Chap. 4, p.74-75, « Mais pour nous convaincre [...] distinct de sa cause.»

Descartes, *Discours de la Méthode*, Pléiade, Ille partie, p. 141-142, « La première était d'obéir [...] l'estimer être telle. »

Schopenhauer, *Le monde comme volonté*, PUF / 1966, p. 140-141, « En réalité il serait impossible [...] comme représentation sensible.»

Husserl, *La Crise des sciences*, Gallimard / TEL, p. 380, «*L'esprit, et l'esprit seul* [...] se suffire à lui-même.»

Kant, *Doctrine de la vertu*, Pléiade III, Intro., §XII, p. 681-682, « a. Le sentiment moral. Celui-ci [...] ne délivre aucune connaissance.»

Descartes, Secondes réponses, Méditations, Œuvres, Pléiade, p. 368-369, « Donc nul corps ne peut penser [...] nécessaires pour marcher.»

Hegel, *Principes philosophie droit*, Vrin / Derathé, §118 en entier, p. 157-158, « En donnant naissance [...] totalité de ses effets.»

Aristote, *Métaphysique*, Vrin / trad. Tricot, Gamma, 4, 1005b35-1006a29, p. 197-200, « Il y a des philosophes [...] *ainsi et non ainsi.*»

Rousseau, *Emile*, Pléiade, IV, Livre IV, p. 509-510, « II y a, disent encore nos sages [...] ne déshonore point l'homme.»

Nietzsche, Gai savoir, Gallimard, § 127, p. 171-173, § en entier.

Descartes, *Le Monde*, Garnier / Alquié / t. 1, Chap. 1, p. 315-317, « Me proposant de traiter ici [...] contre nos oreilles.»

Hegel, *Encyclopédie /* Phil. de l'esprit, Vrin / Bourgeois, §462, p. 560-561, « Le mot en tant que [...] délaissé par l'esprit.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / trad. Tricot, X, 7, 1177a11-1177b26, p. 508-512, «Mais si le bonheur [...] ne doit être inachevé.»

Descartes, *Passions de l'âme*, Pléiade, I, §45-46, p. 717-718, «Art. 45. *Quel est le pouvoir* [...] et ainsi des autres.»

Hegel, *La raison dans l'histoire*, 10-18, p. 83-84, « D'après cette définition abstraite [...] nous avons à reconnaître ici.»

Descartes, Lettre à Elisabeth, Œuvres, Pléiade, 28 juin 1643, p. 1157-1158, « Madame, j'ai très grande obligation [...] l'union de l'âme et du corps.»

Rousseau, *Lettres écrites de la Montagne*, Pléiade III, VIII, p. 841-842, « On a beau vouloir confondre [...] rien de plus certain.»

Pascal, *Art de persuader*; Le Seuil / Lafuma, p. 355a-b, « Personne n'ignore qu'il y a deux entrées [...] conseil du raisonnement.»

Kant, *Doctrine de la vertu*, Pléiade III, § 53, p. 783-785, « Les règles de l'exercice de la vertu [...] l'enjouement qui l'accompagne. »

Descartes, *Méditations*, Pléiade, Méd. I, p. 271, « Il y aura peut-être [...] de les croire que de les nier.»

Epictète, *Entretiens*, Belles Lettres, t. 2, chap. 8, p. 29-30, Du début à «... la colère divine.»

Descartes, *Passions de l'âme*, Pléiade, I, §50 en entier, p. 721-722, « Qu'il n'y a point d'âme [...] et à les conduire.»

Marc-Aurèle, *Pensées*, Les Stoïciens / Pléiade, X, §§ 32-33 en entier, p. 1229-1230, « Qu'il ne soit permis à personne [...] ni au citoyen.»

Aristote, *Ethique à Eudème*, Vrin, VII, 2, p. 156-157, « Puisque le terme bon [...] en rien de l'amitié.»

Merleau-Ponty, *Phénoménologie perception*, Gallimard/TEL, I, 4, p. 176-177, « Ce n'est pas à l'objet physique [...] tous ensemble un même geste.»

Aristote, Les Politiques, GF, II, 5, 1262b37-1263a40, p. 150-152, « Il faut examiner [...] propre du législateur.»

Hegel, *Esthétique*, Champs, vol. 1, p. 68-69, « Dans la science [...] l'idéalité absolue de la pensée.»

Sartre, *L'Etre et le néant*, Gallimard/TEL, 1943, II, 2, p. 153-154, « Je vois d'abord que le terme [...] l'en-soi que nous sommes.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / trad. Tricot, I, 6, 1097b22-1098a20, p. 57-60, « Mais sans doute l'identification [...] bref espace de temps.»

Hegel, *Esthétique*, Champs, Introduction, vol. 1, p. 25-26, « S'il est un fait [...] dans les sciences.»

Aristote, Les Politiques, GF, I, 9, 1257b18-1258a7, p. 118-119, « C'est pourquoi on [...] d'acquérir, la chrématistique.»

Rousseau, *Sur l'économie politique*, Pléiade III, p. 252-253, «Voulez-vous que la volonté [...] m'en garantir.»

Malebranche, *Recherche de la vérité*, Vrin, Livre III, Partie II, chap. 9, § 1, p. 267-268, « II ne reste maintenant [...] dès qu'il le souhaite.»

Pascal, *Pensées*, Le Seuil / Lafuma, §110, p. 512-513, « Nous connaissons la vérité [...] inutile pour le salut.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / trad. Tricot, VII, 15, 1154b15-30, p. 379-380, « D'autre part, les plaisirs [...] ni simple, ni bonne.»

Cicéron, *Des termes extrêmes*, Belles Lettres, III, VII, 23-25, p. 19-21, « Comme tous les convenables [...] dans les autres arts. »

Descartes, *Méditations*, Pléiade, Méd. III, p. 294, « Partant il ne reste que [...] les défauts de ma nature.»

Platon, *Théétète*, Pléiade, II, 166d-167d, p. 120-122, « La vérité, je le déclare en effet [...] des cas envisagés.»

Foucault, Surveiller et punir, Gallimard/TEL, p. 52-53, « Le supplice [...] de la pénalité. »

Marc-Aurèle, *Pensées*, Les Stoïciens/Pléiade, IV, § 3 en entier, « Ils se cherchent des retraites [...] la vie est opinion.»

Descartes, Règles, Pléiade, III, p. 43-44, « Par intuition [...] ces deux là. »

Spinoza, *Ethique*, GF / vol. 3, III, Préface, p. 133-134, « Ceux qui ont écrit [...] surfaces et de solides.»

Kant, *Critique Raison Pure*, Pléiade I, p. 959-961, « Comme nulle existence des objets [...] partie de la synthèse empirique.»

Platon, *Apologie de Socrate*, GF/Criton et Phédon, 29a-e, p. 40-41, « Ce serait donc de ma part [...] de vous faire la leçon.»

Sartre, *Raison dialectique*, Gallimard, p. 194-195, « Tout se découvre dans le besoin [...] un statut biologique.»

Descartes, *Discours de la Méthode*, Pléiade, Ve partie, p. 164-165, « Et je m'étais ici [...] notre raison nous fait agir.»

Durkheim, Sociologie et philosophie, PUF/Quadrige, Chap. 2, p. 87-88, « Il peut se faire [...] moi que dépend la morale.»

Descartes, Règles, Pléiade, VIII, p. 64-65, « Mais pour n'être pas [...] d'autres sciences. »

Mill, L'Utilitarisme, PUF/Quadrige, II, p. 56-57, « On affirme souvent [...] une conduite mauvaise.»

Rousseau, *Emile*, Pléiade, IV, Livre IV, p. 491-492, « La source de nos passions [...] on le hait.»

Descartes, *Principes Philosophie*, Pléiade, IV, §203, p. 665-666, « Comment on peut parvenir [...] nos sens. »

Kant, Critique Faculté de Juger, Vrin / Philonenko, §46, p. 138-139, § en entier.

Sénèque, *De la vie heureuse*, Les Stoïciens / Pléiade, Chap. 20 en entier, p. 741-742, « Les philosophes ne font point [...] moins que toute autre.»

Kant, *Critique Faculté de Juger*, Vrin / Philonenko, § 91, p. 275-276, « Dieu, liberté [...] cachés. »

Berkeley, Principes, PUF, vol 1, p. 313-314, « Mais pour expliquer [...] dans l'abstrait. »

Rousseau, *Contrat Social*, Pléiade, III, I, 3, p. 354-355; « Le plus fort n'est jamais [...] primitive revient toujours.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / trad. Tricot, I, 1, p. 31-36, Du début à « qui constitue une forme de politique.»

Platon, *Lois*, Pléiade, II, 644d-645b, p. 663-664, « Alors représentons-nous [...] plus clair. »

Hume, *De la norme du goût*, Essais esthétiques/GF, p. 79-81, « S'attendre [...] plus tempérée. »

Thomas d'Aquin, Somme Théologique, Le Cerf, III, II, 2, qu. 66, art. 7 en entier p. 442-443, « Est-il permis de voler [...] prochain dans la misère. »

Kant, *Critique Raison Pure*, Pléiade I, p. 739-741, « Je devais penser que [...] nous y mettons nous-mêmes.»

Platon, *Cratyle*, Pléiade I, 439c-440c, p. 689-690, «Considère en effet, merveilleux [...] ni à une translation! »

Hegel, *Encyclopédie*/Phil. de l'esprit; Vrin/Bourgeois, §410, Addition, p. 512-513, «Cependant [...] qu'il s'est formé techniquement.»

Rousseau, *Contrat Social*, Pléiade III, II, 7, p. 381-382, « Celui qui ose [...] de son ouvrage.»

Platon, *Phèdre*, Pléiade II, 275d-276d, p. 76-78, «Ce qu'il y a même [...] ceux dont j'ai parlé.»

Montaigne, *Essais*, PUF/Villey, II, 12, p. 602-603, « La fleur de l'âge se meurt [...] et sans fin.»

Platon, *Phèdre*, Pléiade II, 271c-272b, p. 70-71, « Puisque la parole [...] une mince besogne.»

Platon, *Théétète*, Pléiade, II, 185e-186a, p. 149-151, « Les choses chaudes [...] la chose est évidente.»

Leibniz, *Discours de Métaphysique*, Vrin/1988, § 13, p. 47-48, « Comme la notion individuelle [...] sur la suite de l'univers.»

Mill, *L'Utilitarisme*, PUF/Quadrige, III, p. 74-76, « II existe, je pense [...] des sanctions externes.»

Descartes, Règles, Pléiade, III, p. 44-45, « Par suite [...] par déduction. »

Thomas d'Aquin, Somme Théologique, Le Cerf, II, II, 1, q. 6, article 7 en entier, p. 72-73, « La convoitise est-elle cause [...] on le dira plus loin.»

Kant; *Dissertation 1770*, Pléiade I, III, §14, p. 649-651, « Le temps n'est pas [...] c'est la réciproque qui est vraie.»

Merleau-Ponty, *Phénoménologie perception*, Gallimard/TEL, II, 4, p. 406-407, « En tant que j'ai des fonctions sensorielles [...] en objets culturels.»

Kant, *Anthropologie*, Vrin/1964, III, §81, p. 120-121, « Les passions sont une gangrène [...] la providence ne l'a pas voulu.»

Rousseau, *Essai sur l'origine des langues*, GF, Chap. 9, p. 83-84, « Dans les premiers temps [...] ne leur était rien.»

Kant, *Doctrine de la vertu*, Pléiade III, Intro., §V-B, p. 667-668, « La nature humaine [...] de conserver l'intégrité.»

Kant, *Critique Faculté de Juger*, Vrin / Philonenko, Intro, II, p. 24-25, « Il existe ainsi pour notre faculté [...] suivant les principes de l'autre.»

Berkeley, *Principes*, PUF, vol 1, § 87-88, p. 363-365, §§ en entier.

Rousseau, *Lettres morales*, Pléiade IV, Lettre 5, p. 1108-1109, « Il est donc au fond de toutes [...] le scélérat honoré.»

Descartes, Lettre à Elisabeth, *Œuvres*, Pléiade, 1er septembre 1645, p. 1202-1203, « Mais afin de savoir exactement [...] aura été en notre pouvoir.»

Descartes, Règles, Pléiade III, p. 42-43, «Règle III. Sur les objets [...] mais de l'histoire.»

Marc-Aurèle, *Pensées*, Les Stoïciens / Pléiade, XII, §§ 2-4, p. 1241-1242, « Dieu voit toutes les volontés [...] en pensons nous-mêmes.»

Rousseau, Second Discours, Pléiade III, I, p. 149-151, « D'ailleurs les idées générales [...] modèle dans la nature.»

Kant, *Doctrine de la vertu*, Pléiade III, Intro., §XII, p. 683-684, «b. De la conscience. De même [...] de la faire entendre.»

Leibniz, *Nouveaux Essais*, GF/1966, II, chap. 21, § 36, p. 160-161, « Philalèthe : L'inquiétude présente [...] de ce qui nous manque.»

Aristote, *Parties des animaux*, Belles Lettres, p. 17-18, « Parmi les êtres naturels [...] de nature et de beauté. »

Platon, *Théétète*, Pléiade, II, 151e-153a, p. 97-99, « Cela étant, voici mon opinion [...] Ce ne serait pas commode, Socrate!»

Rousseau, *Contrat Social*, Pléiade, III, I, 8, p. 364-365, « Ce passage de l'état de nature [...] n'est pas ici de mon sujet.»

Descartes, *Principes Philosophie*, Pléiade, II, §1, p. 611-612, « Quelles raisons nous font [...] substance des choses matérielles.»

Epictète, *Entretiens*, Pléiade, III, 10, §1-9, p. 982-983, « Chaque fois qu'une pensée [...] courageusement la faim.»

Hume, *TNH /* I : L'entendement, GF, Partie IV, section 1, p. 268-269, « Si les raisonnements sceptiques [...] anéanti la raison humaine.»

Leibniz, *Discours de Métaphysique*, Vrin / 1988, § 8 en entier, p. 43-44, « 8.- Pour distinguer les actions [...] les reconnaître toutes.»

Platon, *République*, Pléiade I, I, 341d-342d, p. 877-879, « Et maintenant, est-ce qu'il existe [...] autorité propre de ce savoir.»

Heidegger, *Questions* I, Gallimard / TEL, « Qu'est-ce que la méta. ?», p. 57-58, « Est-ce que dans la réalité [...] que ce 'rien'. »

Hegel, *Textes pédagogiques*, Vrin, p. 84-85, « Il faut savoir que la progression [...] l'essence universelle vraie de l'esprit.»

Aristote, *Physique*, Belles Lettres/Carteron, II, 2, p. 62-63, Du début à « connaître les deux natures.»

Hume, *Enquête sur l'entendement*, Aubier / Leroy, Chap. V-II, p. 94-95, « Rien n'est plus libre que l'imagination [...] d'une bille à l'autre.»

Descartes, *Passions de l'âme*, Pléiade, II, § 147, p. 765-766, « J'ajouterai seulement encore [...] toutes les autres passions.»

Descartes, *Méditations*, Pléiade, Méd. VI, p. 326, « Et premièrement il n'y a point de doute [...] de l'esprit avec le corps.»

Nietzsche, Par-delà le bien et le mal, GF/Wotling, §259 en entier; § en entier.

Leibniz, *Nouveaux Essais*, GF/1966, Préface, p. 35-36, « C'est aussi en quoi les connaissances [...] l'homme de la bête.»

Aristote, Les Politiques, GF, III, 9, 1280b6-40, p. 235-237, « La vertu et le vice politiques [...] en vue de cette fin.»

Platon, *République*, Pléiade I, VII, 539a-540a, p. 1136, « Ainsi donc, pour éviter [...] pourront ressentir. »

Arendt, *Condition Homme Moderne*, Pocket / Agora, p.210-211, « L'homme en tant qu'homo faber [...] tout ce qui existe.»

Leibniz, *Théodicée*, GF, I, §20, p. 116-117, « Les anciens attribuaient [...] à permettre le mal.»

Platon, *Ménon*, Pléiade I, 97a-98a, p. 552-554, « Supposons que quelqu'un [...] quelque chose comme cela.»

Malebranche, *Recherche de la vérité*, Vrin / 2006, Livre I, Partie 1, chap. 2, p. 129-131, «Par ce mot de *volonté* [...] que nous avons d'aimer.»

Platon, *Phédon*, Pléiade, I, 65a-66a, p. 776-777, « Et qu'en est-il maintenant [...] langage est vrai, Socrate.»

Platon, *Euthydème*, Pléiade I, 283e-284c, p. 577-578, « Eh quoi ! [...] le réel qu'elle énonce. »

Kierkegaard, Point de vue explicatif, OC, éd. de l'Orante, p. 83-85, « La foule [...] cela est la vérité.»

Hegel, *Encyclopédiel*Sc. de la logique, Vrin, §133, Addition, p. 565-566, « Forme et contenu [...] Shakespeare.»

Platon, *République*, Pléiade I, VII, 532a-532c, p. 1126-1127, « Pareillement, lorsque [...] le plus lumineux. »

Kant, *Unique fondement*, Pléiade I, p. 325-327, « Pour aucune chose l'existence [...] plus profonde que de coutume.»

Sénèque, *De la vie heureuse*, Les Stoïciens/Pléiade, Chap. 14-15, p. 735-737, « Tu as comme lot [...] la consommation du souverain bien.»

Descartes, *Discours de la Méthode*, Pléiade, Vle partie, p. 168-169, « Sitôt que j'ai eu [...] nous a pourvus. »

Mill, *L'Utilitarisme*, PUF/Quadrige, Chap. 5, p. 118-120, « Nous avons vu que les [...] obéir à leur appel.»

Descartes, *Méditations*, Pléiade, Méd. IV, p. 305, « Il n'y a que la seule volonté [...] sans jamais être indifférent.»

Hegel, *Principes Philosophie Droit*, Vrin/Derathé, §258, Rem, p. 258-259, « En tant que réalité effective [...] et pour soi de l'Esprit.»

Hegel, *Principes Philosophie Droit*, Vrin/Derathé, §126, p. 165-166, « Ma particularité, ainsi que celle [...] l'universalité de l'Etat.»

Descartes, Réponses aux 6e objections, *Oeuvres*, Garnier/Alquié/t. 2, IX, p. 878-880, « Pour bien comprendre quelle est [...] entendement seul. »

Descartes, *Principes Philosophie*, Pléiade, IV, §204, p. 667, « Bien que j'aie peutêtre [...] les effets sensibles.»

Epictète, *Entretiens*, Belles Lettres, t. 3, chap. 1, p. 5-6, « Un jeune rhéteur [...] paraître beau. »

Descartes, *Passions de l'âme*, Pléiade, §146 en entier, p. 764-765, article en entier. Hegel, *Principes philosophie droit*, Vrin/Derathé, §48, p. 105, « Mais pour autrui je suis [...] et de présence immédiate.»

Husserl, *Méditations cartésiennes*, Vrin/Lévinas/1953, II, §15, p. 31, « Nous comprenons maintenant [...] effectuant la réduction phénoménologique.»

Platon, *Le Politique*, Pléiade, II, 293a-293e, p. 397-399, « Dans les cas où vient [...] ont moins de beauté.»

Rousseau, *Second Discours*, Pléiade III, II, p. 169-170, « A mesure que les idées [...] point de propriété.»

Malebranche, *Recherche de la vérité*, 1er éclaircissement, « Il n'y a que le sentiment intérieur [...] d'un plus grand bien.»

Kant, *Critique Raison Pratique*, PUF/Picavet, p. 122-123, « Dans le souverain bien [...] fausse en soi. »

Husserl, *Idées directrices*, § 35, p. 113-115, « On n'a pas seulement [...] d'autres semblables. »

Platon, *Phédon*, Pléiade, I, 68b-69c, p. 781-783, « Aussi bien, reprit Socrate [...] auprès des Dieux.»

Sartre, Critique raison dialectique, Gallimard, p. 180-181, « Le mot [...] intégrante d'un tout.»

Durkheim, *Règles méthode sociologique*, PUF/Quadrige, Préface, p. XVI-XVII, « Mais parce que [...] avoir entre elles.»

Descartes, Règles, Pléiade X, p. 70-71, « Mais comme tous les esprits [...] difficiles et compliquées.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin, VI, 4, p. 282-284, « Les choses qui peuvent [...] domaine du contingent. »

Comte, Cours de philosophie positive, Œuvres, Vrin, t. IV, p. 447-449, « Un système quelconque [...] surtout affective. »

Kant, Critique de la faculté de juger, Vrin, § 45, p. 137-138, § en entier.

Sextus Empiricus, *Esquisses Pyrrhoniennes*, Seuil/Points, I, 12, p. 69-73 [§25-27], « La suite de cela pourrait être [...] dans les recherches. »

Nietzsche, *Par-delà le bien et le mal*, GF/Wotling, VII, § 225, p. 197-198, « Hédonisme, pessimisme, utilitarisme [...] cela est une naïveté.»

Descartes, *Méditations*, Pléiade, Méd. V, p. 311, « Et ce que je trouve ici [...] puisque je les conçois clairement.»

Hegel, *Esthétique*, Champs, vol. 1, p. 152-153, « Mais de même que [...] nous faire plier les genoux.»

Leibniz, *Théodicée*, GF, I, §§ 35-37, p. 124-125, « Il ne fait pas s'imaginer [...] l'effet d'un choix libre.»

Spinoza, *Traité Théologico-Politique*, GF/vol. 2, XVI, p. 261-262, «Par droit et institution de la Nature [...] le désir et la puissance.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / trad. Tricot, V, 10, p. 248-249, « Mais nous ne devons pas oublier [...] deviennent des tyrans. »

Platon, *République*, Pléiade I, VII, 523e-524d, p. 1114-1116, « La grandeur des doigts [...] que j'en juge.»

Hegel, *Précis Encyclopédie*, Vrin/1967, §258, p. 144-145, « Le temps comme unité négative [...] un moment du temps.»

Platon, *Cratyle*, Pléiade, I, 432a-e, p. 678-679, « En fait, Cratyle [...] c'est la vérité. » Spinoza, *Lettre XXI*, Pléiade, p. 1147-1148, « Je dirai donc, en premier lieu [...] n'appartient pas à sa nature.»

Descartes, *Méditations*, Pléiade, Méd. II, p. 276-277, « Mais moi, qui suis-je [...] inventées par l'imagination.»

Nietzsche, *Crépuscule des Idoles*, GF, p. 95-96, « Histoire d'une erreur [...] le monde des apparences.»

Lucrèce, *De la Nature des choses*, Belles Lettres, V, p. 88-89, « Quant aux divers sons du langage [...] par des sons différents.»

Descartes, *Méditations*, Pléiade, Méd. III, p. 286-287, « Ainsi il ne reste plus [...] croire semblables à ces objets.»

Kant, *Critique Raison Pratique*, PUF/Picavet, p. 80-81, « Le respect s'applique [...] l'éprouver intérieurement. »

Husserl, *Idées directrices phénoménologie*, Gallimard/TEL, §22, p. 74-75, « Les idées préconçues [...] aussi périlleuses. »

Leibniz, *Théodicée /* La cause de Dieu, GF, §§ 24-27, p. 429-430, « La volonté est antécédente [...] est obtenu comme résultat.»

Hegel, *Esthétique*, Champs, Introduction, vol. 1, p. 30-31, « N'est vraiment réel [...] à se reconnaître.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin/trad. Tricot, V, 8, 1133a16-34, p. 241-243, «En effet, ce n'est pas entre deux médecins [...] celle du cultivateur.»

Spinoza, *Ethique*, GF / vol. 3, II, 18, Proposition + scolie, p. 95-97, « Prop. XVIII *Si le corps* [...] ou telle autre.»

Leibniz, *Discours de Métaphysique*, Vrin / 1988, § 30, p. 66-67, « Comme Dieu incline notre âme [...] plaindre que d'elle-même ?»

Aristote, Seconds Analytiques, Vrin/Tricot, I, 3, p. 15-17, « Certains soutiennent [...] les définitions. »

Descartes, Secondes Réponses, *Méditations*, Pléiade, p. 379-380, « Or, entre ces choses [...] ici rien ajouter. »

Hegel, *Principes Philosophie Droit*, Vrin/Derathé, § 15, p. 81, « La liberté de la volonté n'est [...] s'il prétend être la liberté.»

Merleau-Ponty, *Phénoménologie perception*, Gallimard/TEL, III, 3, p. 517-518, « Qu'est-ce donc que la liberté [...] institutionnelles de notre vie. »

Kant, *Critique Faculté de Juger*, Vrin/Philonenko, §86, p. 250- 251, « Il est un jugement [...] avec le but final.»

Hume, *Enquête sur l'entendement*, Aubier / Leroy, Chap. II, p. 54-55, « Rien, à première vue [...] perceptions plus vives.»

Aristote, Les Politiques, GF, II, 4, 1262a25-1262b24, p. 147-148, « Et voici encore le genre [...] citoyens d'un tel régime.»

Aristote, *Physique*, Belles Lettres, II, 1, p. 58-60, « Parmi les êtres [...] causes pour elles-mêmes. »

Spinoza, Ethique, GF / vol. 3, I, Pr. 20, p. 238-239, en entier, « Plus on [...] de le voir. »

Hegel, *La raison dans l'histoire*, 10-18, p. 135-136, « Dans l'Etat, la liberté [...] déterminations rationnelles et universelles.»

Descartes, *Passions de l'âme*, Pléiade, §75-76, p. 730-631, « Et on peut dire [...] les plus étranges. »

Platon, *Philèbe*, Pléiade II, 63a6-64a, p. 628-629, « Dans ces conditions, quel langage [...] mais oui, parfaitement !»

Locke, *Deuxième Traité Gouvernement civil*, Vrin/Gilson, §§ 90-91, p. 124-126, « Cela révèle de manière [...] armé du pouvoir.»

Platon, *Phédon*, Pléiade I, 74a-75a, p. 789-791, « Nous disons, n'est-ce pas ? [...] C'est exact.»

Rousseau, *Emile*, Pléiade IV, Livre IV, p. 600, « Exister pour nous, c'est sentir [...] ne nous a point égarés.»

Kant, Doctrine de la vertu, Pléiade III, § 6, p. 706-707, « L'homicide volontaire [...] (homo phaenomenon).»

Augustin, *Confessions*, Pléiade, X, §14-15, p. 990-992, « Tout cela, je l'accomplis [...] par quel sens corporel.»

Platon, *Phédon*, Pléiade I, 90b-91b, p. 814-815, « Quand on a donné sa confiance [...] comme je le dis.»

Bachelard, *Le rationalisme appliqué*, PUF, p. 66-67, « Si l'on s'en tient à l'adolescent normal [...] un passé de pensée.»

Descartes, *Lettre à* *, Garnier / Alquié / t. 2, Août 1641, p. 360-361, « Et ce n'est pas aussi sans raison [...] dût trouver en soi.»

Rousseau, *Second Discours*, Pléiade III, I, p. 153-154, « N'allons pas surtout conclure [...] les empêche de mal faire.»

Descartes, *Lettre au P. Mesland*, Garnier / Alquié / t. 3, 9 fév. 1645, p. 551-552, « Quant au libre arbitre [...] notre libre arbitre.»

Hume, *TNH /* I : L'entendement, GF, Partie IV, section 1, p. 264-265, « Quand je réfléchis à la fragilité [...] *que de la partie cognitive.*»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / Trad. Tricot, V, 10, p. 250-252, « Commençant par la justice politique [...] naturellement la meilleure. »

Arendt, *Condition Homme Moderne*, Pocket / Agora, p.236-237, « En agissant et en parlant [...] unique et distincte de l'agent.»

Pascal, *Pensées*, Le Seuil / Lafuma, § 525, p. 577b, « Montaigne a tort [...] d'un certain côté.»

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Vrin / trad. Tricot; VI, 5, 1140a24-1140b6, p. 284-286, « Une façon dont nous pourrions [...] elle-même sa propre fin.»

Descartes, *Lettre à Elisabeth*, Pléiade, 15 sept. 1645, p. 1206-1207, « Après qu'on a ainsi reconnu [...] pour sauver les autres.»

Rousseau, *Emile*, Pléiade, IV, Livre II, p. 304, « En quoi donc consiste [...] le besoin qui s'en fait sentir.»

Hume, TNH / I : L'entendement, GF, Partie I, section 7, p. 65-66, « L'image présente dans l'esprit [...] notre raisonnement ne s'y conforme pas.»

Descartes, *Lettre à Elisabeth*, Pléiade, Septembre 1646, p.1240, « Je ne crois pas aussi [...] comme une espèce d'injustice.»

Rousseau, *Contrat Social*, Pléiade III, II, 6, p. 379-380, « J'appelle donc République [...] la nécessité d'un législateur.»

Aristote, *Métaphysique*, Vrin / trad. Tricot, A, 1, 980b26-981a24, p. 3-7, « [Quoi qu'il en soit] Les animaux autres que l'homme [...] c'est l'individu. »

Platon, *Lois*, Pléiade II, 874e-875c, p. 989-990, « Il est décidément [...] l'Etat dans son ensemble. »

Marx, *Idéologie Allemande I* Œuvres-Philosophie, Pléiade, III, p. 1056-1057, « La production des idées, des représentations [...] comme leur conscience.»

Kant, *Critique Raison Pratique*, PUF/Picavet, p. 39-40, « Plus subtile encore [...] penchants grossiers. »

Locke, Essai philosophique Entendement humain, Vrin / Reprint Naert, II, 13, §§ 11-13, p. 124-125, « II y a des gens qui voudraient [...] ce me semble, à l'espace pur.»

2.2.2. Rapport sur la première partie de l'épreuve (l'explication de texte) établi par madame Catherine LAMARQUE, à partir des remarques des examinateurs.

Les conditions de l'épreuve

Nous commencerons par rappeler à l'usage des futurs candidats les conditions dans lesquelles cette épreuve d'explication de texte se déroule. En effet, les conditions réglementaires de l'épreuve ont changé en 2011 et devraient être désormais bien connues de tous, mais certains candidats ne semblent toujours pas préparés à en tirer le meilleur parti.

Le candidat tire une enveloppe contenant deux sujets, entre lesquels il devra choisir durant les quinze premières minutes de sa préparation. Ces sujets se présentent sous la forme d'une photocopie du texte à expliquer, avec indication de l'auteur, de l'œuvre, de l'édition et de la page. Le candidat se voit remettre dès le début de la préparation, donc avant d'effectuer son choix, un exemplaire de chacune des œuvres concernées, de façon qu'il puisse librement s'y reporter.

Les textes proposés ont une longueur qui varie en fonction de la nature du passage à expliquer et de sa plus ou moins grande densité conceptuelle. Les deux textes proposés au candidat abordent des problèmes qui renvoient à des parties différentes du programme de philosophie des classes terminales. Ils offrent donc des difficultés variées, mais tous ont été découpés de façon à former un tout, et à être explicables dans le temps imparti.

Les textes proposés au candidat sont tous extraits d'œuvres composées par des auteurs figurant dans la liste des 57 auteurs au programme des classes terminales. Il est d'usage que, parmi les deux textes proposés au candidat, l'un au moins soit un texte d'un « auteur majeur ». Cette année, le jury a choisi de proposer au moins un auteur que l'on peut considérer comme « majeur » dans tous les cas de figure et pas seulement relativement à d'autres auteurs ou dans le cadre de certaines thématiques.

Il faut attirer l'attention des candidats sur l'importance du choix du sujet. Certains paraissent avoir fait des choix étranges : ignorant tout de la théorie platonicienne des idées, un candidat ne parvient pas à expliquer correctement un extrait du Banquet portant sur la vision de l'idée du Beau. Un autre ne connaît pas grand chose de la théorie leibnizienne de la liberté : son commentaire d'un paragraphe du Discours de métaphysique vire très vite au contresens. Le candidat dispose de vingt minutes pour effectuer son choix, choix qui est ensuite irréversible. Or il semble qu'un grand nombre de candidats, soucieux de consacrer le plus de temps possible à la préparation de leur exposé, effectuent ce choix de manière précipitée, en ne tenant compte que de l'auteur ou du thème, et non du problème soulevé par le texte, en faisant une première lecture superficielle qui sous-estime ou au contraire surestime les difficultés, ou en s'interdisant de faire usage du livre fourni au début de l'épreuve. Le temps du choix n'est pas du temps perdu : il est possible avec un peu de finesse de commenter certains textes de nature analytique sans presque rien connaître de l'auteur si l'on est familier de la question traitée et si l'on se sent capable de définir les principaux concepts utilisés. Inversement, la connaissance d'un auteur peut être trompeuse si on n'est pas attentif au texte dans sa spécificité. Il ne faut pas oublier que l'explication doit porter sur la totalité de l'extrait proposé. Il convient donc de ne pas arrêter son choix après avoir lu seulement le début du texte. Il ne faut pas non plus éliminer un texte sans avoir examiné le contexte : peut-être que quelques lignes plus haut ou plus bas, l'argument du texte est repris plus clairement et que la difficulté qui arrête le candidat n'est qu'apparente.

Le candidat dispose d'une photocopie et d'un exemplaire de l'œuvre. Il peut arriver que sur la photocopie, le contexte soit rayé ou barré pour indiquer que ce n'est pas la partie du texte à expliquer. Mais cela ne signifie pas que le candidat ne doit pas faire usage du livre ou du contexte : même si c'est le texte qui doit être expliqué, pourquoi se

priver d'une aide qui peut se révéler fort utile? Un coup d'œil sur le livre aurait permis par exemple de ne pas situer la publication des *Règles de la méthode sociologique*, livre publié en 1894 par Durkheim, dans les années 30. Le temps de préparation de l'épreuve permet la prise en compte de l'organisation générale du livre et du contexte du passage. Une candidate ayant à expliquer un extrait du *Contrat social* de Rousseau sur la nécessité du législateur n'a pas pensé à utiliser la définition de la loi proposée au début du chapitre. Le jury a même dû lui indiquer lors de l'entretien où trouver la formulation du pacte social. À l'inverse, d'autres candidats ont fait un usage réfléchi des notes du traducteur ou de l'éditeur.

Le candidat dispose depuis la session 2011 de 30 minutes pour son exposé, au lieu des 25 minutes des sessions précédentes, exposé suivi d'un entretien avec le jury de 30 minutes au lieu des 20 minutes qui lui étaient autrefois imparties. Ces 30 minutes réglementaires dévolues à l'exposé comme à l'entretien constituent un maximum et non une contrainte formelle absolue qui s'imposerait au candidat comme aux membres du jury. Des exposés très synthétiques peuvent ne pas excéder 20 minutes et être suivis d'un entretien plus long qui invitera le candidat à développer sa pensée. Un entretien peut lui même ne pas excéder vingt minutes lorsque l'explication a été très complète et qu'il est simplement nécessaire de préciser certains points ou lorsque le candidat ne parvient à apporter aucune réponse aux questions qu'on lui pose ou se contente de répéter ce qu'il a déjà dit. Dans tous les cas de figure, il faut considérer que l'entretien fait partie intégrante de l'explication. Si le rapport distingue, pour des raisons de commodité, l'exposé du candidat de l'entretien avec le jury, il faut bien comprendre que l'entretien n'est pas le commencement de l'évaluation : ce n'est qu'à la fin de l'entretien que le jury arrêtera son opinion sur la prestation du candidat.

L'exposé du candidat

On demande au candidat de lire le texte à voix haute, soit avant son exposé, soit à la fin de son introduction. Même si cette lecture n'excède pas généralement quelques minutes, les candidats doivent s'y préparer, en ayant à l'esprit que c'est la première manifestation qu'ils offrent au jury de leur compréhension du texte. Un candidat qui bute sur certains termes, ou encore lie ou sépare les propositions d'une façon incompatible avec le sens du texte, donne à penser qu'il n'en a pas saisi le mouvement.

Le travail attendu du candidat est qu'il rende compte du sens et de la portée philosophiques du texte qu'il a choisi d'expliquer. Le candidat doit donc introduire le texte, c'est-à-dire expliciter le problème auquel il se confronte en même temps que les raisons pour lesquelles il s'y confronte, puis annoncer quelle thèse sera développée et présenter le mouvement général du texte. En interrogeant de manière systématique la lettre du texte, le candidat doit préciser le sens et la fonction conceptuelle des termes employés, mettre en évidence les éléments implicites du propos et décomposer les différents moments de l'argumentation, sans jamais séparer l'analyse formelle d'un souci de compréhension de fond, portant sur le problème traité et sur l'intérêt philosophique de la position construite et assumée par l'auteur. Le travail d'analyse, loin de s'éparpiller dans l'accumulation d'observations ponctuelles, doit être constamment repris dans une compréhension synthétique du texte.

Les candidats de la session 2013, tout en n'ignorant pas, dans leur grande majorité, les règles de l'épreuve, semblent avoir éprouvé les plus grandes difficultés à mettre leurs connaissances au service de l'explication du texte dans sa singularité. Dans le pire des cas, le texte n'est pas expliqué mais simplement paraphrasé: on s'en tient à une répétition plate de ce que le texte énonce déjà. Mais le plus souvent, l'explication oscille entre une paraphrase et des observations d'ordre général sur la philosophie de l'auteur (ou ce que le candidat croit en savoir car la méconnaissance de l'auteur et l'inattention au texte peuvent hélas se combiner pour produire des contresens magistraux).

Il importe donc que les candidats s'astreignent, durant le temps qu'ils consacrent à la préparation de leur exposé, à un travail de lecture dont les exigences sont bien connues, mais rarement honorées : identifier les difficultés que l'auteur cherche à résoudre, cerner précisément le sens de la thèse soutenue, comprendre le dialogue interne au texte, repérer le registre des différents moments de l'argumentation déployée, délimiter le sens des exemples choisis par l'auteur, etc.

Le candidat part trop souvent d'une doctrine présumée de l'auteur qu'il plaque sur le texte. Loin de l'éclairer, la connaissance de la « doctrine » de l'auteur conduit ainsi le candidat soit à éviter le texte soit à l'obscurcir. Ainsi, une candidate dilue un extrait de l'Émile de Rousseau dans des observations sur la philosophie de l'éducation présente dans l'ouvrage ; les connaissances de cette candidate ont beau être relativement précises, elle ne parvient pas à s'en servir pour donner à comprendre le sens du passage proposé. Mais parfois les connaissances se limitent à une « vulgate » qui obscurcit le texte. Ainsi, une candidate n'a cessé de dire que le texte de Sartre qu'elle avait à expliquer était paradoxal parce qu'il ne reflétait pas ce qu'elle croyait savoir de la doctrine de l'auteur.

Nombre de candidats oublient de dégager le plan du texte. Il ne s'agit pas de procéder à un simple découpage statique mais de ressaisir la dynamique et le mouvement du texte. Il convient donc de ne pas procéder à un découpage précipité ou de proposer un plan sans aucun rapport avec les articulations explicites du texte telles qu'elles se manifestent dans son organisation en paragraphes distincts. Cela fut le cas dans le commentaire d'un extrait de *l'Art de persuader* où la construction manifeste offerte par le texte de Pascal permettait de saisir la logique de son argumentation sans avoir besoin de s'appuyer sur une interprétation prétendument plus subtile ou plus fine.

Pour saisir le sens philosophique du passage, une explication suppose un double mouvement intellectuel dont chaque moment est inséparable l'un de l'autre : l'explication de l'argumentation et la définition des notions. Beaucoup de candidats pensent pouvoir suivre le mouvement argumentatif du texte sans définir le sens des notions chez l'auteur commenté. Ainsi, très simplement, on apprécie qu'un candidat expliquant tel extrait des *Principes de la philosophie* de Descartes définisse ce qu'est une « connaissance claire et distincte ». Cela suppose bien sûr une sensibilité permettant de repérer les notions techniques présentes dans le texte et propres à tel auteur ou à telle philosophie.

Certains candidats semblent en effet dépourvus de toute culture classique et d'autres, mais parfois aussi les mêmes, possèdent des connaissances très pointues qu'ils utilisent à mauvais escient. L'épreuve d'explication de texte ne suppose pas une connaissance historique érudite et précise de chaque auteur. Elle suppose en revanche une connaissance de première main, ne s'arrêtant pas à quelques « citations choisies », d'un certain nombre de grands textes de l'histoire de la philosophie qui constituent la culture générale d'un enseignant de philosophie. L'ignorance de toute notion en histoire de la philosophie est plus ou moins visible et pénalisante. On peut utiliser la liste des notions qui figurent au programme des classes terminales pour sélectionner les textes et les œuvres dont la lecture est indispensable. Il est certes possible de commenter certains textes sans presque rien connaître de leur auteur en prêtant attention au problème spécifique qui constitue leur objet et à la manière dont celui-ci est traité. Mais dans d'autres cas, c'est impossible.

Ainsi il est impossible d'expliquer un extrait des *Méditations métaphysiques* de Descartes sans avoir aucune idée du parcours effectué par l'auteur. Commentant la définition du libre-arbitre cartésien, un candidat a affirmé qu'il était impossible de nier l'évidence, ignorant manifestement tout de la démarche du doute métaphysique. Dire que l'épreuve d'explication de texte suppose ce genre de connaissance de l'histoire de la philosophie et de l'histoire des idées ne signifie pas que cette connaissance soit à mobiliser sans discernement. C'est ce qu'a oublié un candidat qui, devant un passage de *l'Enquête sur l'entendement humain*, a parasité sa lecture par l'usage inconsidéré

d'éléments d'histoire des idées qui ont recouvert le texte de Hume sans l'éclairer. Au contraire, un candidat a su lire un passage du *Philèbe* qui sondait le sensible dans la diversité de ses valeurs sans chercher à tout prix à y retrouver ce qui ne s'y trouvait pas : le platonisme! On entrait alors avec le candidat dans l'analyse singulière et audacieuse de Platon investissant conceptuellement le sensible sans le dénigrer aucunement. L'essentiel est une utilisation opportune et réfléchie des connaissances, qui ne sont convoquées que dans la mesure où elles permettent d'éclairer tel ou tel point du texte, de le situer avec exactitude, sur le plan historique ou doctrinal, ou d'enrichir la compréhension des problèmes qu'il traite.

Par une erreur de méthode, qui consiste à chercher l'implicite du texte alors qu'on n'a pas bien saisi son sens explicite, plusieurs candidats délaissent des thèmes et des concepts présents dans le texte au profit de ceux qu'ils affirment y être présents « en creux ». Ainsi, l'étude par un candidat de la distinction opérée par Hegel dans un extrait de *La Raison dans l'histoire* entre homme cultivé et homme inculte reste trop superficielle parce qu'il s'attache surtout au développement d'une distinction entre homme et animal qui se trouverait selon lui « en creux » dans le texte. C'est parfois l'objet même du texte qui est manqué : ainsi un candidat qui doit expliquer un extrait de la *Critique de la raison pratique* portant sur le contentement, centre tout son travail sur la notion de respect, dont le mot lui-même n'apparaît pas dans le texte.

Beaucoup de candidats ne sont pas suffisamment sensibles aux outils argumentatifs ou aux figures rhétoriques auxquels le texte a recours et ne savent tout simplement pas les identifier. Combien de fois un candidat ne voit pas dans le texte et ne sait pas nommer une analogie? L'argumentation philosophique ayant recours à ce genre d'outils, le candidat doit savoir identifier les différents types de preuve utilisés par les auteurs, ainsi que les différents types de raisonnements. Le candidat doit donc prendre soin de déterminer la nature littéraire du texte. On ne commente pas exactement un passage de Leibniz ou de Kant comme un paragraphe d'un livre de Nietzche. Il convient donc d'identifier le genre du texte : est-il un morceau d'une argumentation, un extrait d'un dialogue, une Remarque (dans les *Principes de la philosophie du droit* de Hegel), une illustration, un fragment ou un aphorisme? Le candidat peut également se demander s'il peut justifier la forme rhétorique du texte, voire son ton (méprisant, véhément, ironique, etc.).

Les enjeux du texte doivent aussi être cernés, sans quoi l'explication risque de virer à la répétition plate de son contenu : un candidat pense expliquer la théorie cartésienne des passions, telle qu'elle est présentée dans la *Méditation VI*, sans jamais voir l'importance de la référence à Dieu, instituant les passions pour la recherche de ce qui nous est utile, alors qu'il aurait pourtant été essentiel de montrer que, par cette référence, Descartes rompt avec une assimilation de la passion à une « maladie de l'âme » ; un autre doit commenter le chapitre final du *Contrat social* portant sur la religion civile, et ne voit pas vraiment d'enjeux théoriques et pratiques dans le refus rousseauiste d'être à la fois citoyen et athée.

Enfin, rappelons que l'explication de texte ne comporte pas de partie critique, contrairement à ce qu'un candidat a pensé au terme d'une explication d'un extrait du *Philèbe*. Il n'y a pas lieu pour le candidat de proposer une évaluation ou un jugement sur les limites de la philosophie de l'auteur dont il commente un texte. Il vaut mieux qu'il attende d'être interrogé par le jury sur les problèmes que pourraient poser l'explication de tel extrait dans une classe de terminale.

L'entretien avec le jury

À cet égard, il faut souligner l'importance de l'entretien qui suit l'exposé du candidat. C'est grâce à l'entretien que le candidat peut compléter, clarifier ou préciser certains points de son explication, ou même redresser une interprétation hâtive et corriger les erreurs les plus graves. La fonction de l'entretien n'est pas encore bien comprise par de

nombreux candidats. Pour beaucoup, le moment de l'entretien est vécu comme une correction immédiate alors que le but du jury est de permettre au candidat d'aller plus loin relativement à son travail initial. De nombreux candidats ne cherchent pas à profiter des questions qui les invitent à nuancer ou à corriger les explications qu'ils ont proposées, mais répètent ce qu'ils ont déjà dit, comme si ce n'était pas susceptible d'être amélioré. Des candidats qui ont obtenu d'excellentes notes n'hésitent pas, au contraire, à reconnaître l'insuffisance de leurs propos sur tel ou tel point, et cherchent au contraire à les compléter ou à les corriger en prêtant la plus grande attention aux questions et objections du jury.

La note dépendra donc pour une part de l'attitude que le candidat observera : certains candidats se braquent et s'enferrent dans leurs propres explications, sans voir que les questions posées les invitent à corriger tel ou tel défaut de leur propos, voire l'orientation globale de leur travail ; d'autres peinent à répondre à des questions simples, portant sur des points fondamentaux de la doctrine de l'auteur, indispensables à la compréhension de la thèse ou des enjeux du texte : un candidat, ayant à commenter le texte du Contrat social portant sur la question des suffrages se trouve incapable d'expliquer clairement comment s'articulent la volonté générale et les intérêts particuliers ; un autre, expliquant l'autonomie de la raison pratique dans la Critique de la raison pratique, rend raison de la formulation de l'impératif catégorique par la prise en compte des conséquences désastreuses induites par l'accomplissement d'une action immorale. Les questions ne sont pas des pièges tendus au candidat : elles sont inspirées par la volonté de le conduire à rectifier ou à approfondir son travail en faisant appel à des connaissances qu'un enseignant doit normalement maîtriser pour fournir des explications pertinentes sur les textes qu'il sera amené à proposer à ses élèves.

Les questions ont un caractère progressif et il est toujours facile de déterminer si elles invitent le candidat à rectifier son propos ou à l'approfondir. Ainsi le jury fait-il observer à un candidat ayant axé toute son explication du premier paragraphe de *l'Esprit des lois* sur la notion de droit naturel, que l'expression ne figure pas dans le texte. À un candidat qui, dans son explication d'un extrait des *Politiques* (III, 6) d'Aristote, prête à l'auteur la thèse à laquelle il s'oppose en confondant pouvoir politique et pouvoir familial, le jury propose d'expliquer le passage du texte qui interdit le plus clairement une telle interprétation. Le jury ne tend pas des pièges et ne pose pas des devinettes mais part, en « toute honnêteté » de l'exposé initial : si le candidat n'a pas eu le temps d'achever son explication, il l'invite à le faire ; si tous les concepts n'ont pas été élucidés, il interroge le candidat en commençant par les plus importants d'entre eux ; si la lecture a été un peu plate, il attire l'attention sur les enjeux, etc.

Conclusion

L'attention portée au texte dans sa réalité singulière irremplaçable reste le critère déterminant d'une bonne explication de texte. Les meilleures prestations, notées de 11 à 13, se sont ainsi signalées par une analyse précise et ordonnée du texte, soucieuse d'en éclairer le détail sans perdre de vue son organisation générale, une utilisation opportune et réfléchie des connaissances et une bonne réactivité lors de l'entretien. Un candidat a ainsi développé une lecture fine et philosophique d'un passage de la Métaphysique d'Aristote (Gamma, 4) portant sur le principe de contradiction en suivant la lettre du texte, sans éluder les difficultés mais au contraire armé d'un sens appréciable du problème. Un autre candidat, face à un extrait très technique des Essais de Théodicée, notamment en raison des distinctions précises mobilisées par Leibniz (volonté antécédente et volonté conséquente de Dieu), a su être particulièrement clair : des exemples précis ont été mobilisés, et jamais l'explication n'a cherché à compliquer gratuitement le texte de Leibniz mais s'est confrontée à l'objet du texte, à sa thèse, à ses attendus. Au cours de l'entretien, le candidat a toujours su faire preuve de la même clarté, cherchant à cerner le sens des questions posées et tentant de les résoudre de manière précise. Un candidat, commentant un extrait des Pensées de Pascal (Lafuma 136 : le divertissement), a « simplement » cherché à lire le texte de Pascal : si certains aspects de la rhétorique et de la stratégie argumentative pascaliennes n'ont pas été délimités et approfondis conceptuellement, l'ensemble du propos de Pascal a été précisément cerné dans sa progression, notamment le passage de l'indication des causes du divertissement à l'examen des raisons du même divertissement. Le jury a été particulièrement sensible au fait qu'une connaissance précise de la philosophie de Pascal était constamment mobilisée, le plus souvent de manière implicite : il ne s'agissait pas d'étaler des connaissances pour elles-mêmes, mais de les mettre au service de l'extrait donné. Quand nombre de candidats font preuve d'une cuistrerie inutile, celui-ci a su montrer qu'il maîtrisait à la fois la pensée de Pascal et le sens de l'explication de texte. Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres possibles : qu'ils suffisent à indiquer aux futurs candidats que les connaissances, tout en étant indispensables, n'ont de valeur que par la contribution qu'elles apportent au travail spécifique de l'explication et à l'élucidation des problèmes et des idées présents dans le texte.

Rappelons, pour finir, que l'oral est destiné à apprécier les qualités pédagogiques de futurs enseignants de classe terminale. Même si les conditions du concours ne sont pas les mêmes que celles de l'enseignement dans la classe, il faut parler dans un cas comme dans l'autre à haute et intelligible voix, mais aussi en ayant le souci de se faire comprendre de son auditoire. Ce souci devrait guider les candidats quant à la manière d'orienter leur explication. On regrette que quelques candidats — peu nombreux en vérité — aient fait des explications de texte manifestant une remarquable connaissance de l'auteur étudié, et se soient en même temps révélés incapables de présenter de manière simple les enjeux généraux et l'intérêt philosophique du texte qu'ils avaient à expliquer. Familiers de la pensée d'un auteur, ils la considéraient comme entendue même dans sa terminologie singulière de sorte qu'ils paraissaient plus maîtriser des jeux de langage philosophiques qu'être capables de produire une activité réflexive argumentée.

Les candidats au CAPES doivent certes montrer qu'ils possèdent un savoir technique, mais aussi qu'ils sont aptes à se faire comprendre d'un public non spécialisé. Si l'explication ne s'adresse pas de facto à des élèves de classe terminale mais à un jury et si le candidat ne peut pas faire comme s'il s'adressait à des élèves, il est nécessaire en revanche qu'il prenne en compte, au cours de l'explication, son destinataire potentiel constitué par la classe de terminale et donc repère les difficultés particulières du texte qui feraient obstacle à ce public dans le cadre de son explication en classe. D'une manière générale, se demander l'usage qui pourrait être fait du texte proposé dans une classe de terminale, est une démarche tout à fait salutaire.

2.3. La compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »

2.3.1. Liste des sujets traités par les candidats

- La famille a-t-elle sa place à l'École ?
- Enseigner : un métier ou une vocation ?
- Le cours peut-il être un espace de discussion ?
- Le tableau dans la salle de cours.
- Quelle valeur accorder aux sciences de l'éducation ?
- Pédagogie et pédagogisme.
- Qu'est-ce qu'un élève méritant ?
- Comment évaluer les acquis des élèves ?
- Les droits des professeurs.
- Que faut-il faire des questions des élèves ?
- Transmission de savoirs, transmission de valeurs ?
- Qu'est-ce qu'une École juste ?
- Le cinéma peut-il être un outil pédagogique ?
- L'égalité des chances à l'École.
- Le devoir de réserve du professeur.
- Qu'est-ce qu'un projet d'établissement ?
- La politique a-t-elle sa place à l'École ?
- La religion a-t-elle sa place à l'École ?
- Le travail en commun.
- Qu'est-ce qu'une communauté éducative ?
- Le plagiat.
- Faire lire ses élèves.
- Pourquoi une éducation physique et sportive à l'École ?
- Enseigner, est-ce répéter ?
- Qu'est-ce que construire un cours ?
- Apprendre à apprendre.
- Que faire de ses convictions à l'École ?
- L'École doit-elle transmettre des savoir-faire ?
- L'École doit-elle veiller à la santé des élèves ?
- L'internet dans la classe.
- Que sanctionne la note ?
- La classe doit-elle être coupée du monde extérieur ?
- L'internet rend-il le professeur superflu ?
- La récréation.
- Plus de processeurs, moins de professeurs ?
- Les vacances scolaires.
- Qu'est-ce qu'un mauvais professeur ?
- La transmission.
- La prise de parole en classe.
- Qu'est-ce que l'École peut exiger des familles ?
- Terminer le programme.
- Faut-il imposer aux élèves un uniforme scolaire ?
- Comment savoir qu'un cours est bon ?
- Faudrait-il une école pour les parents ?
- Faut-il donner des devoirs à la maison ?
- L'exemplarité du professeur.
- Enseigner, est-ce faire savoir ?
- Apprendre par cœur.

- Quelles sont les vertus pédagogiques de l'image ?
- Former et transformer.
- Contre l'échec scolaire, la pédagogie ?
- L'éducation peut-elle être objet de science ?
- La citoyenneté à l'École.
- Y a-t-il un art d'éduquer ?
- L'interdisciplinarité.
- Faut-il classer les élèves ?
- Le fond de la classe.
- Travailler en équipe.
- Faut-il avoir peur d'ennuyer ses élèves ?
- L'estrade.
- Peut-on reprocher à un élève d'être scolaire ?
- En quoi l'absentéisme est-il un problème ?
- Plaire à ses élèves.
- Qu'est-ce que respecter ses élèves ?
- Apprendre à enseigner.
- Peut-on enseigner sans séduire ?
- Liberté et discipline.
- Qu'est-ce qu'une note juste ?
- L'enseignement personnalisé.
- Les manuels scolaires.
- Quand cesse-t-on d'être un élève ?
- L'élitisme.
- Enseigner à distance ?
- La démocratisation de l'enseignement.
- À quoi tient l'autorité du professeur ?
- L'obéissance à l'École.
- Les élèves peuvent-ils s'évaluer eux-mêmes ?
- Le bachotage.
- Faut-il des prix scolaires ?
- Tenir sa classe.

2.3.2. Rapport établi par madame Souâd AYADA, à partir des remarques des examinateurs.

La compétence « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » désigne, d'une part, un ensemble de qualités que l'institution est en droit d'attendre du professeur pour qu'il puisse s'inscrire dans l'espace scolaire. Elle renvoie, d'autre part, à un ensemble de principes qui règlent les représentations et les actions des professeurs et des professionnels de l'éducation. Depuis la session 2010 du concours, le jury du CAPES de philosophie invite les candidats à réfléchir le sens de la compétence, à cerner la dimension philosophique contenue ou suggérée dans les dispositions ou prescriptions qu'elle énonce.

Nous renvoyons tous les lecteurs aux analyses et recommandations formulées dans les rapports du jury du CAPES externe de philosophie des sessions 2011 et 2012. Nous rappelons aux futurs candidats qui se présenteront à la session 2014 du CAPES rénové que cette épreuve disparaîtra. Nous indiquons enfin aux candidats de la session exceptionnelle qui passeront les épreuves orales d'admission en juin prochain que l'épreuve sera modifiée. Ils trouveront une description détaillée des modifications portant sur la compétence « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » dans la note d'étape proposée par le jury de la session exceptionnelle.

Les sujets proposés appelaient des analyses attestant un certain recul, mais aussi une connaissance générale du système éducatif français et des valeurs qu'il porte. Tout en consacrant l'essentiel de leur temps de préparation à l'explication de texte, la plupart des candidats ont su déployer une réflexion informée qui, bien que peu approfondie, manifestait un sens déjà averti de ce que peut être l'activité d'un fonctionnaire de la République et de l'éthique professionnelle qui doit guider son travail. Le jury se félicite de la qualité de certains exposés, brefs et synthétiques, conjuguant liberté philosophique et conscience des réalités du métier de professeur et de sa situation au sein de l'institution. Il a pu entendre et discuter de belles analyses. Ainsi, sur « Les vacances scolaires », il a apprécié la démarche du candidat qui, prenant toute la mesure d'une contradiction apparente - l'existence de temps qui ne sont pas scolaires relève pourtant d'une représentation scolaire du temps - s'est efforcé de la dépasser pour comprendre la raison d'être des vacances scolaires, du point de vue des élèves et des professeurs, mais aussi d'approcher toutes les données, extérieures aux exigences scolaires, qui viennent en parasiter le sens. Un autre candidat, sur le sujet « Le travail en commun », a su dévoiler les difficultés inhérentes à la notion de travail commun, pour s'interroger avec une grande perspicacité sur ce qu'il y a de commun dans le travail en commun que l'institution appelle de ses vœux.

Ces exposés jugés fort pertinents n'étaient ni exhaustifs ni l'œuvre de professionnels éprouvés. Ils manifestaient simplement un goût de la réflexion nourrie de connaissances assurés, un intérêt pour l'inscription institutionnelle de l'enseignement. L'éthique et la responsabilité qu'ils exprimaient tenaient à la prise en considération de la réalité dans laquelle le professeur de philosophie exerce son métier, au souci d'assumer tout à la fois le désir de philosopher et d'enseigner et l'ensemble des conditions et des situations qui déterminent, au sein de l'institution, ce désir.

La réussite à cette épreuve notée sur six points dépendait donc de la capacité des candidats à construire une réflexion modeste et libre sur le sujet choisi, une réflexion consciente des enjeux du professorat et de l'éducation. L'échec tenait, quant à lui, le plus souvent à une absence de réflexion sur les objets mis en question dans les sujets, ou à une conception totalement abstraite et peu au fait des réalités institutionnelles de l'enseignement et des conditions dans lesquelles il s'exerce.

Trop de candidats ont, en effet, une vision formelle de l'institution scolaire et pensent qu'il ne s'agit, dans cette épreuve, que de reproduire certaines énoncés posés comme unanimement admis et ne souffrant aucune interrogation. Aussi tirent-ils prétexte du sujet qu'ils ont choisi de traiter pour formuler bien souvent des généralités édifiantes, sur la fonction socialisante de l'école, sur son rôle dans l'insertion professionnelle des jeunes gens, sur sa mission morale et politique... D'autres candidats, non moins nombreux et pour les mêmes raisons, proposent des exposés qui cèdent à la facilité de la critique sociologisante, voyant dans l'école un instrument majeur de reproduction des différences et des inégalités sociales, culturelles, économiques.

L'inexpérience bien compréhensible des candidats ne peut totalement expliquer certains propos sur « Les droits des professeurs » ou la place de la religion à l'école, par exemple. La platitude de quelques exposés sur ces sujets tient plutôt à un manque d'intérêt assez préoccupant pour des objets qui ne sont pourtant pas indignes de la réflexion de futurs professeurs de philosophie. Elle tient aussi à un état d'esprit frileux, fait de prudence apparente et de conformisme, qui pousse bien des candidats à reconduire des analyses convenues, voire de simples préjugés.

Le jury n'exige pas des candidats qu'ils se forcent à une liberté de ton et de pensée qui, dans un concours de recrutement de futurs fonctionnaires de l'Etat, serait sans doute déplacée. Il leur demande simplement de porter un intérêt à des questions qui ne sauraient être complètement étrangères à quiconque se destine au professorat, à partir de leur expérience personnelle d'élève et des connaissances acquises dans leur parcours scolaire et universitaire. Il attendait seulement des candidats qu'ils ébauchent les grandes lignes d'une réflexion instruite des principes fondamentaux qui orientent l'institution scolaire, dans sa fondation et dans ses évolutions historiques. Le jury a valorisé sans réticence les exposés qui manifestaient une telle réflexion, aussi modeste et partielle fût-elle.

BILAN STATISTIQUE DU CONCOURS

1. Bilan de l'admissibilité

CAPES EXTERNE

- Nombre de candidats inscrits : 1082
- Nombre de candidats non éliminés : 606 (soit : 56.01 % des inscrits, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).
- Nombre de candidats admissibles : 162 (soit : 26.73 % des non éliminés).
- Moyenne des candidats non éliminés : 45.04 (soit une moyenne de : 07.51/20).
- Moyenne des candidats admissibles : 65.96 (soit une moyenne de : 10.99/20).
- Barre d'admissibilité : 57.00 (soit un total de : 09.50 / 20).

CAFEP CAPES-PRIVE

- Nombre de candidats inscrits : 208
- Nombre de candidats non éliminés : 106 (soit : 50.96 % des inscrits, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).
- Nombre de candidats admissibles : 21 (soit : 19.81 % des non éliminés).
- Moyenne des candidats non éliminés : 41.52 (soit une moyenne de : 06.92/20).
- Moyenne des candidats admissibles : 65.00 (soit une moyenne de : 10.83/20).
- Barre d'admissibilité : 57.00 (soit un total de : 09.50 / 20).

2. Bilan de l'admission

CAPES EXTERNE

- Nombre de candidats admissibles : 182
- Nombre de candidats non éliminés : 149 (soit : 81.87 % des admissibles, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV)].
- Nombre de candidats admis sur liste principale : 79 (soit : 53.02 % des non éliminés).
- Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0
- a) Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)
- Moyenne des candidats non éliminés : 116.59 (soit une moyenne de : 09.72/20)
- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 132.90 (soit une moyenne de : 11.08/20)
- b) Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission
- Moyenne des candidats non éliminés : 51.02 (soit une moyenne de : 08.50/20)
- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 64.14 (soit une moyenne de : 10.69/20)
- Nombre de postes : 80
- Barre de la liste principale : 114.00(soit un total de : 09.50/20)

CAFEP CAPES-PRIVE

- Nombre de candidats admissibles : 21
- Nombre de candidats non éliminés : 16 (soit : 76.19 % des admissibles, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV)].
- Nombre de candidats admis sur liste principale : 9 (soit : 56.25 % des non éliminés).
- Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0
- a) Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)
- Moyenne des candidats non éliminés : 107.63 (soit une moyenne de : 08.97/20)
- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 121.33 (soit une moyenne de : 10.11/20)
- b) Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission
- Moyenne des candidats non éliminés : 44.81 (soit une moyenne de : 07.47/20)
- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 55.33 (soit une moyenne de : 09.22/20)
- Nombre de postes : 10
- Barre de la liste principale : 102.00 (soit un total de : 08.50/20)

3. Répartition par académie d'inscription

CAPES EXTERNE

ACADÉMIE	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
D' AIX-MARSEILLE	50	24	3	1
DE BESANCON	13	8	2	1
DE BORDEAUX	32	14	5	4
DE CAEN	16	13	2	1
DE CLERMONT-FERRAND	16	11	1	0
DE DIJON	18	12	4	2
DE GRENOBLE	30	11	3	1
DE LILLE	39	24	7	3
DE LYON	75	54	33	12
DE MONTPELLIER	35	19	6	1
DE NANCY-METZ	26	12	1	0
DE POITIERS	21	16	3	2
DE RENNES	41	30	6	0
DE STRASBOURG	25	15	0	0
DE TOULOUSE	49	25	6	0
DE NANTES	27	17	5	1
D' ORLEANS-TOURS	24	15	4	2
DE REIMS	20	8	1	1
D' AMIENS	22	11	3	1
DE ROUEN	26	13	2	1
DE LIMOGES	5	3	0	0
DE NICE	23	14	3	1
DE CORSE	2	1	0	0
DE LA REUNION	14	6	0	0
DE LA MARTINIQUE	8	0	0	0
DE LA GUADELOUPE	7	1	1	0
DE LA GUYANE	6	3	0	0
DE MAYOTTE	3	1	0	0
DE CRETEIL-PARIS- VERSAILLES	409	255	81	44

CAFEP - CAPES PRIVÉ

ACADÉMIE	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
D' AIX-MARSEILLE	11	7	1	1
DE BORDEAUX	6	1	0	0
DE CAEN	4	3	1	0
DE CLERMONT-FERRAND	3	0	0	0
DE DIJON	5	2	1	0
DE GRENOBLE	10	5	2	1
DE LILLE	10	7	1	0
DE LYON	21	13	3	1
DE MONTPELLIER	9	5	0	0
DE NANCY-METZ	4	4	0	0
DE POITIERS	4	2	0	0
DE RENNES	8	4	0	0
DE STRASBOURG	2	1	0	0
DE TOULOUSE	12	8	2	0
DE NANTES	11	8	3	1
D' ORLEANS-TOURS	6	3	1	0
DE REIMS	1	1	0	0
D' AMIENS	10	6	0	0
DE ROUEN	3	0	0	0
DE LIMOGES	1	0	0	0
DE NICE	7	3	0	0
DE LA GUADELOUPE	1	0	0	0
DE CRETEIL-PARIS- VERSAILLES	59	27	6	5

LA SESSION 2014 DU CAPES EXTERNE DE PHILOSOPHIE

1. Textes réglementaires

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

Annexe I

ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE

Section philosophie

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

A. — Epreuves écrites d'admissibilité

1° Composition de philosophie.

La composition de philosophie permet d'évaluer la capacité du candidat à reconnaître et à formuler un problème philosophique, à en envisager une solution pertinente et à présenter celle-ci de façon critique, claire et rigoureuse. Elle constitue un exposé académique qui associe des connaissances disciplinaires spécifiques à des savoirs issus du domaine des sciences, des arts, de l'histoire et de la culture.

Formulé comme une question, une notion ou un groupe de notions, le cadre du sujet renvoie aux programmes de philosophie des classes terminales des lycées.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

2° Explication de texte.

L'explication de texte permet d'évaluer les capacités pédagogiques et didactiques du candidat, et notamment sa compréhension et son analyse d'un argument dont il lui appartient de dégager la dimension problématique.

Le texte proposé à l'étude appartient au corpus des auteurs des programmes de philosophie des classes terminales des lycées (toutes séries confondues). La connaissance du contexte théorique et des débats auxquels se rattache le texte proposé est valorisée, ainsi que la capacité à en rapporter l'argumentation à une expérience effective, épistémologique, sociétale ou culturelle.

L'épreuve permet au candidat de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

B. — Epreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Epreuve de mise en situation professionnelle : é laboration d'une séance de cours.

L'épreuve consiste à élaborer une séance de cours comprise dans un projet de séquence d'enseignement. Elle s'inscrit dans le cadre des programmes des classes terminales des lycées toutes séries confondues.

Le candidat a le choix entre deux sujets proposés sous la forme d'une question, d'une notion ou d'un groupe de notions. Il traite le sujet choisi en le plaçant dans la perspective d'une séance de cours conduite dans une classe. Le jury évalue sa capacité à élaborer un propos à la fois rigoureux, pertinent et convaincant.

L'entretien avec le jury permet de s'assurer que la maîtrise de la discipline se conjugue avec la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Durée de préparation : cinq heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes maximum ; entretien avec le jury : trente minutes maximum) ; coefficient : 2.

2° Analyse d'une situation professionnelle : analys e d'une séance de cours.

L'épreuve permet d'évaluer les connaissances philosophiques du candidat, mais aussi ses compétences didactiques et pédagogiques. Elle s'inscrit dans le cadre des programmes des classes terminales des lycées, toutes séries confondues.

Le dossier proposé au candidat comprend deux types de documents : d'une part, l'ensemble des textes réglementaires régissant l'enseignement de la discipline (programmes et attendus, circulaires concernant le baccalauréat) et, le cas échéant, des extraits de manuels, voire des travaux d'élèves ; d'autre part, un choix de deux textes d'environ une page chacun, dont les auteurs appartiennent à deux périodes différentes des programmes des classes terminales des lycées, toutes séries confondues.

Le candidat choisit et explique l'un des deux textes en montrant comment il le destine aux élèves des classes terminales. Dans son cheminement, il justifie face au jury les choix à la fois théoriques, didactiques et pédagogiques qu'il a effectués. Il souligne notamment le rapport entre son explication, les objectifs pédagogiques de cette dernière et les textes réglementaires qui régissent l'enseignement de la discipline.

Durée de la préparation : deux heures trente minutes ; durée de l'épreuve : une heure (exposé du candidat : trente minutes maximum ; entretien avec le jury : trente minutes maximum) ; coefficient 2.

2. Analyses et recommandations

La maquette de concours de recrutement des professeurs certifiés de philosophie répond au besoin de recruter des professeurs compétents, à la fois pour ce qui concerne la maîtrise académique de la discipline « philosophie » et pour ce qui est de son exposition à des élèves entrant pour la première fois en contact avec elle dans leur scolarité. Elle implique donc de faire droit aux principes généraux définis pour tous les concours d'enseignement, mais de donner également les moyens de discriminer, parmi les candidats, ceux qui sont capables de rendre vivante et même attrayante leur pratique de la philosophie et leur connaissance de ses traditions. Situé en fin de Master, le concours repose sur des épreuves qui sanctionnent une maîtrise disciplinaire et tiennent compte d'un parcours de professionnalisation progressif, mais inachevé.

Conformes aux attendus généraux du concours, les épreuves de philosophie permettent au jury de s'assurer de la maîtrise, par le candidat, d'un corpus déterminé de connaissances ainsi que de règles d'expression écrite ou orale adaptés à son exercice professionnel futur. Elles permettent également de s'assurer de la rigueur et de la pertinence de ses arguments, mais aussi de sa capacité d'en avoir une vision critique et de les discuter.

Ainsi, les épreuves d'admissibilité servent à désigner un groupe de candidats présentant un niveau de maîtrise académique suffisant pour exercer le métier de professeur de philosophie. Les épreuves d'admission permettent, en outre, d'apprécier un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel : clarté et fermeté de l'expression, rigueur et fluidité de l'argumentation, anticipation des difficultés que rencontrent inévitablement les élèves d'une classe.

Toutes les épreuves écrites et orales sont adossées au programme de philosophie des classes terminales, toutes séries confondues. Les connaissances attendues du candidat sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ce programme, quelle qu'en soit la déclinaison.

Épreuves d'admissibilité

 $1^{\text{\`ere}}$ épreuve : Composition de philosophie

Durée 5 heures, coefficient 1

L'intitulé du sujet fait écho aux notions et aux repères des différentes déclinaisons du programme de philosophie des classes terminales, toutes sections confondues.

L'épreuve vise à évaluer la capacité des candidats à reconnaître et à formuler un problème philosophique, à en envisager une solution pertinente et à présenter cette dernière de façon claire, rigoureuse et substantiellement articulée aux traditions de la discipline « philosophie ».

La composition est notée sur 20 points.

2^{nde} épreuve : Explication de texte Durée : 5 heures, coefficient 1

D'une longueur d'environ une page, le texte proposé à l'étude appartient au corpus des auteurs du programme de terminale, toutes sections confondues.

L'explication de texte permet d'évaluer la capacité à comprendre et à analyser un argument, à en dégager la problématique, à rattacher celle-ci à la tradition à laquelle elle appartient, voire aux débats auxquels elle participe. L'explication de texte permet

également d'évaluer la capacité à rapporter à des enjeux actuels ou effectifs des textes dont la portée philosophique excède la position dans l'histoire des idées. L'explication de texte est notée sur 20.

Épreuves d'admission

1^{ère} épreuve

Epreuve de Mise en situation professionnelle : élaboration d'une séance de cours.

Durée de préparation : 5h00

Durée de l'épreuve : 1h00 (exposé : 35 minutes ; entretien avec le jury : 25 minutes)

Coefficient: 2

Il s'agit de proposer une leçon. Celle-ci permet d'évaluer la capacité à produire une séquence de cours à la fois rigoureuse, pertinente et convaincante. Elle ne consiste pas dans l'exposé dogmatique d'un ensemble de vérités indiscutables, mais dans le développement critique d'une pensée qui cherche, à chacune de ses étapes, à raffermir ses propres positions. Elle exprime par conséquent la fermeté de la réflexion et, surtout, la distance critique nécessaire à une exposition des contenus de l'enseignement de la discipline « philosophie » aux capacités réelles des élèves, dont elle intègre, par anticipation, les compétences acquises et le projet de formation.

Lors de l'entretien, le jury interroge le candidat sur son exposé. Il l'invite, en outre, à mettre en perspective ses analyses dans une situation professionnelle d'enseignement.

La leçon est notée sur 20.

2^{ème} épreuve

Epreuve d'analyse d'une situation professionnelle : analyse d'une séance de cours.

Durée de préparation : 2h30

Durée de l'épreuve : 1h00 (exposé du candidat : 30 minutes ; entretien avec le jury : 30

minutes)
Coefficient: 2

Le candidat reçoit un dossier comprenant :

- l'ensemble des textes régissant l'enseignement de la philosophie dans les classes terminales (le programme de philosophie des classes terminales des séries générales et technologiques, la définition des épreuves de philosophie du baccalauréat en séries générales et technologiques);
- deux textes de longueur moyenne dont les auteurs appartiennent à deux périodes différentes du programme des classes terminales, toutes sections confondues. Il doit choisir d'expliquer l'un ou l'autre de ces textes.

Cette épreuve vise à évaluer, non seulement les connaissances scientifiques du candidat, mais aussi ses compétences didactiques et pédagogiques.

À l'oral, l'explication de texte permet de distinguer la capacité à présenter de façon problématique une thèse philosophique, dont on admet qu'elle recouvre une tentative de rendre compte d'une réalité déterminée, qu'elle fait écho à des discussions historiquement attestées, qu'elle apporte une solution à un problème connu ou des arguments qui rendent cette dernière impossible ou inutile. Destinée à des élèves novices, cette présentation doit être claire et rigoureuse, mais aussi convaincante et

accessible. Elle s'adosse à une maîtrise suffisante des traditions philosophiques, mais évite les effets d'érudition inutiles ou une vaine technicité. Elle exige donc mesure, ouverture d'esprit et une anticipation toute particulière des capacités d'apprentissage des élèves.

Lors de l'entretien, le jury interroge le candidat sur son exposé, sur tel ou tel point de son explication requérant clarification, sur l'articulation d'ensemble du texte et son intérêt philosophique. Il lui demande, en outre, de justifier l'usage qu'il ferait de ce texte dans le cadre d'une leçon en classes terminales.

L'explication de texte est notée sur 20.

ANNEXE

Liste des principaux ouvrages de la bibliothèque du concours

(Liste mise à jour en 2012)

ALAIN, Les Arts et les dieux, Bibliothèque de la Pléiade.

ALAIN, Les Passions et la sagesse, Bibliothèque de la Pléiade.

ALAIN, Propos, Bibliothèque de la Pléiade.

ANSELME, Fides quaerens intellectum, trad. A. Koyré, Vrin.

ANSELME, L'œuvre de saint Anselme de Cantorbery, trad. M. Corbin et al., t. I à V, éd. du Cerf.

ARENDT, Condition de l'homme moderne, trad. G. Fradier, Presses-pocket.

ARENDT, La Crise de la culture, trad. P. Levy, Folio.

ARISTOTE, De l'âme, trad. É. Barbotin, Les Belles Lettres.

ARISTOTE, Éthique à Eudème, trad. V. Décarie, Vrin.

ARISTOTE, Éthique à Nicomaque, trad. J. Tricot, Vrin.

ARISTOTE, Physique, trad. H. Carteron, Les Belles Lettres.

ARISTOTE, Les Parties des animaux, trad. P. Louis, Les Belles Lettres.

ARISTOTE, Les Politiques, trad. P. Pellegrin, GF.

ARISTOTE, La Politique, trad. J. Tricot, Vrin.

ARISTOTE, La Métaphysique, trad. J. Tricot, Vrin.

ARISTOTE, La Métaphysique, trad. Duminil & Jaulin, GF

ARISTOTE, Organon, t. I à VI, trad. J. Tricot, Vrin.

ARISTOTE, Poétique, trad. J. Hardy, Les Belles lettres.

ARISTOTE, *Du ciel*, trad. C. Dalimier & P. Pellegrin, GF-bilingue.

ARNAULD, Des vraies et des fausses idées, Corpus Fayard.

ARNAULD ET NICOLE, La Logique ou l'art de penser, éd. P. Clair & F.Girbal, PUF.

AUGUSTIN, Confessions, trad. J. Trabucco, GF.

AUGUSTIN, La Cité de Dieu, trad. L. Moreau, Seuil.

AUGUSTIN, Œuvres, trad. L. Jerphagnon et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.

AVERROÈS, La Béatitude de l'âme, trad. M. Geoffroy et C. Steel, Vrin.

AVERROÈS, Discours décisif, trad. M. Geoffroy, GF bilingue.

AVERROÈS, L'intelligence et la pensée : sur le De Anima, trad. A. de Libera, GF.

BACHELARD, Essai sur la connaissance approchée, Vrin.

BACHELARD, La Formation de l'esprit scientifique, Vrin.

BACHELARD, La Philosophie du non, PUF.

BACHELARD, Le Matérialisme rationnel, PUF.

BACHELARD, Le Nouvel esprit scientifique, PUF.

BACHELARD, Le Rationalisme appliqué, PUF.

BACON, Novum Organum, trad. M. Malherbe & J.-M. Pousseur, PUF.

BAYLE, De la tolérance - Commentaire philosophique, Presses-pocket.

BAYLE, Pensées diverses sur la comète, Société des textes français modernes.

BERGSON, Essai sur les données immédiates de la conscience, PUF.

BERGSON, Essai sur les données immédiates de la conscience, PUF (édition F. Worms).

BERGSON, Matière et Mémoire, PUF.

BERGSON, Matière et Mémoire, PUF (édition F. Worms).

BERGSON, Œuvres, éd. du centenaire, PUF.

BERKELEY, Dialogue entre Hylas et Philonous, trad. A. Leroy, Aubier.

BERKELEY, Œuvres, trad. G. Brykman et al., t. I & II, PUF.

BERNARD, Introduction à l'étude de la médecine expérimentale, Champs-Flammarion.

BURKE, Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau, trad. B. Saint Girons, Vrin.

BURKE, Réflexions sur la Révolution de France, trad. P. Andler, Hachette.

CANGUILHEM, Études d'histoire et de philosophie des sciences, Vrin.

CANGUILHEM, La Connaissance de la vie, Vrin.

CANGUILHEM, Le Normal et le pathologique, PUF.

CASSIRER, *La Philosophie des formes symboliques*, trad. J. Lacoste, Éditions de Minuit.

CASSIRER, Substance et fonction, trad. P. Caussat, Éditions de Minuit.

CICÉRON, La République, trad. É. Bréguet, Les Belles Lettres.

CICÉRON, Les Devoirs, trad. M. Testard, Les Belles Lettres.

CICÉRON, Traité des lois, trad. G. de Plinval, Les Belles Lettres.

CICÉRON, Des termes extrêmes des biens et des maux, trad. J. Martha, Les Belles Lettres.

COMTE, Catéchisme positiviste, GF.

COMTE, Discours sur l'ensemble du positivisme, GF.

COMTE, Œuvres choisies, Aubier.

COMTE, Œuvres, t. I à VI, Anthropos.

COMTE, Traité philosophique d'astronomie populaire, Corpus Fayard.

CONDILLAC, Essai sur l'origine des connaissances humaines, Armand Colin.

CONDILLAC, Traité des sensations - Traité des animaux, Corpus Fayard.

CONDORCET, Cinq mémoires sur l'instruction publique, GF.

CONDORCET, Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, Vrin.

COURNOT, Exposition de la théorie des chances et des probabilités,

Œuvres complètes, t. I, Vrin.

COURNOT, Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique, O.C., t. II, Vrin.

COURNOT, Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes, O.C., t. IV, Vrin.

COURNOT, Matérialisme, Vitalisme, Rationalisme, O.C., t. V, Vrin.

CUDWORTH, Traité de morale et Traité du libre arbitre, trad. J.-L. Breteau, PUF.

D'ALEMBERT, Essai sur les éléments de philosophie, Olms.

DESCARTES, Correspondance avec Elisabeth et autres lettres, éd. M. & J.-

M. Beyssade, GF.

DESCARTES, Discours de la méthode, GF.

DESCARTES, Les Passions de l'âme, Vrin.

DESCARTES, Méditations métaphysiques, éd. M. & J.-M. Beyssade, GF.

DESCARTES, Œuvres et Lettres, éd. A. Bridoux, Bibliothèque de la Pléiade.

DESCARTES, Œuvres, éd. Ch. Adam & P. Tannery, Vrin.

DESCARTES, Œuvres, éd. F. Alquié, Classiques Garnier.

DIDEROT, Œuvres esthétiques, Classiques Garnier.

DIDEROT, Œuvres philosophiques, Classiques Garnier.

DUHEM, La Théorie physique, éd. P. Brouzeng, Vrin.

DUHEM, Le Mixte et la combinaison chimique, Corpus Fayard.

DURKHEIM, Les Règles de la méthode sociologique, PUF.

ÉPICTÈTE, Entretiens, trad. J. Souilhé, Les Belles Lettres.

ÉPICURE, Lettres et maximes, éd. et trad. M. Conche, PUF.

FICHTE, Discours à la nation allemande, trad. S. Jankélévitch, Aubier.

FICHTE, La Destination de l'homme, trad. M. Molitor, 10-18.

FICHTE. La Destination du savant, trad. J.-L. Veillard-Baron. Vrin.

FICHTE, Œuvres choisies de philosophie première, trad. A. Philonenko, Vrin.

FOUCAULT, L'Archéologie du savoir, PUF.

FOUCAULT, L'Ordre du discours, PUF.

FOUCAULT, Surveiller et punir, NRF.

FREGE, Écrits logiques et philosophiques, trad. C. Imbert, Seuil.

FREUD, Essais de psychanalyse, trad. S. Jankélévitch, Payot

FREUD, Introduction à la psychanalyse, trad. S. Jankélévitch, Payot

FREUD, L'Avenir d'une illusion, trad. M. Bonaparte, PUF.

FREUD, L'Interprétation des rêves, trad. I. Meyerson, PUF.

FREUD, Malaise dans la civilisation, trad. Ch. & J. Audier, PUF.

FREUD, Métapsychologie, trad. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, Idées-Gallimard.

FREUD, Métapsychologie, trad. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, Folio-Essais.

GADAMER, Langage et vérité, trad. J.-C. Gens, Gallimard.

GADAMER, L'Art de comprendre. Écrits I, trad. M. Simon, Aubier.

GADAMER, L'Art de comprendre. Écrits II, trad. P. Fruchon, Aubier

GADAMER, Vérité et méthode, trad. P. Fruchon, Seuil.

GALILÉE, Discours et démonstrations mathématiques concernant deux sciences nouvelles, trad. M. Clavelin, PUF.

GALILÉE, *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde*, trad. R. Fréreux & F. de Gandt, Points sciences, Seuil.

GUYAU, Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction, Corpus Fayard.

HABERMAS, Connaissance et intérêt, trad. G. Clémençon, Gallimard.

HABERMAS, La Technique et la science, trad. J.-R. Ladmiral, Gallimard.

HEGEL, Encyclopédie des sciences philosophiques. T.1 : Science de la logique, trad. B. Bourgeois, Vrin.

HEGEL, Encyclopédie des sciences philosophiques. T. 2 : Philosophie de la nature, Vrin.

HEGEL, *Encyclopédie des sciences philosophiques*. T.3 : Philosophie de l'esprit, Vrin.

HEGEL, Esthétique, trad. S. Jankélévitch, Champs-Flammarion.

HEGEL, La Raison dans l'histoire, trad. K. Papaïoannou, 10/18.

HEGEL, Leçons sur la philosophie de l'histoire, trad. J. Gibelin, Vrin.

HEGEL, Phénoménologie de l'esprit, trad. J. Hyppolite, Aubier.

HEGEL, Phénoménologie de l'esprit, édition Gwendoline Jarczyk & Pierre-

Jean Labarrière, Gallimard, Folio Essais.

HEGEL, Précis de l'encyclopédie des sciences philosophiques, trad. J. Gibelin, Vrin.

HEGEL, Principes de la philosophie du droit, trad. R. Derathé, Vrin.

HEGEL, Science de la logique, trad. S. Jankélévitch, Aubier.

HEGEL, Textes pédagogiques, trad. B. Bourgeois, Vrin.

HEGEL, L'Esprit du christianisme et son destin, trad. J. Martin, Vrin.

HEIDEGGER, Acheminement vers la parole, trad. J. Beaufret et al., Tel Gallimard.

HEIDEGGER, Chemins qui ne mènent nulle part, trad. W. Brokmeier, Tel Gallimard.

HEIDEGGER, Essais et conférences, trad. A. Préau, Tel Gallimard.

HEIDEGGER, Être et temps, trad. F. Vezin, Gallimard.

HEIDEGGER, Le Principe de raison, trad. A. Préau, Tel Gallimard.

HEIDEGGER, Les Concepts fondamentaux de la métaphysique, trad. D. Panis, Gallimard.

HEIDEGGER, Qu'est-ce qu'une chose?, trad. J. Reboul et J. Taminiaux, Tel Gallimard.

HEIDEGGER, Questions I, trad. H. Corbin et al., Gallimard.

HOBBES, Le Citoyen, trad. S. Sorbière, GF.

HOBBES, Léviathan, trad. F. Tricaud, Sirey.

HOBBES, De la liberté et de la nécessité, trad. F. Lessay, Œuvres, t. XI-1, Vrin.

HOBBES, Les Questions concernant la liberté, le hasard et la nécessité,

trad. L. Foisneau et F. Perronin, Œuvres, t. XI-2, Vrin.

HUME, Dialogues sur la religion naturelle, trad. M. Malherbe, Vrin.

HUME, Enquête sur l'entendement humain, trad. A. Leroy, Aubier.

HUME, Enquête sur les principes de la morale, trad. A. Leroy, Aubier.

HUME, Essais et traités, Première partie, trad. M. Malherbe, Vrin.

HUME, Traité de la nature humaine, trad. A. Leroy, Aubier.

HUME, Traité de la nature humaine. I, L'entendement, trad. P. Baranger et P. Saltel, GF.

HUME, Traité de la nature humaine. II, Les Passions, trad. J.P. Cléro, GF.

HUME, Traité de la nature humaine. III, La Morale, trad. P. Saltel, GF.

HUME, Essais esthétiques, trad. René Bouveresse, GF.

HUSSERL, Expérience et jugement, trad. D. Souche-Dagues, PUF.

HUSSERL, Idées directrices pour une phénoménologie, trad. P. Ricœur, Tel Gallimard.

HUSSERL, La Crise des sciences européennes et la phénoménologie

transcendantale, trad. G. Granel, Tel Gallimard.

HUSSERL, La Philosophie comme science rigoureuse, trad. Marc B. de Launay, PUF.

HUSSERL, L'Idée de la phénoménologie, trad. A. Lowit, PUF.

HUSSERL, Logique formelle et logique transcendantale, trad. S. Bachelard, PUF.

HUSSERL, Méditations cartésiennes, trad. G. Peiffer et É. Levinas, Vrin.

HUSSERL, Recherches logiques t. 1, trad. H. Elie et al., PUF.

HUSSERL, Recherches logiques t. 2 première partie, trad. H. Elie et al., PUF.

HUSSERL, Recherches logiques t. 2 seconde partie, trad. H. Elie et al., PUF.

HUTCHESON, Recherche sur l'origine de nos idées de la beauté, trad. A.-D. Balnes, Vrin.

JAMES, La Volonté de croire, trad. L. Moulin, Les Empêcheurs de penser en rond.

JAMES, Essais d'empirisme radical, trad. G. Garreta, Champs-Flammarion.

JONAS, Le Principe responsabilité, trad. J. Greisch, Champs-Flammarion

KANT, Anthropologie, trad. M. Foucault, Vrin.

KANT, Critique de la faculté de juger, trad. A. Philonenko, Vrin.

KANT, Critique de la raison pratique, trad. F. Picavet, PUF.

KANT, Critique de la raison pure, trad. B. Pacaud et A. Tremesaygues, PUF.

KANT, Critique de la raison pure, trad. A. Renaut, GF.

KANT, Doctrine de la vertu, trad. A. Philonenko, Vrin.

KANT, Doctrine du droit, trad. A. Philonenko, Vrin.

KANT, Essai sur le concept de grandeur négative, trad. R. Kempf, Vrin.

KANT, Fondements de la métaphysique des mœurs, trad. V. Delbos, Delagrave.

KANT, Fondements de la métaphysique des mœurs, trad. V. Delbos, Livre de Poche.

KANT, La Religion dans les limites de la simple raison, trad. J. Gibelin, Vrin.

KANT, Logique, trad. L. Guillermit, Vrin.

KANT, Oeuvres philosophiques, trad. F. Alquié et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.

KANT, Pensées successives sur la théodicée et la religion, trad. P. Festugière, Vrin.

KANT, *Philosophie de l'histoire*, trad. S. Piobetta, Gonthier.

KANT, Projet de paix perpétuelle, trad. J. Gibelin, Vrin.

KANT, Prolégomènes à toute métaphysique future, trad. L. Guillermit, Vrin.

KANT, Prolégomènes à toute métaphysique future, trad. J. Gibelin, Vrin.

KANT, Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée?, trad. A. Philonenko, Vrin.

KANT, Réflexions sur l'éducation, trad. A. Philonenko, Vrin.

KANT, Théorie et pratique - Le Droit de mentir, trad. L.Guillermit, Vrin.

KIERKEGAARD, La Reprise, trad.N. Viallaneix, GF.

KIERKEGAARD, Œuvres complètes, trad. P.-H. Tisseau & E.-M. Jacquet-Tisseau, L'Orante.

KIERKEGAARD, Ou bien ...ou bien ..., trad. F. et O. Prior, M.H. Guignot, Gallimard.

KIERKEGAARD, *Riens philosophiques*, trad. K. Ferlov et J. Gateau, Idées-Gallimard.

LA BOÉTIE, Discours de la servitude volontaire, GF.

LACHELIER, Du fondement de l'induction, Presses-pocket.

LAGNEAU, Célèbres leçons et fragments, PUF.

LEIBNIZ, Discours de métaphysique, trad. H. Lestienne, Vrin.

LEIBNIZ, Discours de métaphysique et correspondance avec Arnauld, éd.& trad. G.Leroy, Vrin.

LEIBNIZ, Discours de métaphysique et autres textes, GF

LEIBNIZ, Discours de métaphysique suivi de La Monadologie et autres textes, Gallimard, Folio-Essais

LEIBNIZ, Recherches générales sur l'analyse des notions et des vérités, trad. J.-B. Rauzy et al., PUF.

LEIBNIZ, Essais de théodicée, éd. J. Brunschwig, GF.

LEIBNIZ, Le Droit de la raison, trad. R. Sève, Vrin.

LEIBNIZ, Nouveaux essais sur l'entendement humain, éd. J. Brunschwig, GF.

LEIBNIZ, Œuvres, éd. et trad. L. Prenant, Aubier.

LEIBNIZ, Principes de la nature et de la grâce, éd. C. Frémont, GF.

LEQUIER, La Recherche d'une première vérité et autres textes, PUF.

LEVINAS, Totalité et infini, Le Livre de poche.

LEVINAS, De l'existence à l'existant, Vrin.

LÉVI-STRAUSS, Anthropologie structurale, 1 & 2, Plon.

LÉVI-STRAUSS, Les Structures élémentaires de la parenté, Mouton.

LOCKE, Essai philosophique concernant l'entendement humain, trad. P. Coste, Vrin.

LOCKE, Lettre sur la tolérance et autres textes, trad. J. Le Clerc & J.-F. Spitz, GF.

LOCKE, Quelques pensées sur l'éducation, trad. G. Compayré, Vrin.

LOCKE, Traité du gouvernement civil, trad. B. Gilson, Vrin.

LUCRÈCE, De la Nature, trad. A. Ernout, Les Belles Lettres.

MACHIAVEL, Œuvres complètes, éd. E. Barincou, Bibliothèque de la Pléiade.

MAINE DE BIRAN, Mémoire sur la décomposition de la pensée, PUF.

MAINE DE BIRAN, Œuvres choisies, éd. H. Gouhier, Aubier.

MAINE DE BIRAN, De l'aperception immédiate, Œuvres t. IV, Vrin.

MAINE DE BIRAN, Dernière philosophie. Existence et anthropologie, Œuvres, t. X-2, Vrin.

MALEBRANCHE, De la recherche de la vérité, éd. J.-C. Bardout, t. I à III, Vrin.

MALEBRANCHE, Traité de la nature et de la grâce, Œuvres complètes t. V, Vrin

MALEBRANCHE, Entretiens sur la métaphysique et sur la religion, O.C. t. XII -XIII, Vrin.

MALEBRANCHE, Traité de morale, O.C. t. XI, Vrin.

MALEBRANCHE, Traité de morale, GF

MARC-AURÈLE, Pensées pour moi-même, suivies du Manuel d'Épictète,

trad. M. Meunier, GF.

MARX, Contribution à la critique de l'économie politique, trad. M. Husson & G. Badia, Éd. Sociales.

MARX et ENGELS, L'Idéologie allemande, Éditions Sociales.

MARX, Manuscrits de 1844, trad. É. Bottigelli, Éditions Sociales.

MARX, Manuscrits de 1861-1863, Éditions Sociales.

MARX, Œuvres, trad. M. Rubel et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.

MAUSS, Sociologie et anthropologie, PUF.

MERLEAU-PONTY, Éloge de la philosophie, Folio.

MERLEAU-PONTY, La Prose du monde, Tel Gallimard.

MERLEAU-PONTY, Le Visible et l'invisible, Gallimard.

MERLEAU-PONTY, L'Œil et l'esprit, Folio.

MERLEAU-PONTY, Phénoménologie de la perception, Gallimard.

MERLEAU-PONTY, Sens et non-sens, Nagel.

MERLEAU-PONTY, Signes, Gallimard.

MERLEAU-PONTY, Structure du comportement, PUF.

MILL J. S., De la liberté, trad. L. Lenglet, Folio.

MILL J. S., Système de logique, trad. L. Peisse, Mardaga.

MILL J. S., L'utilitarisme, trad. C. Audard & P. Thierry, PUF.

MONTAIGNE, Apologie de Raymond Sebond, éd. P. Mathias, GF.

MONTAIGNE, Œuvres complètes, éd. A. Thibaudet & M. Rat, Bibliothèque de la Pléiade

MONTAIGNE, Essais, éd. Villey-Saulnier, PUF.

MONTESQUIEU, Lettres persanes, Classiques Garnier.

MONTESQUIEU, Œuvres complètes, t. II, Bibliothèque de la Pléiade.

MOORE, Principia Ethica, trad. M. Gouverneur, PUF.

NABERT, Éléments pour une éthique, Aubier.

NIETZSCHE, Ainsi parlait Zarathoustra, trad. M. Robert, UGE.

NIETZSCHE, Aurore, trad. J. Hervier, Folio.

NIETZSCHE, Généalogie de la morale, trad. Ph. Choulet, GF.

NIETZSCHE, Humain, trop humain, trad. R. Rovini, Folio.

NIETZSCHE, La Volonté de puissance, trad. H. Albert, Livre de Poche.

NIETZSCHE, Le Crépuscule des idoles — Le Cas Wagner , trad. É.

Blondel, GF.

NIETZSCHE, Le Gai savoir, trad. P. Wotling, GF.

NIETZSCHE, Naissance de la tragédie, trad. M. Haar, Folio.

NIETZSCHE, Œuvres, trad. dirigée par J. Lacoste & J. Le Rider, Robert Laffont.

NIETZSCHE, Par delà bien et mal, trad. P. Wotling, GF.

NIETZSCHE, Seconde considération intempestive, trad. H. Albert, GF.

OCKHAM, Somme de logique, t. I & II, trad. J. Biard, Trans-Europ-Repress.

PASCAL, Œuvres, Bibliothèque de la Pléiade.

PASCAL, Œuvres complètes, éd. L. Lafuma, Seuil.

PASCAL, Pensées et opuscules, éd. L. Brunschvicg, Hachette.

PEIRCE, Écrits sur le signe, trad. G. Deledalle, Seuil.

PLATON, Œuvres complètes, trad. L. Robin, Bibliothèque de la Pléiade.

PLATON, Apologie de Socrate, trad. É. Chambry, GF.

PLATON, La République, trad. R. Baccou, GF.

PLATON, Le Banquet- Phèdre, trad. É. Chambry, GF.

PLATON, Le Sophiste, trad. N. Cordero, GF.

PLATON, Ménon, trad. M. Canto-Sperber, GF.

PLATON, Parménide, trad. L. Brisson, GF.

PLATON, *Phèdre* suivi de *La Pharmacie de Platon* (J. Derrida), trad. L. Brisson, GF.

PLATON, Philèbe, trad. A. Diès, Les Belles Lettres.

PLATON, Théétète, trad. A. Diès, Les Belles Lettres.

PLATON, Alcibiade, trad C. Marboeuf et J.-F. Pradeau, GF.

PLATON, Ion, trad. M. Canto-Sperber, GF.

PLATON, Les Lois, trad. L. Brisson et J-F. Pradeau, GF.

PLATON, Le Politique, trad. L. Brisson et J-F. Pradeau, GF.

PLATON, Protagoras, trad. F. Ildefonse, GF.

PLATON, Timée, suivi du Critias, trad. L. Brisson, GF.

PLOTIN, Ennéades, trad. É. Bréhier, Les Belles Lettres.

PLOTIN, Traités 1-6, GF

PLOTIN, Traités 7-21, GF

PLOTIN, Traités 22-26, GF

PLOTIN, Traités 27-29, GF

PLOTIN, Traités 30-37, GF

PLOTIN, Traités 38-41, GF

PLOTIN, Traités 42-44, GF

PLOTIN, Traités 45-50, GF

PLOTIN, Traités 51-54, GF

POPPER, Conjectures et réfutations, trad. M.-I. et M. B. de Launay, Payot.

POPPER, La Connaissance objective, trad. J-J. Rosat, Aubier.

POPPER, La Logique de la découverte scientifique, trad. N. Thyssen-

Rutten et Ph. Devaux, Payot.

QUINE, La Poursuite de la vérité, trad. M. Clavelin, Seuil.

QUINE, Le Mot et la chose, trad. P. Gochet, Champs-Flammarion.

RAVAISSON, De l'habitude, Vrin reprise et Corpus Fayard.

RAWLS, Théorie de la justice, trad. C. Audard, Seuil.

RAWLS, Libéralisme politique, trad. C. Audard, PUF.

ROUSSEAU, Œuvres complètes, vol. I à IV, Bibliothèque de la Pléiade.

ROUSSEAU, Essai sur l'origine des langues, Folio. ROUSSEAU, Lettre à d'Alembert, GF.

RUSSELL, Écrits de logique philosophique, trad. J.-M. Roy, PUF. RUSSELL, Problèmes de philosophie, trad. F. Rivenc, Payot.

RUSSELL, Signification et vérité, trad. Ph. Devaux, Flammarion.

SAINT-PIERRE ABBÉ DE, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, Corpus Fayard.

SARTRE, Critique de la raison dialectique, Gallimard.

SARTRE, Esquisse d'une théorie des émotions, Hermann.

SARTRE, La Transcendance de l'ego, Vrin.

SARTRE, L'être et le néant, Tel Gallimard.

SARTRE, L'Imaginaire, Gallimard.

SARTRE, L'Imagination, Gallimard.

SARTRE, Cahiers pour une morale, Gallimard.

SCEPTIQUES, Les Sceptiques, trad. J-P. Dumont, PUF.

SCHELLING, Œuvres métaphysiques, trad. J-F. Courtine et E. Martineau, Gallimard. SCHELLING, *Philosophie de la mythologie*, trad. A. Pernet, Jérôme Millon.

SCHOPENHAUER, Le Monde comme volonté et comme représentation, trad. A. Burdeau, PUF.

SEXTUS EMPIRICUS, *Esquisses pyrrhoniennes*, trad. P. Pellegrin, Seuil. SEXTUS EMPIRICUS, *Contre les professeurs*, trad. P. Pellegrin, Seuil.

SHAFTESBURY, *Exercices*, trad. L. Jaffro, Aubier. SHAFTESBURY, *Solilogue ou conseil à un auteur*, trad. D. Lories, L'Herne.

SIMONDON, Cours sur la perception, Éditions de la Transparence.

SIMONDON, Du mode d'existence des objets techniques, Aubier.

SIMONDON, L'Individuation à la lumière des notions de forme et d'information, Jérôme Million.

SIMONDON, L'Invention dans les techniques, Seuil.

SMITH, *La Richesse des nations*, trad. G. Garnier rev. par A. Blanqui, GF. SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, trad. M. Biziou *et al.*, PUF.

SOPHISTES, Les Sophistes, trad. J.-P. Dumont, PUF.

SPINOZA, Œuvres complètes, trad. R. Caillois et al., Bibliothèque de la Pléiade.

SPINOZA, Traité de la réforme de l'entendement — Œuvres 1, trad. Ch. Apphun, GF.

SPINOZA, Traité théologico-politique — Œuvres 2, trad. Ch. Apphun, GF.

SPINOZA, Éthique — Œuvres 3, trad. Ch. Apphun, GF.

SPINOZA, Traité politique, Lettres — Œuvres, 4, trad. Ch. Apphun, GF.

STOICIENS, Les Stoïciens, trad. É. Bréhier et al., Bibliothèque de la Pléiade.

THOMAS D'AQUIN, *L'être et l'essence*, trad. C. Capelle, Vrin. THOMAS D'AQUIN, *Somme contre les Gentils*, trad. C. Michon, *et al.*, GF. THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, t. I à IV, Cerf.

TOCQUEVILLE, De la démocratie en Amérique, GF.

WEBER, Le Savant et le politique, trad. J. Freund, 10/18. WEBER, L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme, trad. É. De Dampierre, Pressespocket.

WHITEHEAD, Procès et réalité, trad. D. Charles et al., Gallimard.

WITTGENSTEIN, *De la certitude*, trad. J. Fauve, Tel Gallimard. WITTGENSTEIN, *Le Cahier bleu et le cahier brun*, trad. M. Goldberg & J. Sackur, Tel Gallimard.

WITTGENSTEIN, *Tractatus logico-philosophicus*, trad. G.-G. Granger, Gallimard. WITTGENSTEIN, *Recherches philosophiques*, trad. F. Dastur *et al.*, Gallimard.